Définition d'une stratégie de valorisation de l'offre e-book en vue d'une intégration documentaire (collection) et sociale (usage)

Aude Sauer-Avargues

▶ **To cite this version:**

Aude Sauer-Avargues. Définition d'une stratégie de valorisation de l'offre e-book en vue d'une intégration documentaire (collection) et sociale (usage). Sciences de l'information et de la communication. 2010. dumas-01558099

HAL Id: dumas-01558099

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01558099

Submitted on 7 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aude SAUER-AVARGUES

MASTER 2, MENTION ICD
(Parcours Gestion de l'Information et de la Documentation en Entreprise (GIDE))

MÉMOIRE DE STAGE
Mission effectuée du 06 avril au 15 septembre 2010

au
Service Commun de Documentation Lille 2
1, place Déliot
BP179
59017 - Lille Cedex

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE VALORISATION DE L'OFFRE E-BOOK EN VUE D'UNE INTÉGRATION DOCUMENTAIRE (COLLECTION) ET SOCIALE (USAGE)

Sous la direction de :

Mme C. BOUKACEM-ZEGHMOURI (resp. universitaire)

Mme. M. NIKICHINE (tuteur professionnel)

Soutenu le 16 septembre 2010 à l'UFR IDIST
Université Charles de Gaulle, Lille3 (Campus Pont de Bois)
BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq

Année Universitaire 2009/2010

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE VALORISATION DE L'OFFRE E-BOOK EN VUE D'UNE INTÉGRATION DOCUMENTAIRE (COLLECTION) ET SOCIALE (USAGE)

Résumé

Ce mémoire aborde la manière avec laquelle une nouvelle ressource, les E-Book, est intégrée dans le monde académique. Partant d'un état de l'art et d'un retour d'expériences de lancement des E-Books, le stage pose la question de l'appropriation des E-Book, en lien avec son intégration au sein des bibliothèques universitaires. A partir d'une méthodologie, de nature qualitative et qui a permis de déployer une analyse de besoins et une analyse d'usages, nous avons voulu identifier l'accueil fait par le public académique pour cette nouvelle ressource, tout en précisant les attentes. Le SCD de Lille 2 a constitué notre terrain de réflexion pour nous permettre de comprendre dans quelles mesures les e-books font partie d'une offre de contenu plus globale proposée à des publics aux besoins et aux pratiques contrastés.

Mots-clés : Bibliothèque Universitaire - ressource électronique – livre électronique – livre numérique – e-book – usage – signalement – catalogage – valorisation

STRATEGY FOR PROMOTION OF EBOOKS IN PREPARATION FOR DOCUMENTARY (IN LIBRARY COLLECTIONS) AND SOCIAL (USE) INTEGRATION: A DEFINITION.

Abstract

Since 1996, publishers, distributors, manufacturers of readers have increased their attempts to assure the E-books development. But for the most part, this turned to a complete failure.

Nevertheless, this period has been extremely rich, and it allowed the electronic book Industry to evolve, and finally enjoy a great achievement. At the time when the e-books's offer is blooming, Libraries play the part of prescribers. But difficulties are stil there: What about the promotion of this kind of books? How integrate them in the collections (paper and on line)? New communication ways must be found, and new skills are required for Librarians. The Academic Libraries of the University of Lille 2 (known as the SCD of Lille 2) has been our field to experiment and mesure the place of the E-Books in various collections towards a public with different needs in uses, mainly in two disciplines, Law and Economic Science.

Keywords: Academic Library- Electronic resources-E-book- use-physical description -catalogue and cataloguing - Promotion

---

UFR IDIST, Université Charles de Gaulle, Lille3 (Campus Pont de Bois) BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement mon maître de stage, Marie Nikichine, responsable du secteur Droit et Economie-Gestion, pour sa disponibilité, ses conseils et son soutien tout au long de ce stage.

Mes remerciements vont aussi à :

Chérifa Boukacem-Zeghmouri, Maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'université Charles de Gaulle Lille 3 et responsable universitaire dans le cadre de ce stage, pour ses conseils avisés, ses enseignements et son suivi régulier lors de la rédaction de ce mémoire.

Perrine Cambier, Conservateur à la BU de Droit, avec qui j'ai travaillé en collaboration sur les formations.

Florence Danel, Conservateur à la BU Droit, pour sa disponibilité lors de nos rencontres.

Je n'oublie pas d'inclure dans mes remerciements tout le personnel des Bibliothèques Universitaires sections Droit et Santé pour leur sympathique accueil qui a beaucoup contribué à ma rapide adaptation dans leur milieu professionnel.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS **3**

INTRODUCTION **7**

1. L'UNIVERSITÉ DE LILLE 2 ..... **11**

1.1. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ 11

1.1.1. Historique et présentation *11*

1.1.2. Son engagement *12*

1.2. LE SCD DE LILLE 2 13

1.2.1. Son organisation et ses missions *13*

1.2.2. Le fonds documentaire *13*

1.2.3. Le budget *14*

2. QUID DE L'E-BOOK **16**

2.1. UNE DÉFINITION QUI TEND (ENFIN !) À SE GÉNÉRALISER 16

2.1.1. Entre livre numérique, livre électronique et e-book *16*

2.1.2. Un rattachement avec le codex qui complexifie sa définition. *18*

2.2. UNE HISTOIRE BIEN REMPLIE 20

2.2.1. La naissance de l'e-book : un début timide dans les années 2000 ..... *20*

2.2.2. ...mais aujourd'hui au cœur de l'actualité *22*

3. UN TOUR D'HORIZON DE L'OFFRE DES E-BOOKS ET DES RETOURS D'USAGE **24**

3.1. LE MARCHÉ DU LIVRE NUMÉRIQUE 24

3.1.1. Les acteurs de la chaîne de valeur du livre numérique *24*

3.1.2. Un marché en pleine extension aux États-Unis et au Japon *27*

3.1.3. Le marché européen *30*

3.2. TYPOLOGIE DE L'OFFRE 35

3.2.1. Un manque de référencement et une offre peu développée *35*

3.2.2. Trois grands types de plates-formes et leurs modèles économiques *37*

3.3. APPROPRIATION ET USAGES : RETOURS D'EXPÉRIENCES DE L'ÉTRANGER 40

3.3.1. Un intérêt certain de la part des usagers *40*

3.3.2. Des actions d'intégration et de valorisation dans les bibliothèques *42*

3.4. L'OFFRE À LA BU DE DROIT 43
3.4.1. Les agrégateurs de contenus, ... *43*
3.4.2. Les agrégateurs de revues *44*
3.4.3. Les plates-formes des éditeurs *46*
3.4.4. L'intégration dans l'OPAC : évolution des compétences et freins *47*

4. ARRIVÉE DES E-BOOKS DANS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES 52

4.1. CONTEXTE DE L'IMPLANTATION DE L'E-BOOK 52
4.1.1. Un contexte dominé par les périodiques électroniques *52*
4.4.2. L'accompagnement de la cellule e-book de Couperin *53*
4.2. DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES POUR LES BIBLIOTHÈQUES 54
4.2.1. Une nouvelle gestion *54*
4.2.2. De nouvelles compétences pour les professionnels de l'information *54*
4.2.3. L'exploitation des statistiques d'usage *56*
4.3. AU SCD DE LILLE 2 56
4.3.1. Une acquisition basée sur une logique d'exemplarisation *56*
4.3.2. Les statistiques d'usage de Cyberlibris *58*

5. UN USAGE MARGINAL 61

5.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE D'USAGES 61
5.1.1. Contexte de l'étude *61*
5.1.2. Une analyse des besoins qui s'impose *62*
5.2. LA SPÉCIFICITÉ DU PUBLIC DE LA BU DROIT / ÉCONOMIE-GESTION 62
5.2.1. Des disciplines propices à l'observation et à l'analyse *63*
5.2.2. Ce que doivent le Droit et l'Économie-Gestion aux SHS *63*
5.2.3 Ce qui distingue le Droit et l'Eco Gestion dans leurs pratiques informationnelles *65*
5.3. UN USAGE HÉSITANT 66
5.3.1. Quels usages quotidiens des ressources électroniques ? *66*
5.3.2. E-book en établissement universitaire : expliquer un non usage *71*
5.3.3. Mais où sont les « Digital Natives » ? *76*
5.4. DES BESOINS QUI SE FONT RESSENTIR 77
5.4.1. La démultiplication des ouvrages *77*
5.4.2. Enrichir et diversifier les contenus *77*
5.4.3. Les fonctionnalités propices à un usage de l'e-book *79*
5.4.4. L'accès des e-books : le point de vue des usagers *80*
5.4.5. La valorisation des e-books selon les usagers *80*

6. POUR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE À LILLE 2 ..... **83**

6.1. VERS UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE GLOBALE À LILLE 2 83

6.1.1. La politique documentaire revue par l'usage *83*

6.1.2. Une veille indispensable *86*

6.2. LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION DES E-BOOKS 87

6.2.1. Une commination traditionnelle indispensable, mais pas seulement *88*

6.2.3. Une communication en regard avec les pratiques de la « Google Generation » *88*

6.3. L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT ET LA COMMUNICATION 91

6.3.1. Des formations pour le personnel de la bibliothèque *91*

6.3.2. Les formations des usagers *92*

6.3. DES PRÉCONISATIONS AUX ÉDITEURS 94

CONCLUSION **97**

ABRÉVIATIONS ET SIGLES **99**

BIBLIOGRAPHIE **100**

ANNEXES **104**

INTRODUCTION

Il y a encore peu de temps, dans la deuxième moitié des années 90, les ressources électroniques faisaient leur apparition dans les bibliothèques universitaires (BU). L'origine de cette initiative fut une forte demande de la part des usagers et en particulier des enseignants-chercheurs ; la bibliothèque répondit alors à leurs besoins, en offrant un ensemble de services sur ses ressources en ligne comme l'accès à distance qui permet à l'usager de se connecter à partir de n'importe quel endroit, l'accès au texte intégral des articles, la recherche fédérée sur plusieurs bases ou encore des services personnalisés tels que les systèmes de veille (alertes, envoi automatique du sommaire de la revue…). La démocratisation de l'accès est très appréciée, comme nous le constatons actuellement avec des demandes perpétuelles d'abonnement à de nouvelles bases. En parallèle, depuis une dizaine d'année, nous assistons à l'insertion sociale d'un nouvel objet : l'e-book. Le monde documentaire et de l'édition est en train de connaître des bouleversements face à de nouvelles pratiques numériques.

Dès 1996, les éditeurs scientifiques anglo-saxons (Wiley, Springer, Blackwell, Elsevier) commencent à proposer une offre commerciale d'e-books en ligne. En 1997, les bibliothèques américaines sont les premières à mettre à disposition de leurs usagers des e-books. D'après une étude menée en 2001 par l'Université de Rochester sur le portail Netlibrary, les étudiants américains sont très satisfaits de l'e-book. Peu à peu les éditeurs français commenceront à se projeter dans la commercialisation d'ouvrages de références tels que Larousse, Hachette, Multimédia, Universalis mais cette offre ne touche qu'un public privilégié. Dans les années 2000, les BU françaises s'intéressent aux e-books par le biais d'ouvrages de référence en ligne (dictionnaires et encyclopédies). Mais, les débuts de l'e-book restent difficiles comme nous le verrons dans la seconde partie de ce mémoire. En effet, l'offre proposée sur le marché est inadaptée aux besoins et les supports de lecture dédiés à l'e-book restent encore très marginaux ; les usages ne décollent pas. Néanmoins les initiatives se développent à l'étranger comme en Suède, où dès 2002 la bibliothèque nationale de Suède conclut des accords avec certains éditeurs pour obtenir des notices bibliographiques des e-books qui seront déposées dans LIBRIS, le Catalogue Collectif National (Degerstedt, 2010). En 2002 et 2003 certaines BU françaises étudient l'offre des plates-formes de Numilog, Netlibrary. A ce moment là, COUPERIN, né en 1999, créé le pôle « livre électronique » et négocie le prix des abonnements ou des achats avec les grands éditeurs scientifiques (Ovid, Springer, Wiley, Elsevier). De plus, ce pôle organisera plusieurs journées portant sur le livre

numérique. A cette période, nous remarquons néanmoins que très peu d'e-books sont achetés, toujours freinée par une offre frileuse et inadaptée.

En 2005 - 2006, les SCD de Bretagne unissent leurs efforts autour d'un projet expérimental de mise en ligne d'ouvrages électroniques en langue française et réussissent à mettre en place le premier fonds interuniversitaire d'ouvrages électroniques. Cette initiative s'inscrivait dans le projet global d'Université Numérique en Région Bretagne (UNRB) soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Jonchère, 2007).
Nous noterons qu'en 2008, COUPERIN donne naissance à la Cellule e-books (CeB) dont le but est de coordonner les négociations d'acquisition et la veille. Par un travail remarquable, nous verrons dans la quatrième partie, qu'elle a joué un rôle moteur important dans le déploiement de l'e-books au sein des universités.
Aujourd'hui les e-books sont présents dans les collections des BU mais peu de travaux ou de retours d'expériences ont été publiés : le corpus français est donc assez restreint. Puis est arrivé le prêt des tablettes de lecture dans les bibliothèques universitaires françaises. Certaines BU se sont lancées dans l'aventure en proposant un prêt de tablettes de lecture à l'instar d'Angers et Toulon, où Angers a été le précurseur depuis septembre 2008 (Toulon en 2009). La bibliothèque de l'École des Chartes et le SCD Lyon 1 se préparent pour la rentrée 2010. Mais ce type de projet est souvent appuyé par des personnes en interne, motivés, technophiles et demande beaucoup d'énergie et de temps : à Toulon, il a fallu 8 mois pour valider le cadre réglementaire du prêt.
Outre ces expériences au sein du corps des professionnels, nous relevons un problème de valorisation et de signalement pour en informer les usagers et leur faire aussi découvrir cet objet (Barthet ; Bruley ; Nguyen, 2010). Il est à souligner que la grande difficulté que rencontrent les bibliothèques quant à cette intégration est que contrairement aux périodiques électroniques, les abonnements à des e-books ou leur achat ne furent cependant pas accompagnés d'une demande explicite de la part des usagers. Il faut donc trouver là de nouveaux moyens de communications qui s'accompagnent souvent de nouvelles compétences pour les professionnels de l'information. Nous aurons l'occasion de voir en troisième partie de ce document que nos confrères chinois ont mis en place un système de gestion des e-books pour les intégrer dans une politique documentaire globale.

Dans ce sens, il serait intéressant de s'interroger sur la problématique suivante : Comment envisager la valorisation d'une nouvelle ressource telle que les e-book dans une bibliothèque qui compte des publics différents ? Plus particulièrement, comment mettre en œuvre une valorisation et une

communication sur les e-book en tenant compte des pratiques informationnelles des publics de Droit et économie gestion, de manière à ce que ces derniers développent des usages sur ce nouveau type de ressources ? Afin de répondre à nos questions, nous nous appuierons sur le cas du SCD de l'Université Lille 2 qui constituera notre terrain de réflexion pour comprendre dans quelles mesures les e-books font partie d'une offre de contenu plus globale pour des publics aux besoins et aux pratiques contrastées.

C'est dans ce contexte que j'ai effectué mon stage au SCD de l'Université de Lille 2, à la bibliothèque universitaire Droit-Economie et Gestion. J'ai été confrontée aux multiples questions et difficultés que rencontrent les professionnels de l'information à appréhender ce nouvel objet : Mais qu'est-ce qu'un e-book ? Comment cataloguer cet objet dématérialisé ? Comment l'intègre-t-on dans le plan de développement des collections ? A mon arrivée, le SCD de Lille 2 venait de mettre à disposition des e-books sur le site Internet de la bibliothèque. Ma première mission a donc été d'étudier les usages de celui-ci. Il est à noter que cet usage peut s'envisager selon deux points de vue différents. En premier lieu, celui de l'usager final : comment appréhende-t-il cet objet ? En second lieu, selon celui des professionnels de l'information dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle ressource, encore méconnue : comment est-il intégré tant au niveau de son appréhension qui met en jeu les compétences des professionnels qu'au niveau de sa place par rapport aux autres types de documents. Néanmoins, compte-tenu de ma problématique et des intérêts du SCD de Lille 2, l'aspect sur l'usage du point de vue des professionnels, abordé en quatrième partie de ce mémoire, ne constituera pas le sujet central de ce mémoire. Notre attention se portera donc sur une étude d'usages réalisée entre Mai et Juillet 2010 auprès des usagers de la BU de Droit, c'est-à-dire composé d'une part d'étudiants de 1er cycle (L1 à L3) et de 2ème cycle (M1 et M2) en Droit et en Économie-Gestion et d'autre part de doctorants et d'enseignants-chercheurs.

L'objectif de ce mémoire n'est nullement d'apporter des réponses définitives quant à l'intégration, le signalement ou la valorisation de l'e-book, mais bien de fournir des éléments de réflexion sur la manière dont il s'intègre dans les bibliothèques par l'usage et comment les bibliothèques ont la possibilité de valoriser et de communiquer sur cet objet.

Dans un premier temps, afin de définir le contexte, nous présenterons la structure où j'ai exercé mon stage. Dans une deuxième partie nous nous interrogeons sur la définition d'un e-book qui reste encore très attachée au codex. Dans une troisième partie, nous aborderons l'offre des e-books et les

retours d'usages à l'étranger. Dans une quatrième partie nous parlerons du contexte d'implantation des e-books dans les BU françaises en soulignant les nouvelles problématiques que cela implique. La cinquième partie du mémoire nous permettra de faire la synthèse et le bilan des résultats de l'étude d'usage et de besoins afin de proposer une conclusion « croisée » de notre travail. Enfin, nous développerons dans une sixième partie les moyens à mettre en œuvre à l'université Lille 2 pour une intégration réussie de l'e-book en passant notamment par son signalement et sa valorisation.

1. L'UNIVERSITÉ DE LILLE 2

1.1. Présentation de l'Université

1.1.1. Historique et présentation

Conseillé par Vendeville et Granvelle, Philippe II, roi d'Espagne depuis 1556, demande au pape Paul IV l'autorisation de construire l'université de Douai. Paul IV accède à sa demande par un bref décret du 31/7/1559 ; en effet, cette création est dans la ligne des directives du Concile de Trente (1545-1563) pour lequel les théologiens de Louvain ont œuvré et qui « définit la Contre-Réforme catholique face à l'expansion protestante ». Ce fut l'évêque d'Arras, François Richardot, qui en lança l'ouverture lors d'un discours prononcé à l'automne 1562.

En 1791, temps troublés, l'université est désertée par ses étudiants : le chiffre de 20 étudiants pour la faculté des Arts de Douai est cité. Aussi, en 1793, toutes les Universités, jugées corporatistes et aristocratiques, sont supprimées par la Convention.
La rivalité entre Lille et Douai s'exacerbe dès 1854. En effet, par décret du 22/8/1854, Napoléon III rétablit la faculté des Sciences à Lille et celle de Lettres à Douai. Le 24 avril 1874, Jules Ferry inaugure les premiers bâtiments de la faculté de médecine et de pharmacie de Lille.

C'est par le décret du 22 octobre 1887 que la faculté de Droit de Douai est transférée à Lille dans les locaux de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille. La loi du 10 juillet 1896 rétablit les Universités en France. Nous assistons de ce fait à la création de l'Université de Lille qui rassemble les quatre grandes Facultés de Lettres, Sciences, Droit et Médecine. Puis transforme les « corps de facultés » en une seule entité.

En 1971, l'application de la Réforme suite à la loi Faure du 12 novembre 1968 portant sur la loi d'orientation de l'enseignement supérieur amène à l'éclatement de l'université de Lille en trois ensembles autonomes : les facultés de Droit et de médecine et pharmacie forment l'université du Droit et de la santé (Lille II).

En 1974, Lille 3 quitte la Rue Angellier de Lille et s'installe au Campus de « Pont de Bois » à Villeneuve d'Ascq, le partageant ainsi avec l'Université Lille 2. Elles forment la Bibliothèque Interuniversitaire de Lille, bibliothèque de la faculté de Lettres et de Droit.
En 1995, l'Université de Lille 2 déménage dans le quartier de Lille-Moulin à l'emplacement de l'ancienne filature Leblan.

1.1.2. Son engagement

L'université Lille 2 Droit et Santé fait partie de l'une des trois universités de Lille et est depuis 2009 membre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) université Lille Nord de France.

L'université Lille 2 accueillait en 2007/2008 26 604 étudiants. Elle leur offre aujourd'hui des débouchés dans les disciplines telles que le Droit, les sciences politiques, la santé, la gestion et le sport. Elle regroupe ainsi huit Unités de Formation et de Recherches (UFR) : la faculté de Médecine, la faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, la faculté de Chirurgie Dentaire , la faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales , la faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique, la faculté de Finances, Banque et Comptabilité (anciennement l'ESA), l'institut Lillois d'Ingénierie de la Santé (I.L.I.S.), l'institut du Management et de la Distribution. Elle comprend aussi un IUT, huit instituts décentralisés à Roubaix et L'Institut d'études politiques de Lille (Sciences-Po Lille), situé à Lille-Moulins. Lille 2, c'est aussi 90 associations étudiantes, 1048 enseignants et enseignants-chercheurs, 819 employés dont des ingénieurs, des administratifs et des techniciens.

Lille 2 s'implique fortement dans la recherche de haut niveau dans quatre grands domaines : sciences de la vie et de la santé, sciences juridiques, politiques et sociales, sciences de gestion, sciences du Sport. L'Université accueille cinquante et un laboratoires et équipes de recherche et deux écoles doctorales : une dans le domaine des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, l'autre en biologie-santé.

1.2. Le SCD de Lille 2

1.2.1. Son organisation et ses missions

Le SCD de Lille 2 fut créé en 1993 par le décret d'application de la loi Savary n°85-694 du 4 juillet 1985 modifié par le décret n°91-320 du 27 mars 1991 mais les locaux ont été investis en 1995 par le personnel et les collections. Il permet à l'Université Lille 2 d'affirmer sa politique documentaire en liaison étroite avec sa politique d'enseignement et de recherche.

Le SCD est placé sous l'autorité directe du Président de l'université et est administré par le Conseil de la Documentation qui en vote le budget. Ce dernier est ratifié par le Conseil d'administration de l'université.
Madame Brigitte Mulette dirige le SCD depuis 1995. Nommé par le Ministre de l'Education Nationale après avis du Président d'Université, le directeur du SCD a pour mission de rendre compte au Conseil de la Documentation et de donner ses avis aux Conseils de l'université et à ses composantes en matière de documentation. Il s'appuie sur le service des affaires générales, qui gère les activités intéressant l'ensemble du service commun [*cf Annexe 1 : Organigramme du SCD*].

Le SCD est composé de quatre bibliothèques universitaires, éclatées comme pour les universités en plusieurs sites physiques différents :

- Bibliothèque universitaire de Droit-Gestion
- Bibliothèque universitaire de Médecine, pôle Formation
- Bibliothèque universitaire de Médecine, pôle Recherche
- Bibliothèque universitaire de Pharmacie

1.2.2. Le fonds documentaire

Le SCD de Lille 2 possède environ 170 000 ouvrages, plus de 85 000 volumes de thèses, près de 4 400 titres de périodiques (vivants ou morts) et plus de 21 000 microformes. Quant à la BU Droit, en 2009, elle a fait l'acquisition de 1242 ouvrages supplémentaires. Elle est aussi abonnée à 12 bases de données : Lamyline Reflex, Cairn revues, Doctrinal plus, Business Source Complete, Juris

classeur, Dalloz, les 10 dictionnaires permanents, Navis Fiscal, Legalnews, Lextenso, Mediapart, Vlex.
En ce qui concerne les livres numériques, la BU Droit en propose 4771.

1.2.3. Le budget

Les fonds financiers du SCD proviennent de sources différentes :

- la part des Droits d'inscription des usagers affectée au SCD ("Droits de bibliothèque"),
- les subventions de l'État ou d'autres collectivités publiques,
- toutes les autres dotations spécifiques qui lui seraient affectées notamment au titre du contrat d'établissement,
- les dotations éventuellement consenties par l'Université et ses composantes,
- la rémunération des services rendus dont les tarifs sont arrêtés annuellement par le Conseil de la documentation.

Jusqu'en 2009, le budget du SCD de L'université Lille 2 était transversal aux deux sections : Droit et santé. Le budget était distribué en fonction des besoins de chacun.
Depuis cette année, le budget a été divisé en trois parties : Droit / Santé / Transversal. Généralement, au mois d'octobre, il y a un recensement des besoins de la bibliothèque (mobilier, personnel, ressources électroniques, renouvellement du parc informatique...), le devis est soumis à l'Université qui distribue le budget.

Les acquisitions papiers
Le budget pour les acquisitions papiers s'élève à 309 876 €. Ce budget comprend l'achat d'ouvrages et l'abonnement aux périodiques papiers.
Le budget des ouvrages est de 158 352 € réparti en deux sous-catégories : les ouvrages en français qui bénéficient d'un montant de 139 676 € et étrangers de 18 676 €.

Les ressources électroniques
Le budget prévisionnel total des ressources électroniques de cette année pour le SCD s'élève à 751 437 €, ce qui signifie que les dépenses de la BU Droit s'élèvent à 104 222.

Pour le financement de la documentation électronique, le SCD de Lille est membre du réseau Couperin : la plupart de ses abonnements profite donc d'une négociation COUPERIN. Par ailleurs, il effectue aussi des groupements de commandes, c'est-à-dire qu'un établissement paie une facture unique et redistribue le budget aux différents établissements qui ont souscrit à l'abonnement en fonction des conditions tarifaires des éditeurs. Ce système permet des remises plus importantes et de mutualiser les institutions. Il faut être 15 membres, au minimum, pour pouvoir effectuer un groupement de commande.

Les abonnements de la bibliothèque sont pris avant la fin juillet afin de bénéficier d'un taux d'escompte de 2%.

2. QUID DE L'E-BOOK

Qu'est-ce qu'un e-book ? Quelles différences existe-t-il entre les différents termes employés ? Nous tenterons tout d'abord de définir ce terme selon plusieurs approches et nous nous questionnerons sur les caractéristiques qui le rapproches ou l'éloignes du codex. Puis, en prenant un angle d'approche historique, nous tenterons de saisir son implication contemporaine.

2.1. Une définition qui tend (enfin !) à se généraliser

2.1.1. Entre livre numérique, livre électronique et e-book

Avant de commencer à parler de l'e-book, intéressons-nous à sa définition. Le terme e-book, contraction d'électronique et de book, a été inventé en 1998 par la société américaine NuvoMedia qui fut la première à créer ce produit en 1999. Les défenseurs de la langue française plébiscitèrent le terme « livre électronique » pour désigner cet objet. Or, après plusieurs lectures, nous avons remarqué la présence de différents termes pour désigner l'objet « e-book » : e-book, livre numérique, livre électronique, livrel, livre numérisé, livre multimedia… Les terminologies et les définitions foisonnent, ce qui augmente la confusion entre ces termes et la difficulté de différencier livre numérique et livre électronique. Afin d'illustrer cet amalgame, nous avons relevé plusieurs définitions du terme e-book :

« Le terme d'e-book recouvre tout ouvrage publié dans un format électronique (pdf, html, format propriétaire….). Techniquement, il s'agit d'un ***fichier ou d'un ensemble de fichiers****. Le livre, au sens d'objet de lecture, existe par son unité sémantique commodément désignée par son titre. L'e-book est dématérialisé par opposition au livre sur support papier et exige une machine active pour le rendre lisible sous forme d'une succession de mots alignés sur une "page" ou audible par synthèse vocale. »* (Prost, 2007)

« L'e-Book est ***un micro-ordinateur*** *de la taille d'un livre, destiné à l'affichage et à la consultation interactive sur écran de textes et d'images préalablement téléchargés et stockés dans sa mémoire. »* (Le Petit Larousse illustré)

En effet, le terme e-book est employé pour désigner à la fois le contenu (ouvrages, manuels, romans…) et le contenant ou support (livrel en français, et reader en anglais).

Afin de faciliter notre argumentation, nous emploierons tout au long de ce mémoire, le terme de livre électronique pour faire référence au support de lecture, et les termes de livre numérique et d'e-book pour définir le contenu.

En 2000, Emmanuelle Jéhanno propose une définition de l'e-book sur laquelle nous pourrons nous appuyer, synthétisée de la manière suivante par Lorenzo Soccavo :
« On parle d'e-book quand il y a à la fois :

- *un contenu numérisé ;*
- *Un support de lecture électronique ;*
- *Un logiciel de lecture dédié ».*

Selon Hervé Le Crosnier (2010), il est possible de définir le terme e-book selon trois approches différentes qui mettent en regard l'e-book face à environnement particulier servant de point d'appui à une meilleure compréhension du terme et de ses composantes :

- Par rapport au livre imprimé

Comme sur le livre imprimé, il est possible d'annoter, de surligner grâce à la liseuse. Or, la manipulation de l'e-book et ses pratiques de lecture ne sont pas pour le moment encore assez familières au lecteur mais une appropriation de ces technologies au quotidien par un apprentissage facilitera son utilisation et deviendra pour lui une « activité normale ». Ce n'est pas la technologie qui distingue le livre imprimé du livre numérique.

- Par rapport au web

Quand les lecteurs entendent parler du livre numérique, ils font tout de suite référence aux technologies du web et rapportent ce produit à ce qu'ils connaissent : hypertexte, interactivité, média, lecture sur écran…

- Par rapport à la mobilité

Ce n'est pas quelque chose de nouveau : les livres sont faits pour être lus dans des moments d'inactivité par exemple dans le train ; Hachette l'a bien compris en inventant le concept des kiosques de gare. Les appareils de lecture vont faciliter cette mobilité : « On a toujours sur nous une bibliothèque que l'on peut lire. »

Livre numérique : un livre homothétique ou un livre enrichi ?

Nous appellerons livre homothétique la projection du livre imprimé vers le livre numérique. Il s'agit là de la numérisation de l'ouvrage imprimé [*cf partie 3.1.1. Réorganisation de la chaine de valeur du livre numérique*].

Le livre numérique enrichi peut-être considéré comme une ressource hybride qui contient du texte avec des liens hypertextes, des images, du son. Il s'agit d'apporter des « plus » par rapport au livre imprimé. Il est destiné à être un « package clos » où tout est rassemblé comme pour un livre imprimé. Les outils de lecture doivent donc garantir une autonomie plus grande et une connexion permanente. En outre, le livre numérique sera doté de fonctionnalités supplémentaires proposées par les éditeurs ou les agrégateurs de plate-forme à leurs usagers. Le livre numérique fait alors référence à un ensemble de services et non plus à un produit fini (Le Crosnier, 2010).

Selon Roger Chartier (2001) et Hervé Le Crosnier (2010), il ne faut donc pas considérer le livre numérique comme la simple substitution d'un support à un autre ; il doit plutôt apporter une forte valeur ajoutée à l'ouvrage imprimé. Il organise de manière nouvelle la démonstration et ne peut être conçu et écrit dans la même logique que celle du codex (impact sur chaine du livre) (Chartier, 2001 ; Le Crosnier, 2010). Nous faisons face une situation inédite qui a semé et continue de semer la confusion quant à sa définition et parfois même encore actuellement parmi des éditeurs et les professionnels de l'édition. Ce questionnement a aussi été présent lors des cinquièmes journées de l'e-book organisé par Couperin.

2.1.2. Un rattachement avec le codex qui complexifie sa définition.

Il semble important de revenir au début de l'histoire du livre afin d'en comprendre son évolution et les bouleversements que connaît actuellement la culture de l'écrit dans ses modalités de transformation de l'inscription et la transmission des textes. L'origine de l'écriture remonte à l'ère du néolithique (-5ooo ans avt J.C) ; les hommes communiquaient par des signes et des symboles tracés sur des supports qui ont su trouver pérennité pour permettre l'interprétation de notre histoire. Ces supports furent multiples et exploités au fur et à mesure de leur découverte : pierre, bois, argile séchée, papyrus, soie, peau tannée, papier… (Soccavo, 2007).

Aux débuts de l'écriture, la matière du support a influencé les différentes techniques d'écriture : ce n'était pas le même exercice pour les Babyloniens d'écrire sur des tablettes d'argile que pour les Egyptiens, puis les Grecs et Romains sur du papyrus. Très vite, le système de l'enroulage du papyrus semble être le système le plus approprié pour assembler les différents extraits. On distingue

alors deux techniques : le *volumen* et le *rotulus*. Le *volumen* demande au lecteur de dérouler d'un côté et d'enrouler de l'autre pour lire le texte disposé en colonne, ceci préfigure ce que seront les pages plus tard. Le *rotulus* quant à lui se déroule verticalement et le texte s'étale sur toute la largeur du rouleau, principe qui sera repris plus tard dans la lecture sur écran d'ordinateur (Soccavo, 2007).
Au Moyen-âge, le parchemin remplace le papyrus car celui-ci s'avère plus solide et permet le pliage des feuilles sans les casser pour une lecture par page. Le lecteur peut alors consulter deux ouvrages simultanément, les annoter...C'est ainsi que le codex s'est imposé au détriment du rouleau car il facilitait non seulement la lecture mais aussi le repérage dans le texte et le rangement. Ces évolutions restent liées aux pratiques et usages des textes et inaugurent un rapport inédit entre le livre et ses lecteurs.
Aujourd'hui, la coexistence entre deux formes du livre et trois types de transcription, l'écriture manuscrite, la publication imprimée et le texte électronique est manifeste, elle remet en cause certaines habitudes acquises au fil des siècles. *« Écrire ou lire cette nouvelle espèce de livre suppose de se dépendre des habitudes acquises »* (Chartier, 2001). En effet, le livre numérique n'est pas considéré comme un livre homothétique comme nous venons de le souligner ; il implique une révolution tant au niveau de la technique de production ou de reproduction *[cf 3.1.1. Les acteurs de la chaîne de valeur du livre numérique]* qu'au niveau du support de l'écrit et des pratiques de lecture. La lecture sur écran devient superficielle et diagonale. Ceci s'explique notamment par la diminution de l'empan visuel[1] qui entraine ainsi une fatigue et une attention perturbée. Nous ne sommes plus dans une lecture linéaire mais dans une démarche de recherche d'informations. Notre compréhension du texte peut être altérée par une surabondance de données caractérisée par l'intervention de liens hypertextes, la multiplicité des colonnes et des encarts et le défilement de la page basée sur la technique de lecture du *rotulus*, ce qui se conclue par une surcharge cognitive (Baccino, 2010).
Le croisement de ces deux logiques d'appropriation (*rotulus* et *codex*) qui ont défini les usages des supports précédents de l'écrit (Chartier, 2001) amène un rapport au texte tout à fait original et inédit. Ce croisement a renforcé la comparaison « e-print/e-book ». Il implique un niveau d'exigence de la part des usagers comparable à celui de l'ouvrage papier. C'est ainsi que nous retrouvons le concept du « slice'n'dice », le découpage numérique du livre en chapitres ou en unités de contenu, la simulation des pages tournées tant au niveau du gestuel qu'au niveau visuel sur la tablette. Les

[1] L'empan visuel est la quantité limitée d'informations qui peut être perçue à l'écran.

lecteurs souhaitent retrouver dans le livre numérique le confort de lecture, la simplicité de manipulation et un repérage facilité caractéristiques du livre papier.

2.2. Une histoire bien remplie

2.2.1. La naissance de l'e-book : un début timide dans les années 2000…

En 1971, lancé par Mickael Hart, le projet Gutenberg voit le jour. Il s'agit de la première bibliothèque numérique au Monde dont le but est de diffuser gratuitement des œuvres littéraires. Ce projet connaît un second souffle lors de la démocratisation du web dans les années 1990 (Lebert, 2009) et au fil des ans, de plus en plus d'œuvres sont numérisées. En 2008, nous en comptions 30 000.

En 1993, l'Online Books Page a pour objectif de répertorier les textes électroniques anglophones en accès libre sur le web. Puis c'est dans les années 1995 qu'un nouveau type de librairie apparaît : Amazon propose des livres en ligne ; son exemple a été suivi par quelques éditeurs qui s'installent à leur tour sur la toile pour vendre leurs ouvrages. En 1998, nous voyons apparaître également les sites web des bibliothèques qui proposent leur catalogue en ligne (Lebert, 2009).

En 1999 débutent, aux États-Unis les premières tentatives de mise en marché de reader avec le Rocket e-book muni de 4 Mo de mémoire et d'un prix à 500 dollars. Il ne trouva pas son public et sa commercialisation ne s'entendra pas au-delà des frontières étasuniennes.

Le Cybook développé par la société française Cytale est commercialisé en 2001 mais ne connaît pas le succès escompté. En 2002, Cytale dépose le bilan. Entre 2000 et 2003, Gemstar mit sur le marché tout d'abord le REB 1100 de 18 cm de haut, un demi-kilo et 8 mo de stockage, vendu à 300 dollars, puis une version plus évoluée le REB 1200, encore plus lourd mais qui proposait un accès à Internet par le câble. C'est la faillite : la société déposera à son tour son bilan en 2003.

Face à ces échecs, les éditeurs ont du mal à se lancer, surtout en Europe et adoptent la position du *« wait and see »*.

En 2000-2001, certaines bibliothèques municipales testent le prêt des fichiers numériques (Jonchère, 2005), contrairement aux bibliothèques universitaires où les expériences avec l'e-book restent absentes. Plusieurs raisons expliquent l'insuccès de l'e-book à cette époque (Soccavo, 2007) :

- La technique restait à développer :

Mauvais confort de lecture (écran rétro-éclairé) rendant impossible la lecture immersive, poids élevé, autonomie trop faible, capacités multimédia trop limitées, pas d'interopérabilité des formats.

- Un modèle économique à préciser :

Les éditeurs ne ressentaient pas de besoins dans le marché et ils n'osaient donc pas se lancer.

- Une demande à créer de toute pièce :

Les usagers n'étaient pas à ce moment-là familiarisés aux nouvelles technologies. En 2001, nous comptions 10 millions d'internautes français (contre plus de 23 millions aujourd'hui), dont seulement 7% disposaient d'une connexion haut débit (contre 50% aujourd'hui).

Les expérimentations sont principalement menées en Grande-Bretagne et aux États-Unis et les bibliothèques universitaires en ont profité pour influencer de manière déterminante l'offre des éditeurs et des agrégateurs de contenus (Jonchère, 2005).
Mais c'est surtout le phénomène de numérisation qui a donné un nouveau souffle au livre numérique. En 1997, la Bibliothèque Nationale de France lance un grand projet de numérisation et créé ainsi sa bibliothèque numérique : Gallica. Elle offre actuellement 1 020 766 documents. Puis en Décembre 2004, Google lance à son tour son projet en créant Google Books *[cf partie 3.1.2. Un marché en pleine extension à l'étranger]* avec la numérisation de 15 millions d'ouvrages.
La même année, Librie de Sony inaugure le marché du papier électronique, toutefois cette expérience fut aussi un échec, son prix élevé et ses mesures anti-piratage ont eu raison de lui.

Ces dix dernières années, de nombreuses expérimentations sur la sphère de l'e-book (usage, offre...) se sont succédées. Elles ont déterminé des situations d'échec en matière d'intégration. En effet, l'implantation de l'e-book dans les pratiques de lecture de la société n'a pas eu l'effet escompté en matière d'appropriation par les individus dans leur quotidien. Toutefois mettre en exergue ces situations d'échec a permis d'encourager de nouvelles dynamiques de réflexions sur l'e-book et de renforcer le positionnement des acteurs dans la chaine de valeur du livre numérique.
Aujourd'hui, incontournable dans la presse et véritable renouveau, l'e-book est omniprésent dans les divers évènements organisés en cette année 2010.

2.2.2. …mais aujourd'hui au cœur de l'actualité

La presse et les événements de cette année 2010 nous ont montré que l'e-book est bel et bien de retour. L'e-book se retrouve au cœur de l'actualité et ce grâce à deux évènements majeurs : le Salon du livre 2010 et la sortie de l'Ipad.

Multiplication d'évènements autour de l'e-book

Après une première apparition au Salon du livre en 2000, l'e-book est depuis 2008 l'objet de toutes les attentions. Les visiteurs ont eu l'occasion de tester trois appareils de lecture, les seuls disponibles à ce moment-là sur le marché Européen : le Cybook de Booken, l'Iliad de la société Irex et l'e-book développé par le quotidien « Les Echos ». Le grand absent fut le Kindle d'Amazon. En 2009, Sony et Amazon firent la présentation de leur produit, mais c'est durant l'édition 2010 du Salon du livre que l'e-book fit le plus parler de lui. En effet, cette trentième édition s'est clairement placée au cœur de l'édition électronique et les slogans contre le livre numérique ne sont pas passés inaperçus : « E-book, une bibliothèque dans la poche et rien dans la tête », « E-book, E-monde, E-gnoble », « Livres virtuels, chômage réel ».

L'e-book n'a pas non plus épargné le salon du livre de Francfort, le plus grand salon, qui l'accueille depuis 2008 et permet aux concepteurs de liseuse de présenter leur produit. En 2008, les possibilités offertes par la norme ePub ont été présentées. En 2009, Les éditeurs français ont profité du salon pour interpeller le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, afin qu'il plaide à Bruxelles pour un tarif unique sur les e-books et une baisse de la TVA à 5,5% [*cf 3.1.3. Le marché européen - La France : un marché encore hésitant mais en devenir*].

Par ailleurs les journées d'études sur le livre numérique se sont multipliées ces derniers mois comme en témoigne les calendriers des acteurs du livre (associations, consortium, éditeurs…). Le programme de la journée de l'ADBS organisée en novembre 2009 et intitulée « Livre numérique : offres et usages » a porté sur la situation de l'offre éditoriale et sur l'appropriation de l'e-book par les usagers. La journée sur « les Presses universitaires et l'édition électronique des livres » organisée à Tour en Mai a été l'occasion pour l'édition scientifique en SHS de s'interroger sur la nécessité d'assurer un équilibre entre un modèle économique, des mutations de la chaine éditoriale et la mission de valorisation de la recherche qui incombe aux presses universitaires. Les cinquièmes journées sur le thème « quelles pratiques pour quels usages ? » organisée par COUPERIN se sont aussi déroulées en Mai pour définir les pratiques actuelles en milieu universitaires et les moyens à mettre en œuvre pour les développer. Enfin, nous n'oublions pas les initiatives des bibliothèques

municipales qui sous la responsabilité de l''Association des Bibliothécaires de France (ABF) organisent des journées sur le livre numérique pour sensibiliser un plus grand nombre d'individus.
En outre, l'arrivée toute récente de l'Ipad sur le marché est une bonne démonstration de l'intérêt porté actuellement à l'e-book. Depuis 03 avril 2010 l'Ipad de la société Apple se trouve dans les rayons des magasins américains. Prédis comme un contenant révolutionnaire pour lire des e-books, il se présente sous la forme d'une tablette 24*18 cm, avec une capacité de stockage de 16Go et un poids ne dépassant pas les 700g. Au bout d'un mois, Apple annonçait qu'un million d'Ipad avait été vendus aux États-Unis. La France a attendu avec impatience sa sortie prévue le 28 Mai 2010. En Juillet 2010, Apple a annoncé avoir vendu 3,27 millions d'Ipad sur le trimestre.
L'application iBooks contient à la fois un logiciel d'e-books et une plate-forme de téléchargement comprenant des œuvres payantes et des œuvres gratuites issues du projet Gutenberg. Ibooks est la section la plus riche de l'App Store, devant les jeux. Les avis sur le confort de lecture sont partagés entre ceux qui la jugent moins confortable que celle sur le Kindle et ceux qui l'apprécient quand toutes les conditions sont réunies pour sa bonne utilisation. Les usagers apprécient la présentation soignée des ouvrages qui suscitent l'envie de les lire et la fonctionnalité recherche. Les usagers regrettent le manque de réglage qui se limite au choix de la police, de sa taille ainsi que la luminosité ainsi que la prédominance de la langue anglaise.

Comme nous venons de le souligner, les débuts de l'e-books ont été plutôt difficiles, souvent soldés par des échecs mais rattrapés par des projets ambitieux et des innovations qui ont permis une progression constante de son adoption entre 2000 et 2010. Pourtant, les définitions sont multiples, le terme est protéiforme et dépend du contexte d'énonciation, qu'il soit rapporté au codex, au Web ou à une nouvelle forme inédite : l'e-book. Cependant, elles tendent à se généraliser compte tenu d'une dynamique d'homogénéisation des représentations permises par les projets qui se développent depuis une décennie.

3. UN TOUR D'HORIZON DE L'OFFRE DES E-BOOKS ET DES RETOURS D'USAGE

3.1. Le marché du livre numérique

L'arrivée de l'e-book a permis la création d'une nouvelle chaîne de valeur par rapport à celle du livre imprimé. De nouveaux acteurs se sont intégrés, d'autres ont pris moins d'importance qu'auparavant. Le marché du livre électronique s'est développé de manière différente selon les pays apportant chacun des spécificités à l'offre. Nous en présenterons ici un petit tour d'horizon. Enfin nous étudierons l'offre proposée par la BU de Droit et son intégration dans son SIGB.

3.1.1. Les acteurs de la chaîne de valeur du livre numérique

Comparée à la chaîne de valeur du livre imprimé, celle du livre numérique n'est pas modifiée en tant que telle mais chacun des métiers qui en découlent va être impacté au niveau des différentes étapes de production.

La conception du livre numérique

L'écriture sur le web, l'intégration de contenus multimédias, les procédures de numérisation sont autant de savoir-faire qu'auteurs et éditeurs devront mobiliser en intégrant la chaîne de valeur du livre numérique.

Le métier d'auteur

Un livre imprimé est réalisé et délivré par son auteur sous forme numérique. Le numérique lui apporte des facilités pour revenir sur le texte, le couper, l'agencer à sa guise. L'auteur doit construire son œuvre en « pensant multimédia ». En effet, le contenu produit doit intégrer un potentiel d'utilisations multimédia pour l'amener à la conversion en livre numérique : intégration de vidéos, liens hypertextes... À l'heure actuelle, les outils de création ont tous la fonctionnalité « publier pour le web », ce qui implique que l'auteur peut se produire lui-même sans passer par les différentes étapes de la chaîne du livre imprimé telle que nous la connaissons, c'est à dire la publication, à ne pas confondre avec l'édition qui peut éditer des textes déjà publiés ; le but est de leur donner une seconde vie en retravaillant le texte (Le Crosnier, 2010). La consultation des réseaux sociaux et la

lecture sur écran par la dématérialisation s'effectuant rapidement par l'Internaute oblige l'auteur à produire un contenu intelligible facilement. La manière d'écrire de l'auteur est donc modifiée.
L'autoritativité[2] prend alors toute son importance dans le contexte du numérique. Pouvant se passer des services de l'éditeur, l'auteur peut s'autoriser à se publier lui-même. Toutefois, cette démarche implique la présentation d'un travail fini, or, elle se révèle difficile, à partir du moment où il n'existe pas de « premier lecteur », que ce soit une communauté ou un éditeur. L'auteur doit alors jouir d'une forte notoriété pour que cette finition puisse aboutir et lancer son œuvre (Le Crosnier, 2010).

Le métier d'éditeur

Le métier d'éditeur requiert aujourd'hui des nouvelles compétences pour réussir l'édition d'un livre numérique.
Tout d'abord, ce métier connaît un changement dans la tactique utilisée par l'éditeur afin d'amener l'auteur à le choisir pour l'édition de son œuvre. En effet, avec les systèmes d'autopublication aidés par les blogs et les publications formant ainsi l'autoritativité de l'auteur, ce dernier est déjà soutenu par un lectorat et n'a besoin de l'éditeur que pour finaliser son œuvre et recevoir son branding (Le Crosnier, 2010).
De plus, l'éditeur doit maîtriser les techniques de numérisation d'ouvrage, soit d'océrisation des caractères afin de rendre l'œuvre *« searchable »,* c'est-à-dire permettre la recherche plein texte et éviter d'en faire une image qui n'apporte aucune valeur ajoutée au livre numérique. La numérisation implique souvent une transformation de format qui intervient par la suite afin de l'adapter aux terminaux de lecture. La transformation d'un format d'entrée à un format de sortie vise à séparer la forme et le contenu. En effet, le langage de structuration tel le XML permet au fichier de sortie de s'adapter aux différents formats existants en fonction de la tablette (Jéhanno, 2000).
Enfin, l'éditeur doit aussi savoir maîtriser le multimédia pour pouvoir intégrer des vidéos, des sons et des images au sein du livre numérique. Il doit aussi penser aux métadonnées de l'ouvrage en ajoutant des informations de catalogage, de classification et indexation afin que l'œuvre soit bien référencée sur les plates-formes de vente.

[2] « Attitude consistant à produire et à rendre public des textes, à s'auto-éditer ou à publier sur le web, sans passer par l'assentiment d'institutions de référence référées à l'ordre imprimé » Evelyne Broudoux (2003), http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/24/44/HTML/ (Consulté le 07/10/2010).

L'apparition de nouveaux acteurs dans la chaîne

Les caractéristiques de la chaine de valeur du livre numérique ont engendré l'apparition et l'intégration de quatre nouveaux acteurs. Il s'agit des agrégateurs, des e-libraires, des concepteurs de matériel et de logiciel de lecture et des opérateurs de téléphonie mobile.

La mise à disposition du livre numérique

Le métier de distributeur / agrégateur

Les agrégateurs prennent la place du métier de distributeur dans la chaine du livre imprimé. Ils ont pour mission de mettre en place des plates-formes sécurisées destinées à la distribution de ces ouvrages. Les œuvres sont alors stockées sur un serveur informatique qui collecte les fichiers (Benhamou, 2010). Cette étape de la chaîne peut être amenée à disparaître dans les cas où l'auteur s'auto-publie ou quand les éditeurs endossent aussi le rôle de distributeur.

Les e-libraires

Il s'agit de libraires déjà présents dans la chaîne de valeur du livre imprimé. Ils proposent notamment à l'Internaute la consultation d'extraits d'e-books ou encore l'achat en ligne.

Les concepteurs de liseuses

Un livre papier ne demandait que des yeux pour être lu. Un livre numérique ne peut se lire sans un dispositif technique de lecture : PC, ordinateur portable, netbook, reader, PDA... C'est ainsi que nous voyons d'autres acteurs (Apple, Amazone...) entrer dans la chaîne de valeur. Ces acteurs ont un rôle important dans la mesure où ils exercent une très grande influence pour conditionner le marché. Certains proposent des formats propriétaires ; ils sont sûrs de garder la main mise sur leur client et ainsi empêcher toute concurrence.

Les opérateurs téléphonie mobile

C'est avec ces acteurs que les éditeurs signent actuellement le plus de contrats. Le modèle de l'abonnement et des feuilletons sont propices aux téléphones portables pour proposer de nouveaux produits : des romans feuilletons (Smartnovel), des bandes-dessinées dessinées à l'abonnement (Mobilire), des guides de voyages interactifs avec géolocalisation (SmartCity de Gallimard et Guide Rouge deMichelin sur l'AppStore). L'adaptation de format pour ces terminaux demande l'intervention d'acteurs spécialisés obligeant les éditeurs à renoncer à l'exclusivité de leur fichier hors de leurs entrepôts (Benhamou, 2010).

3.1.2. Un marché en pleine extension aux États-Unis et au Japon

Le marché du livre électronique aux Etats-Unis

Dès les années 2000, le marché du livre numérique aux États-Unis est satisfaisant (multiplication des revenus des ventes par 15 entre 2002 et 2008) et connaît une très forte croissance avec 200% d'augmentation entre Mai 2009 et Mai 2010 (Benhamou, 2010). En 2009, il représentait 4 à 5% du marché global. Les secteurs scientifiques, médicaux ou encore techniques furent pionniers dans le développement du livre numérique mais celui-ci touche actuellement tous les autres genres, à l'exception des bandes dessinées et des livres pour enfants. En novembre 2007 le Kindle d'Amazon fait son apparition sur le marché américain et propose un catalogue de 90 000 titres. Ce fut le premier e-reader associé à une plate-forme de distribution de contenus. Quelques mois plus tard, Amazon annonçait vendre 15 exemplaires numériques pour 100 exemplaires papier, lorsque les deux versions étaient proposées au lecteur. Fin 2009, le catalogue d'Amazon contenait 360 000 titres et le rapport des ventes du numérique est de 47/100 (Benhamou, 2010).

Depuis Avril 2010, le marché américain doit compter avec la sortie de l'iPad proposé par Apple. Sa stratégie des prix est alors totalement différente de celle d'Amazone qui achète en prix de gros les fichiers et se laisse le choix du prix de détail. En outre, Amazon récupère 50% du prix de vente et donne 50% à l'éditeur qui a la charge de rémunérer les acteurs de la chaîne du livre en amont de l'intervention du détaillant. Apple met en place un modèle d'agence laissant ainsi le choix aux éditeurs de fixer leur prix et propose un partage de la valeur en faveur des éditeurs qui est le même que pour l'iPhone: 30% pour Apple, 70% pour le développeur.

L'Ipad connaît aux États-Unis son heure de gloire : 1 million d'unités achetées et 1,5 millions de livres téléchargés sur l'Apple store en mars 2010. De plus, le marché des appareils de lecture s'est élargi avec l'utilisation de Smartphone type Iphone comme support de lecture dont l'application e-book est devenue la première à être téléchargée.

Mais c'est sans oublier Google qui présente potentiellement la plus grande librairie du monde.

- Google books

Anciennement appelé Google Print, Google livres ou Google books est un vaste programme de numérisation rendant disponibles des ouvrages en ligne. Ces ouvrages proviennent de nombreuses universités américaines et du monde entier. Les ouvrages qui ne sont pas encore dans le domaine

public subissent une censure et ne sont publiés que partiellement. Le début de la numérisation a débuté dès décembre 2004 et compte aujourd'hui douze millions d'ouvrages.

- Des contrats qui se multiplient…

En mars 2010, Google avait déjà conclu des accords de numérisation avec une quarantaine de bibliothèques dont huit en Europe comme par exemple la bibliothèque de Lyon (500'000 titres). Google souhaitait numériser une partie des fonds de la Bibliothèque nationale de France, mais il a été jugé trop « conquérant », par le ministre de la culture, Frédéric Mitterrand. Google ne s'est pas arrêté là et le 10 mars 2010, il signait un accord avec l'état italien afin de numériser et mettre en ligne un million de volumes publiés avant 1860, appartenant aux bibliothèques de Rome et de Florence. Puis le 15 juin 2010, la Bibliothèque Nationale d'Autriche autorise Google à numériser 400 000 ouvrages libres de Droit qui totalisent environ 120 millions de pages. En juillet 2010, la Bibliothèque Royale des Pays-Bas a conclu un accord pour la numérisation de 160 000 titres d'ouvrages hollandais du 18 et 19ème siècle.

- … et des procès qui s'amplifient

Le respect des Droits d'auteur et l'abus de position dominante ont été reprochés à Google lors d'une action en justice requise par le ministère de la justice américaine de New-York le 18 septembre 2009. La décision de justice n'a pas encore été rendue.

En France, le groupe La Martinière a assigné Google en justice pour préjudice contre les éditeurs. Le tribunal de Grande Instance de Paris a condamné le groupe américain pour contrefaçon et lui a interdit de poursuivre la numérisation et la diffusion d'ouvrages sans autorisation des auteurs et éditeurs, décision exécutable au terme d'un mois avec 10 000 euros par jour de retard au bout de ce délai ainsi qu'une condamnation à verser 300 000 euros, au titre des dommages et intérêts à La Martinière.

Le 31 mars 2010, les éditions Gallimard suivies de trois autres éditeurs (Albin Michel, Flammarion et Eyrolles) annonçaient leur intention de porter plainte contre Google qui en six ans a déjà numérisé plus de 12 millions d'ouvrages sans l'accord des auteurs et des éditeurs. Après le succès du procès de la Matinière, les espoirs des éditeurs sont au plus haut (La tribune, 2010).

- Google Editions

C'est à la foire de Francfort en 2009 que Google a officialisé le lancement de Google Editions pour la fin juin-début juillet 2010[3]. Google Edition donnera la possibilité aux usagers de consulter l'extrait de l'ouvrage sur Google Books, de l'acheter en ligne et de le consulter sur n'importe quel support doté d'un navigateur (Ipad, smartphone...), le format choisi étant l'e-pub, seul le Kindle d'Amazon ne lit pas ce format et sera dépourvu de DRM. Le fichier pourra même être consulté hors-ligne en passant par le cache de l'ordinateur. L'achat pourra se faire directement sur Google Edition, chez un libraire partenaire ou encore chez les éditeurs. Google a su convaincre et fédérer petits et grands éditeurs dans ce projet et annonçait en mai 2010, quatre millions d'ouvrages disponibles dès le démarrage de la plate-forme ! En comparaison, les 400 000 livres proposés par Amazon pour le Kindle et les 50 000livres numérisés disponibles sur l'iBookstore d'Apple, qui secoue le marché du livre électronique depuis le lancement de l'Ipad aux États-Unis, ne font pas le poids! Toutefois, le mode de paiement pourrait calmer les ardeurs des éditeurs : Google percevra 37% des revenus si l'achat se fait en direct sur son site et 55% si la vente est dirigée vers un de ses partenaires. Mais ce système permettra aux éditeurs une visibilité sans précédent de leur catalogue.

Une situation de quasi-monopole (tripôle) existe donc déjà Outre-Atlantique. Amazon a façonné le marché du livre numérique en terme d'offre pour grand public en créant son propre appareil de lecture, en y associant une plate-forme de téléchargement et en proposant une très grande offre. Par ailleurs le marché se caractérise par les éditeurs investissent massivement dans la numérisation et proposent une distribution directe de leurs livres.

Le marché du livre numérique et électronique au Japon

Avec 3% du marché du livre, le marché japonais est un des plus avancé au monde. Entre 2004 et 2008, les ventes de livres numériques ont été multipliées par 10. Dès 2006, Karyn Poupée, journaliste à Tokyo et correspondante à l'AFP, rapportait que le téléphone portable s'imposait comme support de lecture pour des mangas, romans ou encore livres pratiques car il était doté non seulement d'une carte mémoire de 2 Go qui permettait le stockage de milliers de livres mais aussi ce support était nomade, c'est-à-dire que les Japonais pouvaient durant leurs trajets en transport en commun (Soccavo, 2007). Plusieurs actions ont contribué au développement de ce marché. Tout d'abord, le livre numérique a bénéficié des avantages fiscaux des livres papiers (prix de la TVA) et

[3] Au moment de la rédaction –aout 2010- Google Edition n'était pas encore disponible.

du modèle d'agence qui autorisent les éditeurs à fixer et à homogénéiser les prix quelle que soit la plate-forme. Le déclin du livre papier sur le marché japonais entamé déjà depuis quelques années a sans nul doute profité au marché du livre numérique. Mais le marché sur téléphone est en constante augmentation depuis 2004 avec une hausse de 150% par an.

Par ailleurs, les mangas ont contribué à l'élargissement du marché numérique qui représente 65% contrairement au papier qui est de 22% (Benhamou, 2010).

Nous pouvons donc clairement avancer que le marché du livre numérique japonais est basé sur les mangas et les bandes dessinées, et une littérature spécifiquement conçu pour être lu sur téléphone mobile.

Toutefois, il a été annoncé que le marché du livre numérique au Japon viendrait bientôt à s'essouffler, l'offre semble saturée et les contenus n'évolueraient pas.

3.1.3. Le marché européen

Le marché du livre numérique en Allemagne

Le marché du livre allemand est le plus important d'Europe ; il est estimé à 9,6 milliards d'euros en 2008. Toutefois celui du livre numérique reste embryonnaire et ne représente pas plus de 1% du marché. Springer-Verlag, éditeur scientifique allemand, est leader sur le marché avec une offre de 35 000 ouvrages dont 6500 disponibles à la vente.

Fin 2009, onze acteurs se partageaient le marché du livre numérique allemand : quatre pure players[4] (Ciando, Beam, Projekt Gutenberg et Textune), deux grands groupes de l'édition Springer, Bücher), trois filiales de libraires (Hugendubel, Buch.de et Thalia), une filiale de grossiste (Libri) (Benhamou, 2010).

Libreka ![5]

Lancée en 2007 et mise en place par le Börsenverein (Fédération allemande des éditeurs, distributeurs et des « revendeurs » - libraires, grossistes, chaînes), Libreka ! est une plate-forme de vente en ligne permettant aux lecteurs de rechercher des ouvrages en texte intégral et d'indiquer grâce à un système de géolocalisation la librairie la plus proche où se trouve l'ouvrage recherché. L'objectif de la plate-forme est double. D'une part, elle permet aux libraires de participer à la

[4] Développement de leur activité exclusivement sur Internet
[5] http://www.libreka.de/

distribution numérique sans barrière d'entrée préalable et d'autre part aux internautes d'avoir accès à une offre centralisée.

Plus de 1000 éditeurs allemands ont participé à ce projet. Mais ce système a pu être mis en place dans la mesure où l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre ont trouvé un accord commun. Dans ce modèle économique, c'est l'éditeur qui fixe le prix. La plate-forme Libreka ! n'est pas propriétaire du contenu ; les conditions commerciales sont traitées entre les éditeurs et les libraires directement. La répartition se fait de la manière suivante : 70 % pour l'éditeur, 25 % pour le libraire et 5 % pour Libreka !.

Les revendeurs en ligne peuvent également être référencés sur la plate-forme en s'acquittant d'un Droit d'entrée.

En aout 2010, Libreka ! proposait déjà 26 935 e-books en format PDF pour la plupart et 132 501 livres. La Marketing- und Verlagsservice des Buchhandels (MVB), l'homologue équivalent du syndicat de la librairie en France, espère bien en faire le premier site de vente pour les e-books en Allemagne.

Avec l'offre important de Springer Verlag, le marché du livre du numérique allemand s'adresse à un public scientifique. Pourtant, les ouvrages pratiques et la littérature spécialisée représentent encore la part la plus importante de ce marché.

Le marché du livre numérique en Angleterre

La spécificité du terrain britannique est celle d'un marché plus spécialisé dans les livres scolaires et universitaires. En 2009, les livres universitaires et professionnels monopolisent l'essentiel des ventes avec un chiffre d'affaires de 147 millions d'euros, suivi par les livres scolaires à la hauteur de 9 millions d'euros. La littérature grand public ne représente que 5,7 millions d'euros de vente. Cette spécificité peut s'expliquer par la naissance du JICS qui se consacre exclusivement à l'analyse d'usage des livres numériques universitaires.

Le JISC National e-book est un projet novateur dans la mesure où il a négocié avec plusieurs éditeurs afin de fournir via les plates-formes Myilibrary et Ovid 36 manuels électroniques de 4 domaines disciplinaires dont 2 des SHS (Économie-Gestion, étude des médias) à la communauté académique de Grande-Bretagne issue de 127 universités pendant une période de deux ans. L'objectif est d'observer les comportements des usagers et de développer de nouveaux modèles pour stimuler le marché de l'e-book.

L'exemple de l'Italie: accord entre bibliothécaires et éditeurs

Agnese Perrone a (Perrone, 2010), dans le cadre de ses études, mené une enquête auprès des bibliothèques abonnées à la plate-forme EIO et auprès d'éditeurs afin de comprendre les attentes de chacun en terme de contenus et de convivialité de l'interface. L'objectif est de mettre en adéquation les attentes de ces deux acteurs pour établir des accords potentiels. Les bibliothécaires ont rempli un questionnaire tandis que les éditeurs ont été interviewés ; les catégories établies étaient identiques pour les deux groupes de l'étude : modèle d'accès, modèle économique, contenu, besoin des utilisateurs et gestion de la collection d'e-book. Il en ressort que les bibliothécaires revendiquent plusieurs accès simultanés et permanents, un modèle économique compétitif avec l'abonnement et une sélection au titre, des contenus mis à jour et de haute qualité, des formats standardisés, des fonctionnalités de recherche efficaces, une facilité d'utilisation pour les usagers et la possibilité d'intégrer ces ressources dans l'OPAC sous format Marc. En réponse à ces attentes, l'éditeur « Casalini Libri » qui a développé « Editoria Italiana On Line » a instauré les lignes directrices pour une collaboration : mise en place d'une plate-forme spécifique avec accès multiples simultanés et permanents, granularité du texte intégral en chapitres, accès à toute ou une partie de la collection, basculement vers une plus petite collection en cas de restriction de budget, changement de titre allant jusqu'à 20% du catalogue total, sélection d'ouvrages de haute qualité, publication dans les délais, statistiques d'usages, développement de nouvelles fonctionnalités de recherche et intégration de la collection dans l'OPAC avec des notices Marc parmi les autres ressources de la bibliothèque (Perrone, 2010).

Les bibliothèques ont réussi à trouver un terrain d'entente avec les éditeurs et le développement des collections semble bien parti dans les bibliothèques académiques italiennes : 39 % développeront leur offre d'e-books dans les prochaines années à venir contre actuellement 18%.

La France : un marché encore hésitant mais en devenir

Aujourd'hui, la part du marché du livre numérique en France s'élève à 0,5%. Il s'agit là d'un marché encore « embryonnaire ». Selon l'étude commanditée par le Motif (Daval ; Douine, 2010) en Juin 2010, le catalogue de tous éditeurs confondus représenterait à peine 10 % de l'ensemble des titres disponibles à la vente papier, soit entre 60 000 et 70 000 titres. Les meilleures ventes d'un ouvrage numérique se sont élevées à 1 000 exemplaires. En effet, les éditeurs se sont lancés tardivement dans la numérisation et ont adopté des stratégies différentes en fonction de leurs moyens financiers et leurs ambitions respectives.

La multiplication des plates-formes

Depuis ces dernières années, le nombre d'acteurs qui se sont lancés dans le numérique ne cesse d'augmenter. L'enquête a relevé 31 plates-formes de livres numériques en France (Daval ; Douine, 2010). Leurs principales caractéristiques résident dans le fait qu'elles supportent différentes fonctions dans la chaîne du livre : éditeurs, distributeurs, pure-players, libraires. Elles peuvent en effet remplir différents rôles : une plate-forme peut tout à fait être prestataire de stockage, revendeur via un site de e-commerce et en même temps distributeur en se chargeant de la mise à disposition des ouvrages.

Ces plates-formes ne proposent pas d'offres complètes et de ce fait, nous nous retrouvons en France avec un marché morcelé.

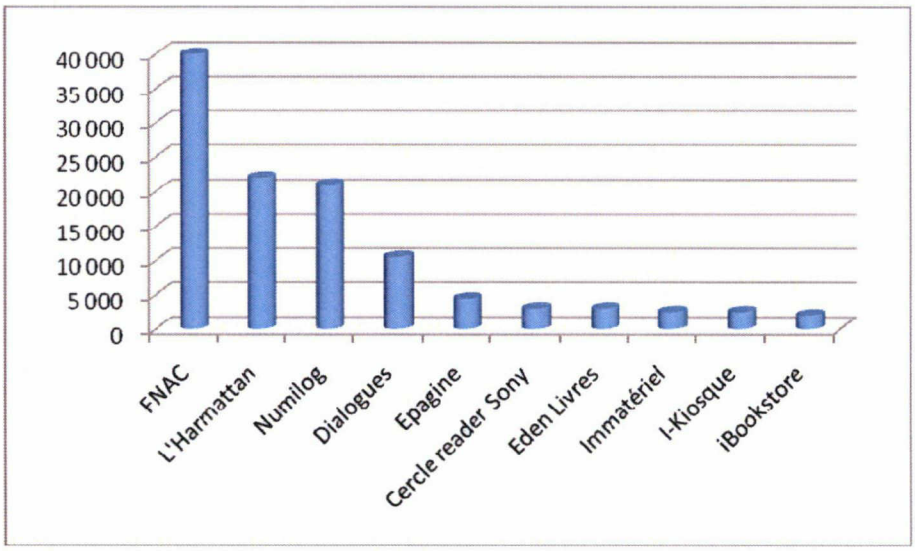

Figure 1 : Titres contenus dans les catalogues des plates-formes, Juin 2010[6]

Ce graphique répertorie les plus grandes plates-formes en France en termes de contenus français. Nous constatons que pour le moment les principaux distributeurs d'e-books en France restent les plates-formes des éditeurs ou des libraires en ligne. La première plate-forme du fait de la taille de son catalogue a ainsi enregistré 60 000 téléchargements d'ouvrages en ligne en 2009.

Créé en 2000 et racheté en mai 2008 par le groupe Hachette, Numilog a établi un partenariat avec 60 éditeurs et propose 60 000 livres au total, dont seulement 22 000 en français, le reste est en langue

[6] http://www.lefigaro.fr/medias/2010/07/20/04002-20100720ARTFIG00631-demarrage-du-livre-numerique-en-france.php

anglaise. Mais le site est encore loin d'avoir atteint la rentabilité. Eden-livres, la plate-forme de Gallimard, de Flammarion et de La Martinière, compte seulement quelques milliers d'ouvrages.

Une TVA trop élevée

Par ailleurs, la demande d'une baisse de TVA s'est fait pressante. En effet, le livre numérique est soumis à une TVA de 19.6% comme pour les ressources numériques ; le livre papier a une TVA à 5,5%, ce qui explique en partie la multiplication par deux du coût du livre en France par rapport aux États-Unis.

Toutefois les acteurs français restent confiants sur l'évolution de ce marché car il est certain que les projets numériques en matière de livres restent d'actualité et seront poursuivis. Nous sommes dans une année de basculement pour le livre numérique ; la demande ne cesse de progresser. Cette augmentation s'explique actuellement dans la mesure où d'une part les prix des liseuses tendent à baisser: Sony a diminué son prix de 20%, Amazon a consenti une baisse de son Kindle à 40% (Texier, 2010). D'autre part, nous assistons à une évolution rapide des contenus, que ce soit quantitativement ou qualitativement.

Combien coûte un livre numérique ?

Le raisonnement économique nous fait souvent perdre de vue la présence des coûts fixes autant pour le livre imprimé que pour le livre numérique en laissant croire à une édition numérique incluant peu de coût voire pas du tout.

L'étude confiée par le Motif à Hervé Bienvault (2010) s'est penchée sur le prix de revient d'un livre numérique pour un éditeur qui voulait se lancer sur ce nouveau marché. Un roman est vendu en moyenne à 12€99, mais la rentabilité pour les éditeurs devient très vite intéressante lorsqu'il s'agit de nouveautés qui s'intègrent dans la chaîne de production. Il est nécessaire de proposer des prix attractifs et certains éditeurs l'ont bien compris en proposant des BD numériques à 4€99. Mais ce sont surtout les coûts variables de production qui peuvent être amenés à se réduire voire même à disparaître. Ceci concerne les coûts d'impression, une partie des coûts de diffusion et de distribution relative au transport physique (Benhamou, 2010). L'évolution du coût du livre numérique dépendra à l'avenir des économies d'échelles réalisées par les éditeurs au profit de la demande. Le numérique représente pour ces derniers un investissement, toutefois depuis un an ils réalisent des marges assez intéressantes.

Le livre numérique à prix unique ?

La loi Lang, instaurée en 1981 imposait un prix unique au livre. Aujourd'hui, la mission Zelnik préconise l'extension de cette loi au livre numérique. Néanmoins, le 12 Janvier 2010, l'Autorité de la concurrence a au contraire estimé qu'il serait "prématuré" de mettre en place un cadre "qui risquerait au final de ralentir le développement du marché".

La grande diversité et l'hétérogénéité des modèles économiques, des offres, des acteurs et des pratiques sont les éléments qui caractérisent actuellement le marché français du livre numérique et mettent en évidence sa phase de tâtonnements stratégiques. L'objectif des éditeurs est ainsi de proposer une offre large pour permettre à la demande d'évoluer et de trouver les attributs qui lui correspondent. Mais une tension subsiste entre la volonté de conserver la pluralité des structures industrielles et de s'unir ensemble pour affronter la concurrence mondiale.

3.2. Typologie de l'offre

Face à ce marché morcelé et à la montée en puissance de grands acteurs sur le marché tels que Google, Amazon ou Apple, nous soulèverons dans cette partie les causes des carences du marché français et notamment de l'offre proposée. Nous dresserons aussi une rapide typologie de cette offre quant aux types de plates-formes et nous aborderons l'intégration de l'e-book dans le SIGB Horizon.

3.2.1. Un manque de référencement et une offre peu développée

Une offre qui se structure peu à peu

Comme nous venons de le souligner, le marché du livre numérique reste éparpillé, l'offre est hétérogène et de ce fait complexe à analyser.

C'est pourquoi, le Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels (SDLC) et le Syndicat de la Libraire françaises (SLF) ont réclamé en janvier 2010 la création rapide d'un hub[7] interprofessionnel unique des éditeurs et distributeurs. Cette plate-forme aurait pour objectif de rassembler tous les éditeurs en un point d'accès et d'achat unique pour le lecteur. Ces outils seraient basés sur le même principe que celui qui existe déjà pour le livre imprimé (Livres Hebdo).

[7] Dispositif informatique placé au nœud d'un réseau en étoile, qui concentre et distribue les communications de données.

L'appel fut entendu ; en juin 2010, Dilicom annonçait sa première phase de tests pour la mise en place d'un hub interprofessionnel. Il s'adresse aux distributeurs et libraires et leur permet entres autres de gérer de manière informatisée les stocks, les commandes, les nouveaux produits en facilitant le développement des Échanges de Données Informatisés (EDI). Jouant déjà ce rôle pour le livre papier, il s'est lancé dans le livre numérique par notamment la création d'une fiche numérique indiquant la disponibilité des formats numériques.

En outre, les projets d'accès unique pour le livre numérique se multiplient mais ne se ressemblent pas. En mai 2010, les plates-formes de distribution numérique Eplateforme (Editis / Média participations / Michelin), Numilog (groupe Hachette Livres) et Eden Livres (groupes Flammarion, Gallimard, La Martinière/Le Seuil) ont décidé d'ouvrir simultanément leurs services à toutes les solutions professionnelles d'e-books-store pour permettre aux librairies de se connecter à un point d'accès unique sans devoir développer des interfaces spécifiques à chacune des plates-formes. Une partie du service a ouvert en juin 2010 et sera totalement opérationnelle en septembre 2010. Puis il a été annoncé en Juin la création du portail de la librairie indépendante, nommé « 1001 libraires » dont le lancement est programmé pour l'automne 2010. Le grand projet national « 1001 libraires » est géré par la société PL2I. Il donne aux libraires la possibilité d'accéder à la vente en ligne d'ouvrages numériques et physiques par la création d'un site personnalisé. Ce site assurera une logistique centralisée et externalisée et proposera la vente en ligne. Avant son ouverture, il compte déjà 60 sites propres de librairies (30 sites d'actionnaires et 30 sites de premiers adhérents).

Mais quelle différence entre ces deux plates-formes?

A priori, ePagine et « 1001 libraires » ont les mêmes objectifs. Nous ne pouvons pas nous prononcer pour le moment sur l'évolution de ces plates-formes ; tend-t-elle vers un regroupement commun ? La différence se jouera au niveau des services proposés.

	EPAGINE	1001 LIBRAIRIES - PORTAIL
Description	ePagine est prestataire de solutions pour le livre numérique à destination des éditeurs et des libraires.	Portail de la librairie indépendante
Catalogue	23192 livres chez 179 éditeurs	NC
Librairies partenaires	37	30 actionnaires et 30 premiers adhérents
Société gérante	ePagine	PL2I

Mission principale	ePagine a pour ambition de permettre à tout libraire de vendre en magasin et sur Internet l'ensemble de l'offre papier et numérique des éditeurs.	Permettre à toutes les librairies indépendantes d'accéder à la vente en ligne de livres numériques et physiques, et aussi de les doter d'un site leur autorisant une extension pertinente de leur travail de libraire sur Internet.
Services	L'internaute choisit la librairie à laquelle il va acheter l'e-book au moment de son inscription.	L'internaute choisit son lieu de retrait d'ouvrages.
	Possibilité de feuilletage de l'ouvrage avant l'achat.	Géolocalisation des ouvrages et possibilité de réserver des ouvrages en ligne pour un retrait en magasin (sans commission pour « 1001 librairies »)
		Création et personnalisation totale des sites pour les libraires.
		Assure la prestation complète de mise en œuvre du numérique.

La surreprésentation de l'anglais dans les catalogues

D'autre part, l'offre en français reste très faible. Selon l'étude du Motif, un seul best-seller sur cinq est disponible sous forme numérique, légalement ou illégalement.

Cette organisation du marché favorise le développement de l'offre inégale qui se retrouve mieux fournie que l'offre légale : 53,3% des romans en offre illégale contre 26.6% en offre légale et 86,6% pour la BD contre 13,2% (Daval ; Douine, 2010). L'accès à l'offre illégale est aussi facilité dans la mesure où l'on peut accéder au contenu sans inscription ni paiement. Les versions proposées en téléchargement illégal ne comportent pas de DRM et permettent de ce fait le transfert de fichiers ou le copier-coller dans des conditions non prévues par l'éditeur.

3.2.2. Trois grands types de plates-formes et leurs modèles économiques

Les types de plates-formes et les modèles de vente sont tout autant disparates. Les offres sont variées : la vente titre par titre, par bouquet, des achats pérennes ou en location, des abonnements avec d'autres paramètres comme les frais d'accès, le nombre d'utilisateurs, les accès et/ou les postes.

- Les agrégateurs de contenus

Ainsi, il existe tout d'abord des agrégateurs de contenus qui regroupent le contenu de plusieurs éditeurs. Ils se divisent en deux sous-catégories :

Les plates-formes d'agrégateurs pluridisciplinaires

Les titres d'éditeurs regroupés sont issus de divers domaines ; la couverture disciplinaire est large. Différents types de ressources sont proposés tels que des manuels, des monographies, des essais, des documentaires ou des fictions, destinés à des étudiants de deuxième cycle. Les nouvelles éditions remplacent les précédentes avec un temps de décalage plus ou moins variable qui dépend des contrats avec chaque éditeur. Ces contrats sont très difficiles à obtenir et on ne peut vérifier facilement la mise à jour d'une ressource. Les collections sont constituables au fil du temps, parues depuis ces quarante dernières années.

Le modèle économique privilégié est l'achat au titre. Les documents se présentent sous un format PDF et sont pourvus de DRM. L'accès est contrôlé par identification de l'utilisateur et peut se faire à distance. Selon la plate-forme, les connexions simultanées sont limitées en nombre. Les plates-formes proposent des services associés tels que statistiques, assistance technique, formation des bibliothécaires, tests (Merien-Chapoy, 2010).

Exemples : Numilog, Dawsonera, NetLibrary...

Numilog propose aux bibliothèques de choisir leurs titres un à un, puis le nombre d'exemplaires pour ces titres ; il peut éventuellement sur demande mettre à disposition un ensemble thématique. Netlibrary fonctionne également sur ce modèle, mais offre aussi des bouquets par discipline ou thème dans son offre « académique ».

Plates-formes d'agrégateurs spécialisés

Ces plates-formes mettent en ligne des titres spécifiques à un domaine disciplinaire bien défini et représentent les collections de plusieurs éditeurs. Cette restriction implique que la couverture disciplinaire est clairement définie et potentiellement spécialisée, ce qui explique un nombre de documents plus réduit. L'offre est continuellement mise à jour. Les ressources proposées sont de type monographie, ouvrages de référence ou dictionnaires. La plupart des ressources sont en anglais. Le modèle économique dominant est celui d'un abonnement annuel au titre et/ou au bouquet.

L'accès contrôlé par une identification de l'utilisateur adossé à l'accès à distance lui concède un usage nomade. Dans ces cas-là, le nombre de connexions simultanées est illimité. Les documents sont accessibles via un navigateur (XML – HTML – Java) et sans DRM. L'usage est réservé à une consultation directe des documents via la plate-forme et non sur des tablettes de lecture. Les services associés restent les mêmes que sur une plate-forme pluridiciplinaire : statistiques, assistance technique, formation des bibliothécaires, tests (Merien-Chapoy, 2010).

Exemples : Safari pour l'informatique, Cyberlibris…

- Des agrégateurs de revues : l'hybridité de l'offre

Il existe aussi d'autres produits qui donnent accès à des revues, des e-books, des études de cas, des formulaires ; il s'agit d'agrégateurs de revues. Nous assistons à un effacement de la notion de type de document au profit d'une plate-forme hybride qui proposerait indifféremment tous ces documents. L'utilisateur navigue alors de documents en documents sans en faire la distinction.

Ex : BSC, Vlex, Cairn…

- Plates-formes d'éditeurs

L'éditeur propose lui-même sur son site Internet une offre d'e-book dans un domaine spécialisé où le nombre de titres est généralement réduit (moins de 100). Il s'agit surtout d'ouvrages de référence spécialisés, de dictionnaires, d'encyclopédies, de monographies publiées en un volume ou en suites. Par sa spécialisation, le public visé pour ces contenus est de niveau licence minimum et requiert une maîtrise de l'anglais qui est souvent la langue majoritaire. Les contenus sont récents et mis à jour. Le modèle dominant est celui d'un abonnement annuel au bouquet. L'accès se fait après identification sur le site de l'éditeur et souvent l'accès peut se faire à distance : l'usage est semblable à celui d'une base d'articles de périodiques électroniques. Les documents sont présentés soit en PDF ou en HTML. Les services associés sont les mêmes que ceux des agrégateurs : statistiques, assistance technique, formation des bibliothécaires, tests (Merien-Chapoy, 2010).

Exemple : Oxford, Springer

3.3. Appropriation et usages : retours d'expériences de l'étranger

Les premières analyses d'usage sur l'e-book ont été menées au début des années 2000 et proviennent surtout du monde anglo-saxon. Les études sont souvent quantitatives et diffèrent en fonction de la discipline et du public. A partir de 2005, les études se multiplient mais nous nous apercevons en 2010 que malgré l'évolution de la technique et le battage publicitaire autour de l'e-book cette année, nous sommes loin de l'euphorie annoncée.

3.3.1. Un intérêt certain de la part des usagers

En 2005, Levine-Clarck (Nicholas ; Rowlands ; Clark ; Huntington, 2008) conduit une étude auprès des étudiants et des enseignants de l'université de Denver pour comprendre l'usage de l'e-book. Les résultats révèlent que la moitié des personnes utilisent déjà l'e-book, toutefois la moitié ne le fait qu'occasionnellement, seuls 10% ne l'utilisent que fréquemment. En 2007, il remarque que les chercheurs en sciences humaines sont plus informés sur la disponibilité des e-books que dans les autres disciplines. Néanmoins, cela ne signifie en aucun cas une plus grande utilisation des e-books de cette communauté.

En 2006, Anuradha et Usha se penchent sur l'usage de l'e-book dans un environnement académique de recherches dans un institut Indien (IISc). Par rapport à l'utilisation des revues, ils ont remarqué une progression lente de la lecture d'e-books. La première cause invoquée était la non-interopérabilité des formats. Les types d'e-books les plus consultés sont les livres de référence et les livres techniques. Les chercheurs les obtiennent gratuitement (86,66%) et les fonctionnalités les plus appréciées sont la recherche plein texte et l'accès instantané au contenu. En 2006, ils sont 38% à vouloir recommander un e-book à leur entourage. Les auteurs soulignent aussi le fait que les étudiants utilisent majoritairement les e-books et constatent que ce sont eux qui ont le plus répondu au questionnaire par rapport aux enseignants-chercheurs, ce qui les conforte dans l'idée que les jeunes sont plus portés à utiliser ces ressources.

En 2008, le projet d'observation du JISC rend publics les résultats d'une étude réalisée auprès de 120 universités dont le but était de comprendre les perspectives d'utilisation de l'e-book dans le milieu académique (Nicholas, Rowlands, 2010). Un lien vers le questionnaire a été diffusé auprès des étudiants et du personnel administratif et professoral. 22437 réponses ont été renvoyées, ce qui dénote déjà l'intérêt des usagers pour cette ressource.

L'avantage le plus important est l'accessibilité de l'e-book à distance qui évite un déplacement à la bibliothèque pour utiliser l'ouvrage. Le deuxième concerne la possibilité de rechercher dans le texte de manière intégrale un ensemble de mots-clés. Ces résultats viennent confirmer les résultats déjà annoncés par Anuradha et Usha en 2006. Les autres avantages mentionnés sont la portabilité (poids-mémoire...), le fait que l'e-book soit écologique par rapport au papier et la facilité de navigation. Les difficultés abordées sont la lecture sur écran. L'étude montre aussi que beaucoup d'usagers préfèrent encore la version papier à celle de l'électronique et apprécient la possibilité de pouvoir imprimer facilement des sections de l'e-book pour les annoter, les surligner à leur convenance, mais les DRM empêchent souvent cette opération. Les étudiants souhaitent aussi pouvoir enregistrer les e-books et de ce fait pouvoir travailler hors-ligne, considérant qu'Internet est une source de distraction lorsqu'ils travaillent. De plus, le manque de promotion de la part des bibliothèques a été pointé par les étudiants britanniques. L'étude met aussi en évidence un marché potentiel de l'e-manuel même si l'utilisation des étudiants de l'e-book reste très pragmatique.

Par ailleurs en 2008, Ebrary a sponsorisé une étude visant à comprendre les usages, les besoins et les perceptions face à l'e-book dans des universités du monde entier : 6.492 étudiants ont répondu au sondage, représentant près de 400 institutions individuelles, d'environ 75 pays. Les pays ayant le plus répondu sont l'Italie, les États-Unis, le canada et le Japon. Le livre imprimé est toujours préféré pour une lecture plus longue (Allen ; McKie, 2008).

En France, en 2009, la Cellule e-book de Couperin *[cf 4.4.2. L'accompagnement de la cellule e-book de Couperin]* présenta un panorama des pratiques et des usages de l'e-book au sein des établissements du réseau Couperin. Les publics l'utilisant majoritairement sont des étudiants de premier cycle dans les sciences dures qui balayent des yeux l'e-book et apprécient entre autre la fonction « rechercher ». Une autre étude menée auprès des enseignants-chercheurs en mathématiques (Boukacem-Zeghmouri, 2010) révèle que même si la révolution e-book a eu lieu dans ce domaine, ils ont tendance à délaisser l'offre de contenu des e-books, car ils ont déjà développé leur propre réseau de circulation d'informations.

L'importance du contexte disciplinaire.

Nous relevons que toutes les études d'usages réalisées ont été inscrites dans un contexte particulier, très circonscrit (Rowlands, 2010 – Boukacem-Zeghmouri, 2010) toujours lié à la spécificité d'une discipline. Leurs caractéristiques œuvrent pour ou contre une appropriation forte de l'e-book. Ce sont souvent dans des disciplines où l'ouvrage a une place importante que l'on peut observer un usage de l'e-book.

Mais l'intégration des e-books est aussi conditionnée par leur place au sein du système universitaire et notamment des bibliothèques universitaires. En effet, d'après l'étude d'Ebrary (Allen ; McKie, 2008), 48 % ne savent pas si leur bibliothèque possède des e-books et 57% des étudiants ne savent pas où se trouvent les e-books. Des chiffres qui nous amènent à analyser les actions de valorisation et d'intégration dans les bibliothèques étrangères.

3.3.2. Des actions d'intégration et de valorisation dans les bibliothèques

Lors de la cinquième journée du livre numérique organisée pour COUPERIN, la bibliothèque de l'université de Lingnan en Chine a présenté sa gestion de livres numériques. L'université accueille plus de 3000 étudiants. La bibliothèque a un fonds important : 500 000 ouvrages, revues et documents audio-visuels, plus de 130 000 e-books, plus de 38 000 titres de revues électroniques et plus de 70 bases de données ou outils électroniques. Afin d'intégrer les e-books dans la collection, les bibliothécaires ont repensé leurs méthodes de travail en reconfigurant leur processus. Elles ont réparti les tâches en fonction des responsabilités de chacun, ont fait évoluer les compétences du personnel et ont permis l'automatisation de certaines tâches. Ainsi l'équipe qui gérait les ressources et les périodiques électroniques a pris en charge le catalogage, l'administration et la gestion des accès, l'assistance technique, l'évaluation et la négociation des e-books. Afin d'accompagner le personnel dans cette nouvelle gestion, plusieurs actions ont été menées : présentation de l'-book, formation interne, partage des connaissances, participation à des colloque de bibliothèques, rotation des postes pour que chacun puisse découvrir les nouvelles taches touchant à la gestion de se-books. Depuis 2007, une série de développements et de services ont été introduits pour permettre l'automatisation des méthodes de travail :

- SUMAS (2007)
- OMA (2007)
- 1-Search (2008)

SUMAS apporte des solutions pour la gestion des abonnements quant à la gestion des abonnements, la gestion de ressources électroniques, la gestion électronique de documents, l'alerte par e-mail, le rapport des tâches en cours. SUMAS leur apporte de nombreux avantages pour la gestion des livres électroniques : information à jour, bonne gestion des documents administratifs, pour la gestion et le développement des collections : statistiques d'utilisation qui donne un aperçu complet, pour la gestion budgétaire : dépenses de l'année fiscale en cours, projection de dépenses pour la prochaine

année fiscale, pour l'équipe : méthode de travail automatisée, maintien des apprentissages et des compétences professionnels.

OMA propose plusieurs applications qui ont été développées en interne s'intégrant dans les processus de développement et de gestion des e-books : analyse des recouvrements en fonction de leur collection papier, la fabrication de la notice MARC qui permet la conversion des données selon la politique de catalogage, le contrôle et l'évaluation des accès pour assurer un suivi immédiat. Ces processus sont automatisés avant le choix de l'offre pour permettre une meilleure prise de décision.

Enfin 1-Search représente leur moteur de recherché fédérée qui représente une forte attente pour les usagers de la bibliothèque. 1-Search recherche simultanément parmi plus de 18 400 e-books achetés par la bibliothèque, la « recherche simple » est facile à utiliser, la « recherche avancée » est performante, les liens pointent directement vers le texte intégral, les citations sont exportées vers le gestionnaire de références bibliographiques (Tang, 2010).

Cet exemple met en exergue le changement qui a été opéré au niveau des ressources humaines et documentaires. Le système d'ERMS interne développé par cette université a permis de mettre en place une politique globale de gestion pour intégrer l'e-book au sein des collections existantes.

3.4. L'offre à la BU de Droit

L'offre de Lille 2 est déséquilibrée entre les différents types d'offre citées précédemment. Afin de faire un état des lieux de ce qui est proposé par l'université, nous avons réalisé des tableaux récapitulatifs [*cf Annexe n°2.1, 2.2, 2.3 : L'offre à la BU de Droit*].

3.4.1. Les agrégateurs de contenus,

Lille 2 est abonné à un agrégateur de contenus *[cf Annexe n°2.1 : les agrégateurs de contenus]*.

Cyberlibris Couperin : agrégateur spécialisé

Né en 2001, Cyberlibris est un agrégateur spécialisé qui intègre l'offre de 160 éditeurs sous forme de bouquets par le biais d'un abonnement. Dès 2003, Cyberlibris proposait une offre aux écoles de commerce : ScholarVox. Son catalogue était très fournit mais était estimé environ à 40 000 €, un prix beaucoup trop cher pour les universités. C'est en 2007 que Cyberlibris revoit son catalogue et propose aux universités une offre plus réduite de 700 titres pour 7500 €. Cyberlibris s'adresse à des étudiants en Economie-Gestion de tous niveaux même si nous trouvons quelque fois des ouvrages

de Droit. Toutefois la base de données comporte ¼ des ouvrages en anglais. Avec Cyberlibris, le taux de recouvrement est de 1/3 : le SCD de Lille 2 possède 654 e-books en version papier.

Les plus : Cyberlibris donne la possibilité de personnaliser ses ouvrages avec ses notes, ses annotations.
Les moins : la connexion à distance demande la création d'un mot de passe, le moteur de recherche est inefficace, la recherche s'avère souvent infructueuse et ne propose pas de fonctionnalité recherche avancée. Sa lecture nécessite un plugin Flash et nous n'avons pas la de possibilité de télécharger l'ouvrage.

Son prix : 7176€.
Public : Deuxième cycle

3.4.2. Les agrégateurs de revues

La BU de Droit est abonné à trois agrégateurs de revues *[cf Annexe n°2.2 : Agrégateur de revues]*.

Cairn, agrégateur de revues spécialisé en SHS et Economie-Gestion
Spécialisé dans l'accès aux revues en SHS, Carin s'est lancé début 2010 dans la mise à disposition d'ouvrages collectifs de recherche (actes de colloques, mélanges, …) et des ouvrages de référence, comme les "Que sais-je ?", ou L'état du monde, annuaire géopolitique également bien connu des Éditions La Découverte. Cette offre est proposée dans le cadre de bouquets interdisciplinaires ou thématiques. La BU de Droit s'est abonné au bouquet interdisciplinaire des *« QSJ ? »*, donnant ainsi accès à 762 e-books.

Les plus : l'offre est très facilement indentifiable et l'interface graphique est conviviale. Les ouvrages sont classés selon la discipline mais il est possible de faire une recherche par titre ou auteur. L'accès se fait par chapitre.
Les moins : sa lecture nécessite un plugin Flash et nous n'avons pas la de possibilité de télécharger l'ouvrage.

Son prix : 4935 €.
Public : premier cycle

Vlex, agrégateur de revues spécialisé en Droit

Editeur espagnol, dont le siège social se trouve à Barcelone a établit beaucoup de contrats avec des éditeurs internationaux pour les intégrer dans son catalogue. Vlex s'est donné comme objectif d'offrir les contenus juridiques de 140 pays et comporte actuellement 30 millions de documents portant sur la législation, jurisprudence, livres (la base compte 1867 e-books) et revues, contrats, formulaires. Les e-books sont en 23 langues différentes, seulement huit sont en français. La base de données Vlex est spécialisée dans le Droit étranger et ne concerne que peu d'étudiants de l'Université Lille 2. Les responsables de la documentation déplorent tout de même le manque de construction de l'offre. Les étudiants ont tendance à se perdre dans cette masse d'informations et ne discernent pas les documents qui pourraient leur être utiles.

Les plus : le format est le PDF ce qui donne la possibilité d'enregistrer l'ouvrage. De plus, il propose de nombreuses fonctionnalités.
Les moins : il est impossible de localiser les ouvrages dans la base : inefficacité du moteur de recherche.

Prix : 5000 €
Public : à partir de la L 3 Droit international

Business Source Complete d'Ebso, agrégateur de revues en Economie-Gestion

La base Business Source Complet propose multiples sources de documents : données financières, publications de référence principales, rapports de conférence, études de cas, rapports d'analyse financière mais aussi 1830 e-books provenant de 72 éditeurs différents. Nous retrouvons des éditeurs comme Oxford University, Taylor et Francis…

Les plus : c'est un corpus construit avec une réelle politique d'acquisition. Les e-books peuvent être téléchargés en format PDF, les statistiques de consultation sont conformes à la norme Counter.
Les moins : la recherche des e-books n'est pas évidente dans la base. Les annotations ne sont pas possibles.

Prix : 1900 €
Public : Master FFBC

3.4.3. Les plates-formes des éditeurs

L'offre tend à se développer de plus en plus et le nombre d'éditeurs proposant leurs propres livres numériques augmentent *[cf Annexe n°2.3 : Les plates-formes des éditeurs]*.
Mais très vite lors de la consultation des pates-formes concernant la discipline du Droit nous avons été confrontés à de multiples questions :

- Un format peut-il définir un e-book ?
- Parlons-nous tous d'e-books ?

La question du format

Les éditeurs (Dalloz, Net permanent…) proposent dans la majorité des cas des documents en HTML comme par exemples les codes. Mais nous pouvons nous demander si un document en format HTML peut être considéré comme un e-book ? En effet, ce format implique une autre présentation non déduite par l'usage du codex (texte avec une mise en page très sommaire…) et une nouvelle manière d'appréhender son contenu. Au vue de la présentation de l'offre sur les sites des éditeurs, les codes représentent une ressource particulière non intégrée dans l'offre e-book.

La question du vocabulaire

Par ailleurs, nous avons relevé une incohérence dans le vocabulaire employé par les éditeurs pour signaler leur livre numérique. Nous avons noté que certains éditeurs parlaient « d'ouvrages dans l'offre Internet ».
Cette stigmatisation des ressources et l'hétérogénéité du vocabulaire contribuent à renforcer le flou qui règne autour de la définition de l'e-book. En s'accordant sur les termes, les éditeurs ont tout à y gagner pour présenter à l'usager une offre claire.

D'autres modèles existent. Nous pensons à l'offre proposée aux étudiants par Dalloz : la « Dallozbibliothèque » met à disposition, après souscription à un abonnement, un espace de travail virtuel. Ainsi les étudiants ont accès à l'actualité juridique commentée, à plus de 180 fiches de révision et leurs corrigés, et plus de 300 ouvrages universitaires Dalloz « feuilletables » en ligne. Ce type d'offre est surveillé par la bibliothèque afin de réduire le clivage entre les étudiants pouvant se payer ce service et les autres.

Notons aussi que des éditeurs comme Elsevier à travers Sciences Direct et SpringerLink proposent leur propre offre d'e-books. SpringerLink propose actuellement 3 967 titres de livres électroniques

en économie. Sciences Direct offre 190 titres en économies, économétrie et finance. Toutefois la BU de Lille 2 n'est pas abonnée à ces offres.

Face à cette multitude d'accès aucun ne s'impose vraiment, ce qui fera la différence ce sont les services proposés et la plus-value qui sera apporté au livre numérique. Les éditeurs restent pour le moment très discrets sur cette évolution.

3.4.4. L'intégration dans l'OPAC : évolution des compétences et freins

L'intégration des livres numériques dans les OPAC posent de nombreux problèmes aux professionnels de l'information, en est la preuve : le faible taux de livres numériques présents dans le SUDOC. Au 1er Janvier 2010 les notices de livres électroniques représentaient 1% du catalogue (Dumont, 2010). Comme nous l'avons vu dans la partie *4.4.2. De nouvelles problématiques pour les bibliothèques*, cette intégration fait appel à de nouvelles compétences qui s'ajoutent à l'appréhension du traitement d'un contenu dématérialisé.

Le projet de catalogage des e-books à la BU de Droit a été lancé au mois de mars lors d'une réunion réunissant les responsables des structures, les responsables des ressources électroniques et les responsables du catalogage. . Les opérations de catalogage ont commencé début juillet avec la collection des « Que sais-je ? » proposée par Cairn par un groupe test composé de deux catalogueurs. Pour cela, Anne-Sophie Gilbert et Marie-Paule Demolin ont donc établi une réflexion afin de respecter au mieux les normes imposées par l'ABES et ont proposé un modèle spécifique à Cairn *[cf Annexe n°3 : Notice bibliographique pour les « Que sais-je ? »]* qui a évolué tout au long de l'expérience. Par ailleurs, les catalogueurs ont la possibilité de s'aider d'un exemple concret réalisé lors de la première session de catalogage *[cf Annexe n°3.1 : Exemple de notice bibliographique pour les « Que sais-je ? »*].Mais avant d'agir, il a fallu paramétrer le logiciel documentaire : Horizon.

La création dans Horizon

Afin de commencer à cataloguer des livres numériques, le SCD a fait début janvier 2010 une demande de création de RCR à l'ABES pour obtenir la mise en place de leur bibliothèque numérique qui se concrétise par la diffusion d'un nouveau RCR, rattaché à l'ILN de la bibliothèque.

Pour rendre possible la localisation du livre numérique dans l'OPAC de la bibliothèque, il faut paramétrer le logiciel Horizon, aussi plusieurs champs sont indispensables :

- **La division** qui permet de savoir dans quelle bibliothèque se trouve l'ouvrage (Droit, santé, IEP…). La division créée est « bibliothèque électronique », dont le code dans Horizon est ELEC. Cette division sera transversale aux bibliothèques de l'université Lille 2. Techniquement, il s'agit ici de rattacher le numéro RCR « LILLE2-Bib. Électronique » à la division ELEC.
- **Une collection** représente la localisation géographique dans la bibliothèque. Il permet d'indiquer si un livre imprimé se trouve dans la salle d'économie, de culture générale…Le titre de la collection choisi est « livre numérique », dont le code est EB dans Horizon.
- Enfin, il s'agit aussi de créer le **type de prêt**. Dans le cadre d'un livre imprimé, il donne des indications sur les états du prêt : exclu du prêt… Pour le livre numérique, il sera indiqué au lecteur « en ligne », dont le code sera EL.

Les freins de l'intégration

L'expérience menée au SCD de Lille 2 a mis en évidence les difficultés rencontrées sur le terrain et certains freins qui retardent certainement le signalement de ces ressources.

Pas de directive pour le catalogage des e-books

A l'ABES, un groupe de travail est chargé d'étudier le catalogage des livres numériques, de proposer des solutions aux bibliothèques. Un guide méthodologique a été mis à la disposition des bibliothèques mais il ne répond pas à toutes les questions posées au moment du catalogage. Toutefois nous avons remarqué que quelques bibliothèques ont déjà commencé elles-mêmes à tester. Le fait d'être dans les premiers à se lancer dans le catalogage de ces ressources n'est pas une action facile pour les bibliothèques : il y a eu plusieurs essais, il a fallu décortiquer chaque champ dans le guide de catalogage des ressources électroniques[8] mis à disposition par l'ABES pour comprendre ses attentes en matière de normes ses attentes en matière de normes et les notices ne sont pas pour le moment encore homogènes. Pour le catalogage des e-books présents sur Cyberlibris, le champ « éditeur » nous a posé des problèmes : Quel éditeur faut-il mentionner ? Celui qui édite l'ouvrage ou la plate-forme qui fournit l'ouvrage avec ses fonctionnalités ? La question n'a pas encore été débattue. Nous avons constaté que pour certains QSJ les bibliothèques ont fait le choix de citer Numilog dans le champ « éditeur » après avoir énoncé PUF. La BU Droit a choisi de garder comme éditeur PUF et de ne pas signaler Cyberlibris.

[8] http://carmin.sudoc.abes.fr/cgi-bin/access/guide/regles/Catalogage/Regles_MonographieElectronique.htm

Mais nous voila engagés dans un cercle vicieux. Cette situation d'incertitudes ne donne pas envie aux bibliothèques de cataloguer leurs livres numériques ; elles craignent en effet de devoir corriger un travail déjà établi, ce qui représente pour elles une perte de temps. Mais sans expérimentations et retour de la part des bibliothèques sur les problèmes rencontrés, les progrès d'avancement pour établir des notices correctes restent lents et hésitants. C'est pourquoi il a été décidé à la BU de Droit de cataloguer une dizaine de livres numériques et de faire un retour à l'ABES de notre expérience.

Un SIGB non adapté

Jusqu'à présent n'était catalogué dans les logiciels documentaires des bibliothèques que des documents imprimés : ouvrages, manuels, thèses, périodiques papiers.

La création des notices est réalisée directement dans le SUDOC par le biais du logiciel WinIBW. La notice se scinde en deux parties : les données bibliographiques et les données locales qui permettent de localiser le document dans la bibliothèque. La nuit, le SUDOC transmet par FTP les informations locales au SIGB de la bibliothèque pour les intégrer. Au moment où les notices arrivent dans le catalogue, elles obtiennent automatiquement le statut « en traitement ». Quand le document est arrivé, équipé et mis en rayon, les catalogueurs modifient son statut signalant ainsi sa disponibilité sur sa fiche d'exemplarisation qui contient la division, la collection, la fiche de prêt et le code-barres, tous des champs obligatoires. La procédure est exactement la même pour un e-book. Toutefois, nous sommes contraint par cette dernière au moment d'indiquer le code-barres. Il faudrait à chaque fois mettre un code-barres fictif.

Des problèmes liés à l'appréhension du numérique

Plusieurs aspects ont été soulevés :

- Repérer l'information en ligne
    - L'accès à la ressource : par quel chemin puis-je accéder à l'offre d'e-books ?
    - Repérer les éléments bibliographiques sur le site : où se trouvent la date, les pages de bibliographie…
- Problèmes techniques
    - Quel logiciel faut-il pour lire telle ressource (Adobe flash, Reader…)
    - Quelle est la taille du fichier ? Où la repérer ?
    - Comment construire l'URI d'accès avec l'intégration du proxy pour permettre l'accès à distance ?

De plus, ce fonctionnement implique un changement d'habitudes : la création d'un nouveau RCR spécifique à la bibliothèque numérique oblige les catalogueurs à se connecter sous le bon RCR, il y a de nouveaux champs à remplir. Nous remarquons que des automatismes sont en train de se développer sans pour autant être totalement intégrés au travail quotidien. Des confusions peuvent même advenir entre les procédures existantes et les nouvelles. Cela renforce l'insatisfaction des salariés et créé des niches de résistance. Cette résistance au changement se traduit notamment par le fait que très peu sont volontaires pour cataloguer les e-books.

Récupérer les notices des éditeurs

Certains éditeurs proposent la mise à disposition des notices bibliographiques à insérer dans le catalogue de la bibliothèque moyennant un financement. Ceci pourrait répondre aux nombreux soucis que rencontrent les professionnels lors du catalogage. Mais dans certains cas, cela engendre des contraintes diverses :

- Coût exorbitant
- Travail supplémentaire : reprise des notices très souvent incomplètes ou fausses
- Signalement local et non national : la notice est créée dans le catalogue directement sans passer par le SUDOC. De plus, il est interdit pour des raisons commerciales de la mettre à disposition dans le SUDOC.

Il est donc souvent plus rapide et plus sûr de créer soi-même ses notices et permettre ainsi l'exemplarisation d'autres bibliothèques.

Les autres questions du signalement en suspens

Les agrégateurs de revues proposant des e-books soulèvent de sérieuses questions concernant leur signalement. Trouver un e-book dans les bases de données reste difficile : les moteurs de recherche ne sont pas assez performant, certains prennent en compte les fautes de frappe, ce qui donne des résultats incohérents. La recherche la plus efficace reste la recherche par ISBN, élément inaccessible pour les usagers.

De plus, lorsque que l'on a deux mêmes ouvrages sur deux plates-formes différentes, faut-il cataloguer deux fois l'e-book ? Pourquoi privilégier une plate-forme plutôt qu'une autre? Ces interrogations ne sont pas encore d'actualité à la BU de Droit mais mérite tout de même d'être soulevées.

Toutes ces questions n'ont pas encore été résolues par le monde des bibliothèques et il faudra expérimentations et patience afin de trouver la meilleure solution possible mais elles dépendent aussi de la capacité des éditeurs à améliorer non seulement les fonctionnalités proposées mais aussi les modèles économiques trop basés sur ceux des périodiques électroniques.

4. ARRIVÉE DES E-BOOKS DANS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES

4.1. Contexte de l'implantation de l'e-book

4.1.1. Un contexte dominé par les périodiques électroniques

L'apparition des périodiques au sein des bibliothèques universitaires remonte à la fin des années 1990. La place de la bibliothèque a vu sa notoriété augmenter au sein de la recherche. Grâce à elle, les chercheurs eurent désormais accès à des milliers de documents en ligne. Le niveau d'exigence des chercheurs fut dès lors pressant et leur demande devint importante quant aux abonnements à ces ressources. C'est dans ce contexte déjà bien inscrit autour des périodiques électroniques que le livre numérique s'y est implanté.
La définition de ce cadre spécifique a façonné les modèles économiques, les modalités de mise à disposition, les mécanismes économiques de tarification des revues numériques et cerne le développement spécifique du livre numérique.

Une tarification basée sur le même modèle que les revues
Comme nous l'avons remarqué dans la partie 3.3, le modèle économique des e-books se calque sur celui des périodiques. De même que nous retrouvons les mêmes problématiques: accès aux archives, accès pérenne…
Il s'agit là d'un fait symptomatique des éditeurs et des bibliothèques de se raccrocher à quelque chose de connu, maîtrisé depuis voila maintenant dix ans pour ne pas se jeter dans l'inconnu. Mais est-ce un modèle adapté à l'e-book ? L'étude réalisée à l'INIST (Weil-Miko ; Stock, 2010) et présentée lors de la 5ème journée Couperin a infirmé non seulement le modèle économique basé sur la loi des 80/20 mais aussi celui de la longue traîne. Nous pouvons alors nous interroger sur la pertinence de cette comparaison « revues-e-books ».

Les analyses d'usage à travers les statistiques d'utilisation et les entretiens qualitatifs pourront déterminer si les mêmes logiques caractéristiques des périodiques électroniques se répètent pour l'e-book.

4.4.2. L'accompagnement de la cellule e-book de Couperin

En 2008, la cellule e-book (CeB)[9] de Couperin voit le jour et remplace de ce fait le pôle « livre électronique ». Ses missions sont tournées vers la coordination des négociations e-books au sein du consortium mais aussi vers la veille sur des thématiques et des problématiques liées aux e-books.
Le premier objectif du pôle a été de faire un état des lieux de l'offre éditoriale. Afin de mettre en exergue les expériences de chaque acteur, Couperin organise depuis 2004 des journées d'études sur l'e-book.
La CeB a poursuivi son action pour encourager et guider les éditeurs à développer leur offre éditoriale [*cf : Les 10 commandements de l'éditeur d'e-books : pour une offre idéale*[10]] et familiariser les collègues. C'est pourquoi entre juin 2008 et avril 200, la cellule a rédigé des documents informatifs à destination des négociateurs, éditeurs et responsables d' établissements. Couperin proposa alors une typologie des offres et mit en évidence les points de vigilance et le souhait des bibliothèques par rapport aux éditeurs.
Lors de la quatrième journée organisée à Bordeaux, intitulée « L'e-book en action(s) : de l'acquisition à la diffusion » en 2008, Couperin présente le comparateur de plates-formes d'e-books mis au point par le groupe de travail. En 2009-2010, Couperin s'est tourné vers les usages et les services, ce qui met en regard l'insertion des e-books dans la politique documentaire (Barthet-Merrien, 2010).
Les cinquièmes journées intitulées « quelles pratiques pour quels usages ? » se sont déroulées à Lille en Mai 2010. Le constat réalisé est que l'offre est là, les usages sont émergents, il faut maintenant analyser l'intégration, les services et la médiation afin que l'offre soit exploitée au maximum (Boukacem-Zeghmouri, 2010).

La CeB a joué un rôle moteur essentiel dans l'accompagnement des bibliothèques quant à l'information, l'offre, la gestion des e-books en coordonnant des journées-rencontres, en décrivant, en veillant le terrain et surtout en négociant avec énergie l'acquisition de ces e-books. Ce formidable travail n'est pas sans rapport avec l'augmentation du nombre d'e-books dans les bibliothèques à l'heure actuelle.

---

[9] http://www.couperin.org/
[10] http://www.couperin.org/fr/nos-activites/groupes-de-travail-et-projets-deap/ebook (Consulté le 20/04/2010)

4.2. De nouvelles problématiques pour les bibliothèques

Ce nouvel objet qui apparait dans les bibliothèques éveille l'intérêt, la curiosité et fait naître chez les professionnels de l'information beaucoup d'interrogations car il remet en question non seulement l'intégration et la gestion de ces ressources dans le circuit traditionnel du livre mais aussi les compétences des professionnels de l'information qui traitent exclusivement un objet dématérialisé. Nous verrons que les professionnels n'hésitent à développer un circuit parallèle de gestion pour les rapprocher de l'utilisation du livre imprimé.

4.2.1. Une nouvelle gestion

La pertinence de la valorisation

La mise en place de l'e-book en bibliothèque universitaire est autant un nouveauté pour les professionnels que pour les usagers alors que son offre croît de manière significative dans les domaines juridiques et scientifiques. Les bibliothèques souhaitent acquérir des e-books de premier cycle en langue française mais les acquisitions sont généralement faites en complément du papier mais de manière parallèle, sans véritable prise en compte dans les politiques documentaires proprement dites. (Barthet ; Bruley ; Nguyen, 2010)

L'intégration et le signalement dans l'OPAC

Ce signalement est indispensable dans le but de valoriser et faire connaître les livres numériques. En effet, il a été prouvé que lors du signalement des e-books dans l'OPAC par la bibliothèque de Montpellier, leur taux de consultation a considérablement augmenté. Toutefois, cette intégration n'est pas simple : les normes n'ont pas encore été validées, les OPAC, étant très anciens ne sont pas adéquats pour favoriser pleinement l'intégration des ressources numériques. Pour illustrer les difficultés rencontrées dans le signalement, nous proposons de nous pencher sur un cas concret vécu à l'université de Lille 2.

4.2.2. De nouvelles compétences pour les professionnels de l'information

En considérant le livre numérique comme une unité intellectuelle autonome, les professionnels de l'information ne sont pas totalement démunis : la maîtrise des champs disciplinaires, la validité des

contenus au regard d'une politique documentaire font partie d'un travail quotidien maîtrisé (Smith, 2010). Par ailleurs, les professionnels de l'information ont vu leurs compétences évoluer lors de l'arrivée des périodiques électroniques : paramétrage du résolveur de lien, analyse de statistiques d'usage, gestion des données contractuelles des bouquets, mise à jour des bases de connaissances...L'exigence de ces nouvelles compétences ne constitue pas pour eux un élément inédit.

Toutefois, l'objectif de la prise en compte de cette nouvelle ressource est de ne pas créer un circuit parallèle d'acquisitions hors de la politique documentaire de l'établissement. Or, le livre numérique obéit à d'autres critères d'acquisition ne relevant ni du périodique électronique ni du livre imprimé (Smith, 2010) [cf *Partie 6.2. Vers une politique documentaire globale à Lille 2*]. Même si les compétences apparues avec le numérique nous permettent de traiter le livre numérique de manière plus rationnelle, elles n'en sont pas forcément pertinentes avec lui (Epron, 2010).

D'autres compétences sont alors à prendre en compte. Tout d'abord, il s'agit d'appréhender les diverses offres, de les distinguer, de les comparer. Leur nombre conséquent et les combinaisons possibles peuvent de surcroît accentuer la confusion des professionnels. Ils doivent alors développer « des savoir-faire opérationnels en manière d'analyse et d'évaluation des conditions de souscription d'une offre mais également connaître les orientations générales de la politique documentaire... » (Smith, 2010). De plus, il faut être capable de repérer des DRM qui déterminent les services associés (téléchargement, copier-coller, enregistrement...) et qui nécessitent l'installation de logiciels spécifiques conditionnant l'acquisition de tel ou tel livre (Smith, 2010).

Les métadonnées se complexifient

A ces nouvelles compétences s'ajoutent la maîtrise des métadonnées devenues plus nombreuses et plus techniques avec l'avènement du livre numérique.

En plus des métadonnées classiques bibliographiques pour le livre imprimé, il s'agit ici d'y insérer des métadonnées techniques : l'URL d'accès, la connaissance du logiciel de lecture, le repérage des possibilités du livre qui possède ou non des DRM. Nous y retrouvons aussi des métadonnées commerciales, administratives : durée de l'abonnement, modèle économique... Il est donc du devoir du professionnel de savoir peu à peu utiliser ou alimenter des systèmes d'information plus complexes pour rendre la gestion optimale.

L'objectif de cette maîtrise est de récupérer des données bibliographiques de l'éditeur et de les mettre à jour dans le SIGB ou de pérenniser les liens entre la notice bibliographique accessible au lecteur et la ressource (Smith, 2010).

4.2.3. L'exploitation des statistiques d'usage

La question des statistiques d'usage a été soulevée lors de l'apparition des ressources électroniques, les périodiques en particulier. Les coûts gigantesques qu'ils engendraient ont amené les professionnels des bibliothèques à contrôler et à maîtriser leur usage par l'analyse des statistiques pour ainsi négocier avec les éditeurs les prix de ces ressources. Il en est de même avec le livre électronique. Counter a proposé dans sa dernière version des rapports spécifiques sur les e-books. De plus en plus d'agences d'abonnements proposent des statistiques sur les e-books mais celles-ci ne sont souvent pas conformes à la norme Counter et de ce fait sont difficilement ou pas du tout exploitables. Le résultat est indéniable : l'analyse des statistiques d'usage pour cette ressource est très embryonnaire. Pour le moment, seule une étude (Boukacem, 2010) a tenté d'exploiter les chiffres issus des logs de consultation de chercheurs en mathématiques et les met en corrélation avec une analyse qualitative.

4.3. Au SCD de Lille 2

Les commissions d'acquisition ont lieu une à deux fois par an et réunissent le personnel responsable de l'acquisition du secteur en question et des enseignants volontaires. Ces commissions permettent aux enseignants de discuter de l'intérêt de certains ouvrages à la bibliothèque et de donner leur liste élaborée au fur et à mesure de leur recherche. Il avait été proposé une veille sur Electre qui permet une veille plus précise, toutefois ceci n'a pas été mis en place. Mais comment s'est construite l'offre des e-books ?

4.3.1. Une acquisition basée sur une logique d'exemplarisation

La prise de décision : de bonnes négociations et une curiosité

Après que Couperin ait négocié l'acquisition de Cyberlibris pour les bibliothèques, ce dernier a pris contact avec le SCD de Lille 2 et lui a proposé son offre en septembre 2008. Trois mois de tests ont été effectués. A ce moment là, peu de bibliothèques étaient abonnées à ce produit. Seules les bibliothèques de Rennes, Marseille et Montpellier avaient pris cet abonnement. Deux éléments ont favorisé la prise de décision de Lille 2. D'une part, les prix étaient intéressants, l'offre proposait un modèle satisfaisant en termes d'accès et les négociations ont été favorables. D'autre part, ce sont

« l'ère du temps et la curiosité » qui ont motivé cette décision Le SCD de Lille 2 était intéressée par cette innovation.

D'autres bibliothèques choisirent la plate-forme Numilog car son abonnement permettait de bénéficier d'une aide du ministère.

Toutefois, la décision quant à cet abonnement n'a pas été facile à prendre. En effet, il y avait dissension entre une direction non convaincue (la demande n'existait pas) et des responsables des ressources électroniques qui commençaient à entrevoir des avantages : taux de recoupement, démultiplication des accès. Mais en définitif, l'accord fut positif.

Un budget confortable

Fin 2008, un partenariat pérenne avec l'école de Sciences Politiques s'est mis en place. Ce partenariat s'est traduit par le versement de 7500 € par an. Par ailleurs, depuis l'an dernier, le budget de Lille 2 s'est allégé : l'Université Numérique en Région a pris à sa charge pour toutes les Universités de la Région les abonnements d'Universalis et de Factiva. Lille 2 les a donc soustraites de son budget, ce qui a facilité la prise d'abonnement à la collection « Que Sais-Je ? » proposée par Cairn.

Toutefois, Cyberlibris ne cesse d'augmenter le prix de ses abonnements : 10 000 € en 2009 – 15 000 € en 2010 – 21 000 € en 2011, ce qui se traduit par une augmentation de 110%.

Le budget du SCD Lille 2 s'avère stable dans la mesure où aucune baisse concernant le budget électronique n'est prévue pour le moment. Ceci leur permet de répondre favorablement à toutes les requêtes des usagers. Toutefois, si le budget venait à baisser, le SCD de Lille 2 est conscient qu'il sera alors nécessaire de mettre en place une politique documentaire pour l'acquisition ou le renouvellement d'un abonnement de livres numériques.

Toucher un autre public

750 000 € sont dépensés pour la documentation électronique. La totalité de la somme est investie dans des bases de données destinées aux chercheurs : 80% de ce budget s'adresse à 5 à 10% de la population de Lille2.

Le SCD de Lille 2 a prouvé sa volonté de développer une offre pour le 1er cycle en s'abonnant aux *« Que Sais-Je ? »*.

Mais que cache cette bonne volonté ?

Le SCD de Lille 2 est conscient que pour le moment, l'acquisition d'e-books a été basée sur des opportunités sans réel plan d'acquisition.

Le but premier de ces abonnements pour la bibliothèque est la démultiplication des accès.

Ce problème est connu de toutes les bibliothèques mais n'a jamais trouvé de solution. Le SCD de Droit de Lille 2 est particulièrement touché : le Droit est une filière qui attire beaucoup de nouveaux étudiants chaque année, que ce soit par choix ou pour avoir échoué à l'entrée des écoles de commerce. L'Université voit son Full Time Equivalent (FTE) progresser chaque année. Or, il est impossible d'acheter un exemplaire pour tous et la bibliothèque se retrouve souvent dans l'incapacité de faire face à son devoir de service rendu aux étudiants.

La deuxième raison est le gain de place pour le stockage. Les magasins du SCD commencent à être saturés car ils ne sont pas extensibles.

Ces deux raisons légitiment l'obtention de ces ressources pour les bibliothèques qui voient ainsi une partie de leurs problèmes résolus mais ceux-ci se déplacent et touchent maintenant les étudiants qui se retrouvent tout autant et souvent plus démunis que la bibliothèque, en effet, l'existence et l'exploitation du e-book n'étant pas assez expliquées par la bibliothèque, les usagers occultent ce moyen de connaissances.

La politique de Lille 2 est donc basée sur *« des heureux concours de circonstances »* et sur une vision très pragmatique des avantages de cette ressource. Il faut maintenant mettre en place une stratégie de développement et d'exploitation.

4.3.2. Les statistiques d'usage de Cyberlibris

Quel que soit le modèle de distribution choisi par le SCD de Lille 2, les statistiques d'usage sont des données très difficiles à obtenir, peu exploitables et non conformes à la norme Counter.

Les statistiques sont consultées au moment de l'ESGBU et au moment des réabonnements (Octobre, Novembre). Toutefois, l'ESGBU n'a pas encore intégré dans ses données celles des livres numériques, c'est pourquoi la BU de Lille 2 Droit n'a pas exploité ces statistiques. De plus, elles sont difficiles à mettre en valeur faute d'expertise.

Nous nous sommes proposé d'analyser celles de Cyberlibris. Le responsable des ressources électroniques au SCD Lille 2, Hamouchy Abdelouahed, a contacté Cyberlibris en Mai 2010 pour récupérer les statistiques d'usage de la plate-forme de l'année 2009-2010. Auparavant, elles

n'avaient encore jamais été réclamées. En réponse à son mail, Cyberlibris lui a transmis les statistiques cumulées sur des périodes différentes. En effet, elles ne permettent pas de visualiser le détail pour chaque mois. De plus les données concernent les quatre premiers mois de l'année 2010. Seules les données concernant le nombre de connexions et la création de comptes se situent entre septembre 2008 et Juin 2010. Elles ne doivent donc pas être généralisées sur tout le reste de l'année. Elles ont été exploitées sans en extraire de véritable résultat mais des tendances dans le cas circonscrit de la consultation de Cyberlibris à la BU de Droit.

Le fichier contenant les statistiques a révélé deux types d'éléments à analyser : les pratiques informationnelles et les pratiques de lecture des usagers.

Les pratiques informationnelles nous permettent par le biais du nombre de mots-clés utilisés et du nombre de connexions de comprendre comment les usagers interrogent la base de données Cyberlibris pour leur recherche. Le nombre de mots-clés distincts utilisés est de 330 et le nombre total de recherches s'élève à 501. En outre, les équations de recherches du top 10 sont composées d'un seul mot-clé. Elles sont révélatrices des effets de la « *Google Generation*[11] » où les usagers interrogent le catalogue de la bibliothèque, des bases de données ou des plates-formes comme ils interrogent leur moteur de recherche (Barrie, 2009). La plate-forme nous communique aussi les adresses mails des personnes qui se sont connectées sur leur compte personnel entre le 14 septembre 2008 et le 03 Juin 2010. Il y a eu durant cette période 2250 connexions. Seuls 82 comptes ont été créés. Ces chiffres soulignent clairement un faible usage de la plate-forme depuis le début de l'abonnement.

Les informations fournies pour analyser les pratiques de lecture sont le titre de l'ouvrage, son éditeur, son auteur, son ISBN, sa langue et le CNT[12]. Le CNT représente le cumul du nombre de pages vues. Cette donnée ne donne aucun détail sur le nombre de personnes ayant consultées l'ouvrage, ni sur le nombre de fois qu'il a été consulté. Il nous permettra surtout de nous faire une idée sur l'importance de la lecture afin de distinguer les ouvrages considérés comme pertinents par les usagers. Durant les quatre premiers mois de l'année 2010 le nombre d'ouvrages consultés sur la plate-forme Cyberlibris est de 132 et le nombre de pages consultées s'élèvent à 4617.

---

[11] La notion de Google Generation rejoint ici la définition proposée par de Gunter et Al. (Voir Biblio) : et prend ici le sens des publics qui développent des pratiques informationnelles marquant une rupture d'avec celles de leurs aînés. De fait, la notion de Google Generation n'est pas ici restrictive à celles des Digital Natives par exemple, mais peut englober des publics plus âges, mais présentant des pratiques informationnelles intrinsèquement inscrites au Web et à Google en particulier.

[12] L'acronyme CNT n'a pu être développé par Cyberlibris.

Afin de donner du sens à ces chiffres, nous nous sommes intéressés au taux de recouvrement des ouvrages puis à leur nombre de rotation. Nous définissons le taux de recouvrement par le rapport entre le nombre d'ouvrages présents à la BU de Droit et le nombre d'ouvrages consultés sur la plate-forme de Cyberlibris. Le nombre de rotation représente le nombre d'emprunts d'un ouvrage imprimé emprunté à la bibliothèque. Concernant le taux de recouvrement, il s'avère que 60,60 % des ouvrages consultés sur Cyberlibris sont présents à la bibliothèque, dont 16,25 % se trouvent en magasin. Les ouvrages en magasin qui ne sont plus consultés, c'est-à-dire que le nombre de rotation est égal à zéro, restent néanmoins lus en format électronique. En effet, leur CNT supérieur à 0 témoigne de leur consultation. De plus, les statistiques nous révèlent que les deux premiers ouvrages qui représentent le meilleur CNT concernent la discipline du Droit du travail. Par ailleurs, 17,5 % des nouvelles éditions acquises par la bibliothèque ne sont pas présentes sur Cyberlibris. Le renouvellement des éditions sur Cyberlibris fait preuve d'une réactivité légèrement inférieure que la bibliothèque.

Toutefois il nous est impossible de dégager d'autres tendances face à des chiffres qui ne peuvent pas être mis en relation. Notre interprétation s'est vue dans l'obligation d'être très limitée en regard du type de données. Elles donnent très peu d'indications, ne sont pas homogènes et ne permettent pas d'établir des évolutions. Le cumul des données et les périodes de recueil statistiques distinctes sont un frein à une exploitation optimale des données. Dans notre cas d'études, les chiffres que nous avons présentés ne se veulent en aucun cas perçus comme des résultats fiables d'analyse sur lesquels nous pouvons nous appuyer, mais comme des tendances.

5. UN USAGE MARGINAL

Face à des usages encore naissants et à des besoins encore à définir au SCD de Lille 2 dans un domaine spécifique, nous avons mené de front une analyse des usages et des besoins afin d'apporter des réponses concrètes et guider les professionnels de l'information dans leur politique documentaire et dans leurs démarches de médiation.

5.1. Méthodologie de l'analyse d'usages

5.1.1. Contexte de l'étude

En janvier 2010, la BU de Droit a mis à disposition des usagers sur le site Internet de la bibliothèque, l'offre d'e-books à laquelle elle était abonnée. Sa présence a été signalée dans la rubrique « actualité » sur le site de la bibliothèque et dans la newsletter qui paraît tous les mois. En avril 2010, le personnel de la BU Droit n'avait pas eu le temps de recueillir le retour d'expériences de ses usagers et souhaitait comprendre l'usage qui en a été fait. L'objectif a été tout d'abord d'appréhender les pratiques documentaires d'un public spécifique face aux ressources électroniques, connaître son avis sur l'e-book, sonder ses connaissances sur son existence et son utilisation. Nous nous sommes posé la question suivante :

Comment des publics aux pratiques informationnelles spécifiques vont-ils accueillir une offre d'E-Book émergente, soumise à des modèles économiques en évolutions, et intégrée de manière différenciée au sein des établissements universitaires français ? Et plus spécifiquement, comment un usage peut-il se traduire auprès de publics spécifiques tels que le Droit, les Sciences Économiques et la Gestion.

Afin de répondre à nos interrogations, la méthodologie qui s'est imposée a été de nature qualitative, basée sur le discours recueilli auprès des usagers mêmes. C'est pourquoi, nous avons mené une série d'entretiens individuels semi-directifs auprès des usagers de la bibliothèque. Le panel a été constitué de 18 étudiants en 1er cycle, 3 étudiants en 2ème cycle et 4enseignants-chercheurs. Le nombre total des entretiens menés auprès de ces publics sont de 25. Les étudiants ont été abordés au sein de la bibliothèque, d'autres ont été sélectionnés en fonction de leur niveau et de leur spécialité dans les listes de formation de début d'année puis contactés par mail ou par téléphone pour fixer une date de rencontre.

Les dates du stage imposées par la formation nous ont amenés à réaliser l'étude entre début mai et début juillet La difficulté principale a été de trouver des étudiants disponibles durant cet intervalle qui correspondait aux périodes d'examens pour les étudiants en Droit et aux périodes de stage pour les étudiants en Economie-Gestion, ce qui explique le faible taux de participation des étudiants en Economie-Gestion : les stages les ont contraints à quitter le campus et de ce fait, ils sont restés injoignables malgré de nombreuses relances.

5.1.2. Une analyse des besoins qui s'impose

Les entretiens menés dans le cadre de l'analyse d'usages révélaient de manière unanime le peu ou l'absence d'usage des E-Books, sans en annuler pourtant l'intérêt. Nous nous sommes donc retrouvés dans un contexte mêlé à la fois d'intérêt, de non usage, de méconnaissance, voire d'ignorance de l'E-Book proposé par l'établissement ; en même temps, nous avions des usagers ayant développé des pratiques informationnelles en lien avec le numérique et l'offre de ressources qui lui était corollaire. C'est pourquoi nous avons joint à l'analyse des usages une analyse des besoins afin de comprendre ce qui pourrait déclencher chez eux une utilisation plus fréquente de l'e-book. Cette analyse des besoins permettra d'apporter des réponses quant à l'usage du livre numérique en lui-même (contenu, fonctionnalités…) et à sa médiation (communication, promotion…).

La grille d'entretien a été construite en fonction de chaque public mais les parties sont restées identiques. Elle se scinde en quatre parties *[cf Annexe n°4 : La grille d'entretien pour les étudiants en Droit]* : la première partie consiste à identifier le profil de la personne, la deuxième partie intitulée « Pratiques informationnelles » a pour objectif de saisir l'environnement de l'usage des ressources documentaires en analysant les outils et les types de documents utilisés. La troisième partie fait l'état des lieux des connaissances et de l'utilisation de l'e-book par l'usager. Enfin la dernière partie consiste à appréhender leurs besoins (contenus, accès, technologies…).

5.2. La spécificité du public de la BU Droit / Économie-Gestion

Comme nous l'avons vu en partie 3.3.1., l'utilisation des e-books est fortement conditionnée par la spécificité des disciplines. Le Droit et l'Économie-Gestion sont des disciplines associées aux SHS.

Les pratiques documentaires des étudiants seront donc à mettre en corrélation avec les pratiques utilisées en SHS. Toutefois, comme nous le verrons en partie *5.2.3. 3 Ce qui distingue le Droit et l'Eco Gestion dans leurs pratiques informationnelles*, la discipline Économie-Gestion a la particularité d'être transversale aux SHS et aux STM, c'est pourquoi nous veillerons à apporter des éléments complémentaires pour définir ce public. Nous tenterons de déterminer en quoi l'Économie-Gestion et le Droit sont des disciplines favorables à l'utilisation de l'e-book.

5.2.1. Des disciplines propices à l'observation et à l'analyse

L'Économie-Gestion : un contexte propice pour l'e-book

Dès 2001, Thus Dillon de l'Université du Texas Austin, Ramirez et Gyeszly du Texas A&M analysent l'usage de l'e-book dans leur université respective et remarquent une différence d'utilisation selon les disciplines : les étudiant et les enseignants-chercheurs en informatique ainsi qu'en Economie-Gestion utilisent plus souvent les e-books par rapport aux autres disciplines. En 2002, ces résultats sont confirmés par l'analyse d'usage de Gibbs (2001/2002). Cette étude, confirmée par celle de Netlibrary réalisée à l'Université d'Auburn Montgomery entre 2000 et 2004 a démontré que les e-books en Economie-Gestion étaient les plus consultés (Nicholas, Rowlands, Jamali, 2010). Une autre analyse menée dans deux universités australiennes a établi que 62 % des étudiants en gestion utilisaient les e-books. Cette tendance a été renforcée par l'analyse de l'usage du JISC et des statistiques de la plateforme Myilibrary (Nicholas, Rowlands, Jamali, 2010). Il en ressort d'une part, que l'e-book est apprécié pour son accessibilité permanente et sa portabilité et est employé dans la recherche de bribes d'informations et non pour une lecture prolongée, mais d'autre part, il apparaît aussi que la lecture sur écran pose des problèmes et que la promotion de cette ressource est déficiente au sein des bibliothèques.

5.2.2. Ce que doivent le Droit et l'Économie-Gestion aux SHS

Des pratiques de consultation et de lecture, rivées au papier

Dans de récentes études (Boukacem-Zeghmouri, 2010, Rowlands, 2007) nous pouvons relever que les chercheurs, tous domaines confondus, enregistrent sur leur disque dur, sur leur clé USB et/ou impriment des articles. Néanmoins, il a été observé que les disciplines SHS accordent une importance au papier. Les annotations se feront alors sur l'imprimé de la version électronique.

Par ailleurs, les étudiants en Droit ont la possibilité de consulter les codes en ligne sur les sites de Dalloz et Lexis Nexis par exemple. Des versions imprimées des codes sont disponibles à la bibliothèque et sont très souvent empruntés et cela même en dehors des périodes d'examens. Qu'est-ce qui poussent les étudiants à préférer une version imprimée plutôt qu'électronique de ces codes ? Les interfaces de recherche des différentes bases de données peuvent-elles constituer un frein à leur consultation ? Les statistiques d'usage de ces bases de données ne peuvent apporter de réponses à nos questions, en effet, soit les bases n'en fournissent pas (Dalloz), soit elles ne sont pas conformes à la norme Counter et sont de ce fait inexploitables.

Importance de l'ouvrage

Nous constatons en SHS une consultation traditionnelle et importante des monographies. Or d'après Achard (2010) dans un billet publié dans le carnet de l'évaluation de la recherche en SHS, la publication d'articles est le moyen de communication dominant dans ce domaine (près de 60% des documents), loin devant la publication de livres ou de « *proceedings* » par exemple. Qu'est-ce qui peut expliquer l'importance donnée aux monographies ? Indépendamment de l'offre, est-ce que les contenus d'ouvrages sont du même type que les articles ? Les articles livrent un type de contenus différent de celui des ouvrages. Ils communiquent sur des points précis et limités. Les monographies vont quant à elles expliquer la démarche intellectuelle d'un auteur ou dresser l'historique, la naissance d'une loi pour circonscrire un contexte. Elles sont des livres de fonds qui proposent un raisonnement qui va de bout en bout. En outre, le Droit est une matière évolutive. La fraîcheur de l'information est y donc primordiale. Toutefois les recherches rétrospectives le sont encore plus (Perol-Isaacson, 2002).

Un public dans la Google génération

Au vu du jeune âge du public, il ne faut pas omettre qu'il est intégré dans la « Google génération » : les habitudes de navigation se calquent sur Google (Brébion, 2010), soit une barre de recherche simple, utilisation d'un seul mot-clé, toute l'information en un clic et sur la première page.

Ces constats mettent bien en exergue le fait que les étudiants en SHS restent très attachés à la version papier : ils établissent un rapport au texte plus intime et considèrent avoir une meilleure appropriation du contenu par le livre-papier.

5.2.3 Ce qui distingue le Droit et l'Eco Gestion dans leurs pratiques informationnelles

Malgré une association des disciplines du Droit et de l'Économie-Gestion aux SHS, elles comportent des différences qui s'expliquent par le fait que l'Économie-Gestion relève aussi des STM. Elle est décrite comme la discipline la plus scientifique en termes de pratiques des SHS. En effet, elle interagit avec les sciences dures telles que par exemple les mathématiques appliquées (finance, économétrie), les sciences de la nature et de la vie (économie de l'environnement, économie de la santé, développement durable)… Mais elle reste liée aux SHS à savoir le Droit (travail, emploi, normes et règles, théorie des contrats, propriété intellectuelle, économie du Droit), les sciences politiques (management public, économie de la concurrence, économie publique, action des groupes d'intérêt, etc…), l'histoire (histoire des faits économiques, analyse diachronique des organisations)…

Quant au Droit, nous constatons que le contexte est toujours dominé par le support papier : nous retrouvons là, une culture au codex qui représente une référence incontestable.

En Droit : le codex, une référence

Malgré l'introduction du livre numérique depuis une dizaine d'années, nous restons dans l'ensemble toujours attachés à une culture du papier, du codex. En effet, les e-books déploient le même fonctionnement que le livre imprimé : ils sont consultables page par page via un dispositif qui simule les pages tournées. Ils utilisent le même système de structuration classique des livres : nous y retrouvons des chapitres, des titres, des sections... Nous ne sommes pas encore détachés du support livre. C'est ce rapprochement et cette comparaison au codex qui semblent être à l'origine de la difficulté de définir l'e-book.

Économie-Gestion : grande sensibilisation aux ressources électroniques

Rowlands (2007) a souligné que les publics en Économie Gestion avaient une grande sensibilisation aux ressources électroniques. Assurément, les chercheurs en STM ont une plus forte utilisation des ressources électroniques ; leur *« disponibilité constante leur permet de revenir sans cesse dessus comme l'usage d'un ouvrage papier »* (Boukacem-Zeghmouri, 2010). De plus, il a été remarqué que la version électronique devient un lieu de pratiques papiers habituel à l'instar de l'utilisation des fonctionnalités d'annotation et de surlignage. Le rapprochement avec les STM a révélé aussi une forte utilisation des archives ouvertes spécialisées dans leur domaine, ce qui peut laisser sous-entendre leur sensibilisation face aux processus d'éditions actuels et aux enjeux de l'IST. Cet usage

touche plus particulièrement les étudiants à partir du niveau Master. En outre, la fraîcheur de l'information surtout en ce qui concerne les statistiques des pays est un critère de taille. Toutefois, les étudiants sont aussi amenés à effectuer des recherches rétrospectives. Cette pratique demande donc une exigence dans la mise à jour des sources, surtout pour les données quantitatives (statistiques…) mais aussi un accès fort aux archives. Cette juxtaposition de pratiques demande aux étudiants en Économie-Gestion de jongler entre le papier et l'électronique. Nous pouvons ainsi constater qu'ils ont une plus grande aisance à appréhender un contenu en ligne de par leur pratique se rapprochant des STM mais aussi par le fait que ces étudiants sont considérés comme une population de « *digital natives* ».

5.3. Un usage hésitant

Les résultats de l'analyse d'usage nous montrent que les étudiants ont développé des techniques différentes pour leur recherche documentaire en fonction des disciplines mais que les outils utilisés sont très loin d'être maîtrisés et variés. De plus, l'utilisation de l'e-book n'est pas encore flagrante et peu d'étudiants se disent intéressés. Est-ce une spécificité liée à la discipline qui s'avère pourtant être pionnière dans le domaine ou une spécificité d'un public français peu atteint par la fièvre e-book qui s'éveille seulement cette année en France ? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre après avoir analysé les résultats.

5.3.1. Quels usages quotidiens des ressources électroniques ?

En Droit : le format papier est incontournable

Quelque soit la typologie des documents utilisés par les usagers en Droit, leur consultation se fait majoritairement en format papier. En effet, les attentes de la formation sont des facteurs favorisant la consultation du papier dans cette discipline. La presse généraliste ou les revues spécialisées sont utilisées par une minorité d'étudiants, qu'elles se présentent sous un format papier ou électronique. Ces étudiants considèrent que les articles représentent un appui à un cours et/ou permettant d'apporter une valeur ajoutée à un devoir. Néanmoins, les articles ne sont pas perçus comme des ressources indispensables. Les étudiants qui n'en consultent pas ont invoqué le manque de temps. La presse généralité leur permet de suivre l'actualité et d'enrichir leur culture générale. Certains étudiants ont pris l'habitude de venir consulter la presse généraliste à la BU, le plus souvent le

matin, avant d'aller en cours. La presse spécialisée est quant à elle très peu consultée par les étudiants de licence qui n'en ressentent pas le besoin. A partir du niveau Master, leur consultation augmente et les étudiants apprécient les deux formats : le papier est privilégié pour le confort visuel et la concentration tandis que le numérique sera préféré pour la rapidité de la recherche et la fraîcheur de l'information.

La consultation papier des codes s'apprend dès la première année de licence, ce qui leur permet de développer une certaine aisance de manipulation qu'ils devront totalement maitriser lors des sessions d'examens où seuls les codes papiers sont autorisés. En outre, la version papier leur permet d'avoir accès aux commentaires et à la jurisprudence de l'article signalés par des renvois aux périodiques. La simplicité de recherche est appréciée sur ce type de format. Par ailleurs, les ouvrages de référence de chaque spécialité (exemple : le Lamy Assurance, le Droit du cyberespace, le Droit international des mers...) sont acquis ou consultés par les étudiants uniquement sous forme papier. L'ouvrage peut être conservé à leur domicile ou transporté dans leur sac, le fait qu'il soit palpable et constamment accessible les rassure.

La consultation de la version imprimée est synonyme d'habitude, de confort et de sécurité pour ces étudiants. La majorité se dit plus intéressée par la version papier que par la version numérique. Selon eux, elle offre de nombreux avantages :

- Le confort de lecture

La lecture sur écran suscite la fatigue les yeux et accentue les problèmes de vue.

- L'habitude

La manipulation de l'ouvrage imprimé depuis le début de leur scolarité leur permet d'être à l'aise pour se repérer plus facilement et de manière concrète grâce à l'utilisation du lexique ou de l'index, de gagner du temps par la maitrise du format.

- La facilité pour la prise de notes

Surligner et annoter se pratique de façon plus aisée.

- La facilité de prêt

Un ouvrage imprimé se passe de main en main.

- La pérennité

La constitution d'une bibliothèque chez soi a été soulevée à de nombreuses reprises lors des entretiens. Ces ouvrages sont alors à disposition, ils peuvent le manipuler, le reprendre dans trois ans, se souvenir des passages qu'ils ont lus, exhiber leur bibliothèque. L'ouvrage papier est considéré moins volatile que la donnée numérique.

- Le charme dégagé

Le plaisir du toucher est un élément particulièrement important pour les usagers.

Les enseignants-chercheurs ont eux aussi l'habitude de travailler sur la version imprimée de l'article. Selon eux, il est plus efficace d'installer une « table de travail » avec deux ou trois manuels et cinq ou six revues devant eux pour ainsi aller et venir entre plusieurs documents ; un tel confort de lecture n'est pas accessible sur un écran.

Néanmoins, la consultation du papier ne signifie en aucun cas l'exclusivité de ce format. Les recherches documentaires intègrent de plus en plus les outils en ligne comme les bases de données ou encore le moteur de recherche Google comme nous le verrons dans la sous-partie *Convergences entre le Droit et l'Économie-Gestion*. Les étudiants commencent à accéder aux articles en ligne et soulignent le côté « pratique » lors de la consultation : recherche rapide... Pour ceux qui se réfèrent aux codes en ligne, ils utilisent très souvent le site Legifrance. Il est considéré comme clair, précis et complet, même si les articles ne sont pas commentés. En effet, Légifrance permet aux étudiants d'accéder directement aux anciennes réformes. Cette habitude de consultation provient de la prescription des enseignants et du personnel de la bibliothèque.

En Économie-Gestion : la consultation se fait de manière électronique

Le résultat des entretiens menés suit la même tendance que la littérature scientifique. Les étudiants en Économie-Gestion ainsi que leurs enseignants ont une forte consultation des ressources électroniques. Ils effectuent leurs recherches bibliographiques dans différentes bases de données telle que Sciences direct, Jstore, Factiva et SpringerLink, consultent les articles en ligne ou encore les archives ouvertes. Les usagers apprécient les services qu'offre ce type de consultation à l'instar de la rapidité de recherche par le système de mots-clés ou la sélection de parties du document destinées à l'impression. La sélection se fait de manière simple et permet un gain de temps considérable par rapport à une utilisation sur format papier. Toutefois, si l'article venait à être introuvable en ligne, les enseignants-chercheurs ont pris l'habitude de contacter leur collègue pour en obtenir une version en format PDF ou le recevoir par courrier en format papier.

Le constat fondé sur leur rapprochement avec les STM nous a fait aussi découvrir une forte utilisation des archives ouvertes telles que Répec et Social Science Research Network (SSRN) à partir du Doctorat. Certains étudiants possèdent l'application SSRN sur leur I-phone, ce qui leur permet de suivre en continue l'actualité de la recherche, d'annoter aussitôt quelque soit le moment

ou l'endroit, les articles intéressants « à imprimer/ à consulter » mais surtout d'avoir à proximité tous ces articles pour en discuter avec leur directeur de thèse. Nous avons aussi noté leur sensibilisation face aux processus d'éditions actuels et aux enjeux de l'information scientifique et technique (IST). Certains ont signalé être très attentifs aux articles qu'ils citent et préféreront avoir dans leur bibliographie des articles provenant de revues où le contrôle par les pairs est déjà effectué. L'accès à la documentation électronique sur JSTOR fait à partir de leur compte de l'ESC Lille pour les doctorants et enseignants-chercheurs.

Par ailleurs, les étudiants en Économie-Gestion et leurs enseignants sont divisés entre ceux qui souhaitent la version papier et ceux qui revendiquent la version numérique. Mais ils tendent à s'accorder sur le fait que la consultation se fait de manière complémentaire entre les deux formats : l'un pour l'accès facile, la recherche rapide et l'autre pour la concentration et l'annotation sur le papier.

Les convergences entre le Droit et l'Économie-Gestion

Nous avons noté des pratiques convergentes entre le Droit et l'Économie-Gestion : l'importance du livre imprimé, les recherches rétrospectives faites en ligne, et le nouveau catalogue des usagers : Google et les bases de données.

L'importance du livre imprimé

Tous les étudiants de Droit et en Economie-Gestion consultent des monographies (manuels scolaires, ouvrages…). En premier lieu, l'ouvrage reste un appui du cours, il donne des principes généraux, la théorie et permet à l'étudiant de revenir sur des passages de son cours, souvent non compris. De plus, l'ouvrage est synthétique car il permet aussi de donner des petits résumés ou l'essentiel du cours. En deuxième lieu, pour la plupart d'entre eux, les ouvrages permettent d'apporter différents points de vue des auteurs qui déroulent leur cheminement logique. Ceci leur permet de construire leur réflexion pour les commentaires d'arrêts par exemple. Enfin, en troisième lieu, l'ouvrage est considéré pour d'autres comme un élément apportant une dimension pratique grâce aux annales, aux exercices et à leurs corrigés. Les doctorants utiliseront les ouvrages pour retrouver une méthodologie plus développée que dans les articles : « comment fait-on concrètement, surtout en économétrie ? ».

La consultation des ouvrages pour les enseignants-chercheurs varie en fonction des disciplines. Pour quelques uns, ils apportent des éléments importants quant à la démarche intellectuelle d'un auteur.

D'autres pensent qu'un ouvrage a un usage limité dans le temps, l'usage est ponctuel et spécifique à une situation particulière ce qui justifie une utilisation peu fréquente. Pour ceux qui n'en utilisent pas beaucoup la raison invoquée est la difficulté à se les procurer : les ouvrages coutent cher et ne sont pas toujours présents à la bibliothèque surtout quand l'ouvrage est spécialisé.

Les recherches rétrospectives

Les recherches rétrospectives sont tout aussi, voire plus importantes que les recherches d'actualité en Droit. En effet les étudiants sont par exemple amenés à retrouver le contexte de naissance d'une loi et son évolution. En Économie-Gestion, elles sont moins régulières que les recherches d'actualité. Dans la plupart des cas, il s'agit de revenir sur des articles fondateurs.

Google et les bases de données: le nouveau catalogue

Comme nous venons de le voir, la consultation de documents imprimés en Droit ne signifie en aucun cas la consultation exclusive du papier. En effet, même si leur consultation est moindre, les bases de données et le Web font aussi partie des ressources privilégiées par les étudiants.

- La consultation du web et des bases de données

Les bases de données en Droit (Dalloz, Lexis Nexis...) sont consultées principalement pour obtenir les textes jurisprudentiels tandis que celles en économies-gestion permettent essentiellement de recueillir des articles. La consultation du Web est destinée dans la plupart des cas à la prospection de commentaires d'articles d'avocats ou d'enseignants. Les étudiants consultent les publications et les travaux déposés sur leur sujet de réflexion. D'autres étudiants trouvent qu'Internet ne leur sert à rien dans leurs recherches, ils ont besoin d'informations trop précises pour les trouver en ligne. Les ouvrages sont de fait, les sources les plus appréciées.

Toutefois un certain nombre d'étudiants sont méfiants et critiques à l'égard des données trouvées sur le Web surtout si le site visité n'est pas une référence institutionnelle ou si l'auteur ne fait pas partie des « grands noms ». Pour vérifier leurs sources, ils croisent les informations recueillis sur la toile avec celles issues des ouvrages de la bibliothèque.

- L'accès à l'information en un clic : les pratiques d'une « Google génération »

La recherche et l'accès à l'information doivent se faire de manière très simple et très rapide ; l'usager devient impatient devant son écran. La démarche de recherche sur le catalogue est à

l'inverse, chronophage et les résultats sont peu pertinents. Les étudiants ont tendance à ne plus le consulter à partir de la licence 2 ; ils se dirigent directement dans le rayon concerné par leur thème de recherche afin de repérer un titre se rapportant de leur sujet.

L'accès à l'information en un clic est renforcée par l'utilisation accrue du moteur de recherche Google et des bases de données. Ces outils deviennent un catalogue géant qui les redirige ensuite vers la bibliothèque pour trouver l'ouvrage correspondant à la référence récupérée en ligne. En effet, le catalogue ne donne pas l'arrêt exact. Lors de leur recherche, les étudiants apprécient la barre de recherche qui se présente sous forme d'un champ unique et qui ne les oblige pas à utiliser plusieurs mots-clés : la majorité en utilise moins de trois. Les interfaces telles que Dalloz leur paraissent trop souvent compliquées (recherche avancée, beaucoup d'informations…).

De plus, certains téléchargent le code sur leur disque dur pour y avoir accès sans connexion internet et pour continuer à travailler dans n'importe quel endroit et à tout moment de la journée ; c'est un besoin d'accès immédiat et sans contraintes.

Comme les étudiants, les enseignant-chercheurs ont une grande utilisation de Google pour trouver des articles non référencés dans les bases de données qu'ils ont l'habitude de consulter ou encore connaitre la base de données dans laquelle se trouve l'article recherché.

En outre, au fur et à mesure des entretiens menés, nous nous sommes aperçus que pour l'instant, les usagers étaient très peu nombreux à avoir consulté des e-books et surtout à vouloir en consulter. Nous nous sommes alors intéressés aux raisons qui ont abouties à cette situation.

5.3.2. E-book en établissement universitaire : expliquer un non usage

L'E-book, cet OVNI…

- Méconnaissance du terme e-book

La majorité des étudiants n'ont pas su définir le terme e-book. Une très petite minorité des étudiants en Droit a une idée de ce qu'est un e-book. Toutefois, beaucoup n'en ont qu'une vague notion. Le format cité pour représenter les e-books est le PDF. Aucun des étudiants ne fait la différence entre livre numérique et électronique, généralement le mot employé reste e-book. Les étudiants en Economie-Gestion sont plus nombreux à avoir déjà une idée sur l'e-book, le format cité est le PDF.

Pour les étudiants en Droit ayant une connaissance de ce terme, les codes ne peuvent être considérés comme un e-book étant donné qu'un e-book ne peut pas dépasser 30 pages sinon c'est trop long.

Ainsi, il a été souvent répété : Les codes, c'est « 300 pages, c'est trop volumineux pour être un e-book car personne ne va le lire sur un écran ».
Les enseignants-chercheurs ont une connaissance plus développée de l'e-book ; certains en ont déjà consultés dès les années 2000 sur un Personal Digital Assistant (PDA)[13]. A cette époque là, l'offre était considérée comme intéressante. Aujourd'hui, ils n'en téléchargent plus. Cette communauté est surtout à la recherche d'ouvrages gratuits en ligne.

- Une méconnaissance de l'offre gratuite et payante

Une très grande majorité des étudiants en Droit ne connaît pas Google Books. Une minorité l'identifie, l'autre l'utilise sans en identifier la source. Les avis sont mitigés sur la question de son utilisation. Certains exposent des critiques : le sommaire est non cliquable, il faut parcourir tout le livre, les pages scannées empêchent la recherche plein texte et le copier-coller sur un traitement de texte. D'autres à l'inverse pensent que la recherche est facile et pratique. Les problématiques actuelles sur le Droit d'auteur que rencontre Google Book a suscité des réactions auprès des étudiants, certains se sont clairement positionnés contre la politique de Google en matière de numérisation et de diffusion en omettant le respect du Droit d'auteur. Pourtant, face à un service qui offre beaucoup d'avantages, ces mêmes étudiants reconnaissent avoir recours à Google Books. Les étudiants en économie ont entendu parler de Google Books, certains l'ont utilisé et les retours sont plutôt positifs. La recherche est considérée comme très rapide. Les enseignants-chercheurs ont recours à Gallica pour accéder à des ouvrages anciens mais Google Books reste l'outil le plus utilisé par cette communauté.

En ce qui concerne l'offre payante proposée à la BU de Droit, son manque de connaissance est indéniable pour tous les usagers ; qu'ils soient étudiants ou enseignants-chercheurs. Cet élément est largement confirmé par l'analyse des statistiques de Cyberlibris. Toutefois, quelques étudiants en Droit ont déjà consulté Cyberlibris. L'élément apprécié avant tout par les étudiants est la disponibilité des ouvrages 7j/7 et 24h/24 sans pour autant abandonner la version papier. La base de données a été considérée comme compliquée et peu pertinente dans les recherches mais ils ne l'ont pas testée plus en profondeur.

[13] Un PDA est un appareil numérique portable qui sert d'agenda, de carnet d'adresses et de bloc-notes.

Un usage qui se confond avec d'autres types de documents

- La lecture sur écran

En majeure partie, cette lecture est rapide : 5 à 6 min par article, le temps de repérer l'information. Il est possible pour certains étudiants de lire 2 h continues sur écran ou une trentaine de pages mais ils se disent vite fatigués par cet exercice.

La lecture est très souvent diagonale ; elle peut être linéaire dans les cas où les étudiants recopient des notes à la main.

- L'impression

En ce qui concerne l'organisation de la lecture sur écran, la très grande majorité des étudiants et la plupart des enseignants-chercheurs procèdent ainsi :

Tout d'abord, une première lecture diagonale de l'article est effectuée en survolant le plan, le résumé et les mots-clés. Puis l'article est systématiquement imprimé quand il s'avère intéressant, nécessaire à analyser plus attentivement ou pour le relire plusieurs fois afin de le comprendre car il demande un effort de concentration important : lecture de l'anglais ou alors compréhension de formules mathématiques. Auparavant l'article est de temps en temps enregistré sur le disque dur ou sur clé USB. Ce choix se fait en fonction du poste sur lequel l'étudiant travaille : chez lui, il aura tendance à l'enregistrer sur le disque dur tandis que sur un poste à la bibliothèque, il le mettra sur clé USB. Il est possible que la phase d'enregistrement n'ait pas lieu, s'il considère que l'article répond à un besoin précis, ponctuel et qu'il ne sera plus réutilisé ultérieurement. Enfin, il surligne ou annote la version imprimée.

Les impressions seront par la suite, soit associées au cours mais ne seront pas utilisées lors de révisions d'examen, soit entassées dans un coin sans pour autant être reprises en main. Par la suite, les documents enregistrés seront effacés de l'ordinateur pour les mêmes raisons. Seuls, ceux considérés comme « très importants » dont le contenu est pérenne seront conservés.

D'autres étudiants auront tendance à ne pas imprimer l'article mais dans ce cas-là, ils prendront des notes ou recopieront certains passages à la main sur une page à classer. Lors des révisions des partiels, les cours tapés sur ordinateur sont tous imprimés, peu importe le nombre de pages, pour faciliter l'acquisition et l'appropriation des connaissances. Les démarches d'apprentissages ne s'effectuent donc pas via un écran d'ordinateur.

Une prescription déficitaire des enseignants

L'organisation et la diffusion de la bibliographie diffère d'un enseignant à l'autre. Certains la mettent à disposition sur l'e-campus ou sur une page Internet personnelle. Les étudiants pourront trouver des références de sites Internet incontournables comme les sites institutionnels : Legifrance, Europa... Pour d'autres la bibliographie reste dans sa forme « classique » composée essentiellement d'ouvrages dans la mesure où elle est considérée comme un support complémentaire théorique. La fourniture de références d'articles sur la bibliographie n'est pas automatique, quelques enseignants-chercheurs fournissent les photocopies des articles jusqu'en licence 3. Quelque soit le type de bibliographies, elles ont tendance à faire échos chez les étudiants. La moitié des étudiants et peu importe le niveau de formation suivent souvent à la lettre ces bibliographies. Les étudiants considèrent souvent qu'il s'agit d'une économie de temps et la certitude d'obtenir des ouvrages de qualité. C'est pourquoi beaucoup ne cherchent pas à consulter d'autres ressources. Ceux qui ne suivent pas ces bibliographies considèrent que les ouvrages proposés par leurs enseignants reflètent leur pédagogie, leur idéologie, ce qui peut s'avérer non conforme à l'approche personnelle de l'étudiant. Nous avons noté qu'aucune bibliographie ne mentionnait la référence d'un e-book. Les enseignants-chercheurs préféreront laisser libre choix à l'étudiant dans le choix du format de consultation avec lequel ils sont le plus familier.

Des technologies peu exploitées par les usagers

Ce qui pourrait inciter les étudiants en Droit à utiliser des e-books est leur aisance dans l'utilisation de technologies comme les liseuses ou les Smartphones. Toutefois, nous avons constaté que ces technologies restaient peu exploitées par ce public, l'intérêt et le prix s'avérant des freins importants.

- Peu d'intérêt pour les liseuses

La moitié des étudiants interrogés sait à quoi ressemble une liseuse, souvent elle a été aperçue à la TV ou en photo dans la presse. Quelques-uns ont pu la tester mais leur retour est négatif. En règle générale, il y a peu d'intérêt pour ce genre d'outil pour des étudiants qui se disent attachés à la version papier. D'autres facteurs entrent en ligne de compte : *« réservé à ceux qui aiment l'informatique »*, *« trop cher »*, *« j'ai déjà un ordinateur portable, à quoi me servirait une liseuse ? »*. Les étudiants en économie ont quant à eux montré plus d'intérêt et de curiosité face à l'objet et acceptent volontiers de le tester sans pour autant forcément l'adopter.

Les enseignants-chercheurs sont attentifs à l'actualité des TIC, toutefois leur intérêt pour les liseuses reste aussi très limité. En effet, certains d'entre eux souhaiteraient que cet objet apporte une valeur ajouté à la lecture sur écran par rapport à l'ordinateur portable ; par exemple, en optimisant le confort de lecture et en limitant la fatigue des yeux. D'autres considèrent qu'ils passent déjà suffisamment de temps devant leur écran.

- Un usage contextuel et utilitaire sur téléphone portable

Tous les étudiants possèdent un téléphone portable. Néanmoins, la moitié d'entre eux n'accèdent pas à Internet à partir de celui-ci : soit ils ne conçoivent pas l'utilité de cette fonction soit ils possèdent un téléphone non adapté à la consultation d'Internet ou un forfait bloqué. Les dépenses engagées pour un abonnement Internet sont parfois incompatibles avec un budget limité.
Pour l'autre moitié, l'usage du portable est perçu comme bref et d'ordre pratique. Souvent, la notion du temps est perturbée par l'usage d'Internet et les étudiants semblent passer plus de temps sur la toile qui ne le perçoivent. Les principaux usages d'Internet servent à :

- Se repérer avec son GPS
- Consulter ses cours
- Consulter ses mails
- Réseaux sociaux
- Un divertissant: regarder des programmes TV

Toutefois, certains utilisent sur leur I-phone l'application SSRN pour se tenir informé 24h/24 des nouveautés dans leur domaine de recherche.

La majorité des enseignants-chercheurs n'ont pas accès à Internet à partir de leur téléphone portable. Ils considèrent aussi que le format de l'écran de téléphone est correct pour une lecture brève mais totalement inadapté pour la lecture d'un e-book.

Mais pour le moment nous pouvons considérer que leurs usages d'autres technologies restent faibles ; elles ne sont pas exploitées au maximum de leur capacité, elles sont mêmes inintéressantes pour certains, ce qui peut expliquer que l'utilisation des e-books ne décollent pas non plus.

Mise en place d'un support de lecture trop contraignant

Les étudiants ont souligné le fait que l'e-book demandait un dispositif contraignant : avoir accès à un ordinateur, (certains travaillent sur le PC familial qui n'est pas toujours disponible) et la nécessité

de recourir à une connexion Internet chez soi ou même dans un café rendent difficilement accessible l'information.

Dans de rares cas, ils préféreront emprunter l'ouvrage papier à la bibliothèque, voire patienter si celui-ci est emprunté plutôt que de recourir à l'ouvrage exclusivement en ligne. De plus, pour les e-book qui ont recours au format flash, l'impossibilité d'enregistrement et de sauvegarde renforce le découragement et le désintérêt des étudiants vis-à-vis de ces ressources ; ils souhaitent avoir accès à l'information le plus facilement possible.

5.3.3. Mais où sont les « *Digital Natives* » ?

Dans la littérature, nous entendons beaucoup parler des « *digital natives* ». A l'heure où le terme « *digital natives* » est employé pour décrire la jeune génération soulignant ainsi les arguments en faveur du livre électronique, revenons sur le concept apporté par Marc Prensky. Dans un essai écrit en 2001, Prensky définit les « Digital Natives » par le fait que les étudiants actuels représentent la première génération à avoir grandi dans un environnement numérique. Ils ont passé leur vie entière entouré d'ordinateurs, de jeux vidéos, de téléphone portable ce qui leur permet d'être à l'aise avec le vocabulaire informatique, les jeux vidéos et Internet. Ce qui caractérise les « *digital natives* » serait une appropriation spontanée et prédiscursive des outils. Puis, les « les autres » personnes sont qualifiées de « *Digital Immigrants*". Elles représentent les personnes qui importent leurs pratiques « physiques » vers les technologies numériques. Elles sont également dans un système de comparaison entre numérique et non numérique. Par exemple les démarches d'impression des documents nativement numériques révèlent leur attachement à des usages papiers. Face à cette définition et devant les résultats que nous venons d'énoncer, il est difficile d'établir une correspondance entre notre échantillon, composé d'étudiants âgés de 18 à 28 ans et le concept de « *digital native* » quant bien même ils entrent dans le cadre de la définition de Prensky. Lors des entretiens, nous avons relevé que le nombre d'amalgames faits entre les termes « informatique », « ordinateur » et « Internet » était important ; les pratiques de recherche des premières années montrent bien à quel point les étudiants sont perdus dans cette masse d'informations. Ils ne sont pas familiarisés avec tous les objets technologiques et ne maîtrisent pas leur recherche d'information. Il est donc important de faire ici la différence entre l'appréhension facilitée d'une nouvelle technologie et la « maîtrise d'Internet ».

Face à des pratiques qui restent traditionnelles, nous nous sommes vus dans l'intérêt de faire une analyse des besoins : que faut-il faire pour développer, pour favoriser cet usage ? Est-ce lié à la discipline d'études ou à une offre émergente ? L'analyse des besoins réalisée en concomitance avec celle des usages permettra d'éclairer les professionnels de la BU de Droit sur la politique d'acquisition à mener.

5.4. Des besoins qui se font ressentir

L'analyse des besoins a fait jaillir un certain nombre d'attentes, de désirs, de volontés et d'idées que nous devons analyser pour construire notre plan de développement des collections. Toutefois, il fut très difficile d'étudier et d'interpréter le contenu des entretiens car les usagers confondaient les offres, les types de documents ou bien souvent n'avaient aucune notion de ce que pouvait contenir un e-book. Voici les réflexions qui en résultent.

5.4.1. La démultiplication des ouvrages

L'accessibilité de l'ouvrage 24h/24 et 7j/7 et à n'importe quel endroit était déjà un point fort de l'e-book lorsque nous abordions la question de ses avantages avec les étudiants et les enseignants-chercheurs. Au moment de recueillir leur avis sur le développement d'une offre à la BU Droit, la majorité des étudiants étaient favorables pour la démultiplication des accès : l'époque où 400 étudiants désiraient le même ouvrage au même moment lorsque la bibliothèque ne disposait (que !) de 10 exemplaires est révolue. Cette possibilité d'accès facilitée aux ouvrages désirés a séduit les étudiants et libère par la même occasion les bibliothèques du problème de l'emprunt. La non-connaissance des bases de données a amené certains usagers à réclamer les codes sous forme numérique alors que ces derniers sont déjà présents sur Legifrance, Dalloz, Lexis Nexis…

5.4.2. Enrichir et diversifier les contenus

Les usagers ont par ailleurs exprimé le désir que la bibliothèque acquiert de nouveaux e-books.

Le loisir

Une partie a souhaité des ouvrages de « loisirs », c'est-à dire qui n'imposent pas d'efforts intellectuels tels que les romans policiers, les bandes dessinées. Ils pensent que l'offre d'ouvrages

imprimés dans leur spécialité proposée à la bibliothèque est très satisfaisante et ils ne souhaitent pas la voir se développer en ligne. D'autres aimeraient aussi retrouver en ligne des ouvrages de culture générale hors de leur champ d'application pour préparer des concours par exemple. Il pourrait s'agir aussi bien de classiques de la littérature que des textes politiques ou philosophiques. Mais cette satisfaction a été contrebalancée par une autre partie des étudiants qui justement souhaitent garder pour ces ouvrages la version papier qui leur apporte selon eux plus de confort. De plus, ils se confortent dans l'idée que la lecture de ce genre d'ouvrages exclue des fonctionnalités telles que la recherche de mots-clés qui devient alors inutile dans le cas d'une lecture linéaire. Il reste évident que certains étudiants attendent de l'e-books qu'il favorise la distraction et l'acquisition de connaissances scolaires. Ils attribuent à ces nouvelles ressources un rôle ludique et distrayant pour s'échapper du cadre universitaire.

La spécialisation

Une autre demande est apparue : la spécialisation et le renouvellement du fonds. Tout d'abord, les étudiants en Droit ont souhaité obtenir des ouvrages plus spécialisés dans leur discipline : aussi, des thèmes ont été suggérés : « Droit de l'urbanisme, Droit de l'environnement, Droit de la consommation, Droit du cyberespace... » mais aussi des références telles que : « Free software for free society de Richard Stallman ». Une minorité voit en l'e-book une ouverture à l'interdisciplinarité. Ils réclament ainsi par exemple, des essais en philosophie car le Droit reste très lié à cette discipline.

Les étudiants ont désiré également retrouver en ligne des ouvrages anciens, présents dans les magasins de la bibliothèque mais dont la consultation les oblige à se contraindre à un protocole de récupération. Nous pouvons en effet, faire le lien entre les statistiques d'usage de Cyberlibris et l'analyse qualitative : les ouvrages présents dans les magasins sont consultés en ligne et ne sont plus du tout empruntés, ce qui met en avant l'idée que l'accès à l'information en un clic, donc rapide, reste un élément primordial.

Pour les enseignants-chercheurs, une offre adaptée doit-être suffisamment qualitative, pertinente et fouillée. De plus, l'e-book doit-être économique et pratique à manipuler pour susciter leur intérêt. Ils proposent principalement des ouvrages en langue anglaise, spécialisés dans leur domaine et des liens hypertextes dont le contenu est gratuit. Ils souhaiteraient également avoir accès à des ouvrages collectifs pour leur permettre de sélectionner uniquement le chapitre qui les intéresse et ainsi éviter

l'achat complet d'un ouvrage pour un chapitre. Certains restent néanmoins sceptiques, ils ne perçoivent pas l'utilité d'un e-book, ni la valeur ajoutée qu'il concèderait face à un article de revue.

« Just in case, just in time »

Nous avons aussi voulu savoir si l'ouvrage devait être à la fois présent à la bibliothèque et en ligne. A cette question, la plupart des étudiants ont été unanimes : ils souhaitent avoir les deux versions. Plusieurs raisons ont été évoquées : tout d'abord, chaque version implique un usage bien différent ; d'un côté la lecture très approfondie pour s'imprégner du contenu, d'un autre, la recherche rapide et la lecture diagonale. Par ailleurs, beaucoup d'étudiants ont émis de la méfiance face aux données numériques qui peuvent être d'une part biaisées, retouchées et d'autre part s'effacer subitement menant ainsi à leur perte sans aucune possibilité pour les récupérer. Ils développent ainsi une attitude dubitative vis-à-vis de tout ce qui est lié au numérique, l'e-book en fait aussi partie. Enfin, pour d'autres, il s'agit d'une question d'équité ; c'est le devoir de la bibliothèque de penser à la question de la fracture numérique et sociale et aux différents types de publics.

Ces résultats mettent en lumière des problématiques à étudier dans le plan de développement des collections : faut-il construire une collection la plus large possible au cas où ? Ou faut-il répondre à un besoin ponctuel d'achat d'ouvrage ou procéder à un PEB ?

5.4.3. Les fonctionnalités propices à un usage de l'e-book

Quand les étudiants ont été interrogés sur les fonctionnalités qu'ils appréciaient dans un livre numérique, beaucoup n'ont pas su répondre par manque de connaissances sur ses possibilités. De plus, la manipulation de l'e-book pour les étudiants qui l'ont testé sur Google books s'avère difficile : accéder à la table des matières, rechercher un mot dans le texte… En conséquence, ils se sont alors reportés sur leurs usages des bases de données. Voici un aperçu des fonctionnalités les plus appréciées :

- La disponibilité : ouvrage emprunté, loin de la BU
- La sélection de parties considérées comme intéressantes pour être imprimées et ainsi éviter de lire le livre entier pour n'utiliser en réalité qu'un passage.
- Les liens hypertextes
- Le copier/coller
- Transportable
- Mais difficile de manipulation

Il a été aussi soulevé les difficultés de concentration lors de la consultation continue sur écran : le papier au contraire soutient l'attention.

La possibilité d'annoter ou de surligner les textes est une fonctionnalité perçue comme peu pertinente par la plupart des étudiants, surtout en économie. En effet, cette fonctionnalité s'intègre dans un processus d'apprentissage ou de concentration lié à l'ouvrage papier qui ne peut-être assuré par la lecture sur écran. De plus, il est impossible pour les étudiants en économie d'annoter des formules mathématiques de façon aussi rapide qu'ils le font à la main ou encore de dessiner des graphiques sur le côté. Les étudiants en économie auront donc plus tendance à acheter l'ouvrage papier contrairement aux étudiants en Droit. Quant aux enseignants-chercheurs, les liens hypertextes et la recherche plein texte reste très apprécié. Ils ont soulevé d'autres types de fonctionnalités qui pourraient les intéresser, comme la mise en place d'un moteur de recherche fédérée pour chercher dans le corps du texte de plusieurs ouvrages sélectionnés par l'usager. Certains ont même émis la condition de l'anonymisation complète de la consultation. Les enseignants-chercheurs se sont inquiétés des traces laissées par leur consultation d'ouvrages. Ils ne souhaitent pas être mis en relation avec certains ouvrages qui sont consultés dans le cadre de leur recherche. En effet, un ouvrage consulté ne reflète pas forcément la pensée d'un individu. L'anonymat est un moyen d'éviter cet amalgame.

5.4.4. L'accès des e-books : le point de vue des usagers

En ce qui concerne l'accès à l'e-book, les étudiants et les enseignants-chercheurs souhaitent y parvenir comme pour les bases de données, à partir du site de la bibliothèque, avec leur identifiant unique de Lille 2, ce qui n'est actuellement pas le cas pour Cyberlibris qui exige l'ouverture d'un compte spécifique pour accéder à distance aux ouvrages. D'autre part, la majorité des étudiants souhaitent pouvoir enregistrer l'ouvrage sur leur disque dur ou leur clé USB, mais les DRM peuvent inhiber cette fonctionnalité, ce qui est le cas pour Cairn ou Cyberlibris. Les étudiants estiment qu'il est trop contraignant de refaire toutes les démarches de recherche à chaque utilisation de l'ouvrage. De plus, l'accès à Internet est obligatoire, ce qui restreint les lieux de travail.

5.4.5. La valorisation des e-books selon les usagers

Pour ce qui est des moyens de communication concernant la disponibilité de l'offre à la bibliothèque, les étudiants ont cité le plus souvent l'envoi de mails même si la peur d'en être inondé

est présente. D'autres ont évoqué un système d'affichage ou même encore son signalement dans la rubrique « actualité » du site de la bibliothèque ! Cette dernière démarche ayant déjà été expérimentée par la bibliothèque nous laisse sceptiques sur son efficacité par rapport au nombre de personnes informées. Certains ont été originaux en proposant à la bibliothèque de faire des annonces au micro dans les amphithéâtres, afin d'informer un maximum de personnes, y compris les non-usagers de la bibliothèque. Nous notons toutefois que très peu de personnes ont manifesté l'intérêt de recourir à des formations sur l'utilisation de l'e-book par la bibliothèque.
Les enseignants-chercheurs souhaitent voir la mise en place d'un système de diffusion sélective pour ne recevoir que les titres disponibles dans leur secteur de recherche.
Enfin, le besoin de lecture sur téléphone portable n'est pas d'actualité. Nous avons constaté que la lecture de livres numériques sur téléphone portable est peu usitée et même pas du tout souhaitée ; plus de la moitié des usagers se sont déclarés désintéressés pour la simple raison qu'ils considèrent l'écran trop petit et inadapté pour une lecture intensive d'un ouvrage.

Pour conclure, les résultats de l'analyse des usages nous ont permis de mettre en évidence trois aspects importants.
Comme nous l'avons souligné, les disciplines Droit et Économie-Gestion ont des pratiques informationnelles différentes, respectivement l'une reste attachée à une consultation papier, la seconde est déjà sensibilisée aux ressources électroniques. Toutefois, quelque soit la discipline, nous retrouvons des pratiques convergentes : celles de la « *Google Génération* ». Cette notion peut se définir par la transposition des pratiques de recherche sur le moteur de recherche Google à d'autres outils tels que le catalogue de la bibliothèque ou la plate-forme d'e-books.
Même si les pratiques des usagers ne sont pas homogènes au sein de cette même génération, elles ont en commun pour ces deux disciplines, l'impatience de l'usager dans sa recherche et sa navigation, la tolérance zéro pour tout retard dans la satisfaction de leurs besoins d'information. Leur objectif est d'obtenir dans l'instant l'information désirée via une barre de recherche simple et l'utilisation de très peu de mots-clés. Par ailleurs, l'analyse d'usage a montré que les pratiques des ressources électroniques étaient présentes chez les usagers. Le « copier-coller », la recherche d'une occurrence, la sélection de parties sont révélatrices d'une assimilation de certains modes opératoires. L'appropriation de l'e-book se fera par le biais des pratiques des ressources électroniques faisant partie intégrante de la « *Google Generation* ».
L'analyse des usages réalisée à la BU de Droit a trouvé tout son intérêt dans la mesure où elle explicite les pratiques de cette génération pour comprendre les potentialités de réappropriation

appliquées à l'e-book. En effet, compte-tenu du manque de performance, de la modestie de l'offre et surtout de son inadéquation face aux attentes des usagers, la demande ne pourra augmenter que si l'usage de l'e-book reste en lien avec des pratiques déjà établies qu'il faut connaître et analyser.

Par ailleurs l'étude a fait une véritable démonstration ; l'abandon du livre imprimé n'est pas une perspective a posteriori. L'analyse a clairement mis en évidence une cohabitation entre le papier et le numérique ; ils deviennent complémentaires, avec un usage propre à chaque format. Ainsi, en fonction du besoin en ressources informationnelles et du contexte de réponse à ce besoin, l'individu aura tendance à privilégier tels ou tels supports. Le livre numérique n'est pas un livre homothétique. Il propose des fonctionnalités différentes que celles présentes au sein du livre imprimé. Elles n'assurent pas les mêmes objectifs au niveau de l'accès, de la consultation et de l'appropriation de l'information. Les ressources électroniques deviennent de ce fait un moyen de répondre à d'autres besoins.

Enfin, l'appropriation des ressources numériques ne dépend pas seulement de la sphère de la BU et de ses prescriptions en terme de pratiques documentaires mais va bien au-delà. En effet, l'usage du Web a développé chez la « *Google Generation* » une série de pratiques qui ne restent pas cloisonnées à des tâches spécifiques ; ces pratiques ont tendance à être transversales. Par exemple, une personne pourra lire un PDF de 200 pages de la même manière qu'une page Web, l'usage des commentaires permettra de critiquer un billet sur un blog mais encore d'exprimer ses sentiments sur le mur d'un de ses amis de Facebook. Ainsi, les méthodes d'utilisation et d'appropriation des contenus numériques ne sont pas réduites à un ensemble de tâches bien identifiées, elles s'exportent, se transforment rapidement, s'appliquent à plusieurs situations différentes. L'enjeu pour les BU est donc d'appréhender ces pratiques issues du Web, du blogging ou des réseaux sociaux que ses usagers intériorisent de plus en plus afin de réadapter son offre au niveau des ressources électroniques mais surtout pour favoriser une meilleure intégration de l'e-book.

6. POUR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE À LILLE 2

L'e-book est un objet nouveau qui l'est encore plus en France ; son intégration commence à peine. Au regard de l'analyse d'usage et des besoins, nous avons relevé un fort potentiel d'utilisation concentré autour des pratiques de la « *Google Generation* ». De plus, la mission du professionnel de l'information se voit renforcée dans la médiation de cet objet afin de le rendre incontournable auprès de ses publics. Il doit mettre en place une stratégie qui lui donnera un rôle prescripteur de cet usage. Nous proposerons dans cette partie des axes de réflexion que la BU de Droit et les éditeurs pourront mettre en œuvre pour réussir au mieux l'intégration et l'appropriation de l'e-book par les usagers.

6.1. Vers une politique documentaire globale à Lille 2

Pendant longtemps, l'acquisition d'ouvrages était basée sur des méthodes empiriques dépendant des bibliothécaires et des habitudes réelles ou supposées des utilisateurs. Cette méthode ne pouvait satisfaire tous les besoins. En 1998, le Conseil Supérieur des Bibliothèques rappelle que le développement des collections doit être un *« projet intellectuel d'ensemble, conscient, assumé et formalisé » (*Giappiconi)[14]. La politique documentaire recouvre l'ensemble des acquisitions, le désherbage et la conservation; qu'il s'agisse d'unités matérielles, imprimées, digitales ou numériques ou de ressources en ligne.

Avec l'émergence des ressources numériques, la politique d'acquisition ne doit plus être raisonnée quantitativement en terme de support ou même d'unités physiques mais qualitativement en un ensemble global qui s'insère en profondeur (jusqu'à quel niveau ?) et de largeur (dans quel éventail de domaines ?) de l'information.

6.1.1. La politique documentaire revue par l'usage

En 2007, le SCD de Lille 2 a rédigé et mis en ligne sur le site Poldoc[15] son plan de développement des collections (PDC) qui explicite et formalise la politique documentaire au regard de l'histoire et des missions de la bibliothèque. Or devant une intégration inédite, le PDC ne peut s'appliquer à l'e-book. Son intégration ne doit pas être considérée comme le simple ajout d'un nouveau type de

[14] http://www.lemotif.fr/fr/ressources-professionnelles/droit-gestion-fiscalite/animer-une-bibliotheque/politique-documentaire/ (Consulté le 16/07/2010)
[15] http://poldoc.enssib.fr/

document. Elle nécessite au contraire pour être réussie de se départir du modèle traditionnel de la collection, de dépasser le clivage par types de documents afin d'exploiter au maximum les avantages du format numérique. Il est important de considérer le livre électronique comme un ensemble de services accessibles sur une plate-forme transversale, où la recherche s'effectue par type d'informations, par contenus intellectuels ou par pistes de recherche.

Au regard de l'analyse des usages et des besoins qui a été menée, nous nous proposons donc de suggérer quelques pistes afin de guider les responsables des acquisitions dans leur future démarche.

Les contenus : entre spécialisation et loisirs

Au vu des résultats tirés de l'analyse des usages, il serait principal de maîtriser son offre afin de diriger clairement des étudiants un peu désorientés. Lors des entretiens les étudiants ont émis le souhait d'avoir accès à des livres spécifiques et très pointus en fonction de leur spécialité. Par ailleurs, l'acquisition d'e-books ne doit pas se limiter à ces ouvrages académiques. La bibliothèque doit tenir compte des autres vœux des étudiants : achat de romans, de bandes dessinées. Nous conseillons donc à la BU de Lille 2 de s'intéresser au titre par titre au lieu de prendre un bouquet, ce qui permettra d'éviter les doublons et d'acquérir des ouvrages non consultés.

Toutefois, il est essentiel que les premiers achats de livres numériques remplissent les conditions suivantes :

- Un achat papier et électronique à envisager

Il ne faut pas oublier que les usagers voient l'utilisation de l'e-book comme un usage complémentaire entre la version papier et numérique proposant respectivement leurs propres fonctionnalités. La Bu de Droit devra envisager un achat conjoint de ces deux versions.

- Les ouvrages signalés dans les bibliographies des enseignants

Nous avons noté que les enseignants-chercheurs ne prescrivent pas d'e-books dans leur bibliographie. Afin de dynamiser l'usage de l'e-book, la BU de Droit doit informer et former les enseignants-chercheurs à cette nouvelle ressource. Par ailleurs, elle pourrait mettre à disposition des usagers les e-books faisant partie de la bibliographie.

- Les ouvrages à fort taux de rotation

L'analyse des statistiques d'usage a permis de mettre en exergue un nombre élevé de rotation pour certains ouvrages. Dans un premier temps, il serait souhaitable d'acquérir sous forme numérique ces ouvrages afin de satisfaire le besoin de démultiplication des ouvrages.

- Privilégier l'acquisition d'e-books en Économie-Gestion

L'analyse des usages a mis en évidence l'attrait des usagers en Économie-Gestion pour les e-books. Il serait souhaitable de commencer par en acquérir dans cette discipline.

L'accès

Une caractéristique forte de l'e-book est son nomadisme. Selon l'étude, les usagers ont besoin de rompre le facteur espace. Ainsi recourir à cette capacité de l'e-book est nécessaire pour satisfaire les usagers. Dès lors, l'accès qu'il soit à distance ou non ne doit pas devenir une source de confusion pour l'usager : il faut éviter l'accès à partir de différentes plates-formes, la création de nouveaux comptes et de nouveaux mots de passe. Il doit se faire à partir d'un point unique qui est le site de la bibliothèque avec l'utilisation du proxy de l'université.

Les fonctionnalités

Avant l'acquisition d'un e-book ou l'abonnement à une plate-forme, il faut veiller à ce que les fonctionnalités présentes apportent une réelle valeur ajoutée à l'usage de ce type de document. Il n'est pas forcément nécessaire de s'intéresser à des multiples fonctionnalités mais de connaitre celles qui intéressent les usagers même si celles-ci sont peu nombreuses. Plus il y aura de fonctionnalités, plus la bibliothèque devra user de moyens de promotion et de communication pour susciter les étudiants à les utiliser. Rappelons que les fonctionnalités les plus demandées lors de l'analyse des usages étaient le « copier-coller », la recherche intégrale, les liens hypertextes. A l'inverse, les usagers ont été peu nombreux à avoir souligné la pertinence des annotations et du surlignage. Cette fonctionnalité ne doit pas constituer une condition nécessaire dans lors de l'acquisition d'e-books.

Établir un budget

Au SCD de Lille 2, le budget pour les livres numériques est amputé sur celui des ressources électroniques. Le budget doit obligatoirement et constamment être corréler à l'usage. Pour répondre à cette exigence, l'analyse des usages qualitative et quantitative mais aussi l'analyse des statistiques devront à l'avenir être réalisée régulièrement afin de d'établir des prévisions budgétaires cohérentes avec la demande.

Analyse des statistiques d'usage

Comme nous l'avons remarqué dans la partie *4.3.2. Les statistiques d'usage de Cyberlibris*, l'analyse des statistiques de la plate-forme Cyberlibris s'est avérée infructueuse et n'a pas permis aux professionnels de l'information d'en tirer des résultats pertinents. Or cette étape reste primordiale dans la mesure où l'effort de financement est important. Elle donne la possibilité de mettre en évidence les besoins de formation face à un sous-usage de la plate-forme, remettre en question la pertinence de l'offre et négocier à la baisse le prix de l'abonnement. Les statistiques d'usages devront toujours être réclamées aux plates-formes avant les réabonnements, c'est-à-dire vers mai/juin. La BU de Droit ne doit pas hésiter à faire du lobbying auprès des éditeurs qui n'en fournissent pas. De plus, elle doit impérativement les exploiter dans l'objectif d'en faire ressortir des tendances d'usage qui permettra d'en faire un outil d'aide à la décision. Nous mesurons pleinement encore tous les efforts qu'il reste à fournir pour arriver à une exploitation optimale.

Comme nous le constatons, la politique documentaire est étroitement liée à l'analyse des usages et des besoins. Cette étape est en effet primordiale si la bibliothèque souhaite rester en adéquation avec les attentes de ses propres usagers.

6.1.2. Une veille indispensable

La sélection des e-books peut s'avérer complexe, étant donné l'éparpillement de l'offre. En attendant son homogénéisation, il conviendra de veiller les sites des éditeurs pour en connaître l'offre. Par ailleurs, la bibliothèque devra se donner les moyens. Certes la CeB effectue un travail remarquable de veille comme nous l'avons vu en partie *4.4.2. L'accompagnement de la cellule e-book de Couperin* mais celui-ci reste insuffisante en regard de la spécificité de chaque établissement. Chaque établissement doit se donner les moyens d'une veille. Plusieurs aspects concernant le livre numérique sont à veiller.

L'existence de mise à jour

Dans le cadre de leur recherche rétrospective, les étudiants en Droit et en Économie-Gestion ont souligné leur envi de bénéficier des anciennes et nouvelles versions. En effet, ils auront ainsi accès à des données conservées dans le contexte donné par la recherche. Deux possibilités s'offrent à la bibliothèque, soit la négociation auprès des éditeurs pour obtenir des accès pérennes aux anciennes

éditions afin que celles-ci ne soient pas écrasées par les nouvelles, soit l'achat pérenne et définitif d'e-books.

Le Droit

Tant que la question des DRM restera ouverte, la personne en charge de la veille doit stipuler les droits d'utilisation sur chaque plate-forme. Leur étude en faculté de Droit est un atout et un contexte qui favorise la connaissance en matière de Droit d'auteur et de propriété intellectuelle. Pour les étudiants en Économie-Gestion, il sera important d'insister sur ce point durant les formations.

Le format

Face au nomadisme de ses usagers, la bibliothèque a intérêt à veiller les différents formats permettant l'interopérabilité et la portabilité des contenus. Il serait approprié de privilégier des formats basés sur le XML comme l'e-pub ou encore des formats largement diffusés comme le PDF. Les logiciels de lecture doivent être disponibles à la bibliothèque, facilement téléchargeables et gratuits pour permettre aux étudiants de consulter les e-books depuis n'importe quel support. Il faudrait également envisager une lecture sur téléphone mobile à condition que les progrès des technologies quant au confort de lecture augmentent considérablement.

Récolement des livres numériques

Comme pour un inventaire papier, il serait bienvenu que la BU de Droit procède à la vérification de la disponibilité des liens sur les plates-formes en fonction des listes données et signaler tout lien dysfonctionnant afin d'assurer un service de qualité. En effet, les pratiques de la « *Google Generation* » requièrent des accès fiables sans contraintes.

6.2. La communication et la promotion des e-books

Comme nous l'a illustré l'analyse des usages, la communication et la visibilité de l'e-book sont une condition indispensable pour développer son utilisation et l'intérêt qu'on peut lui porter. L'information glissée sur le site Internet et dans la newsletter est restée sans appel. La communication ne passe plus par des moyens de communications traditionnelles. Les étudiants ont développé des pratiques sur les réseaux sociaux, les blogs, les moteurs de recherche. La bibliothèque

d'aujourd'hui et de demain doit être en mesure de chercher et de capter l'attention des usagers là où elle se trouve.

6.2.1. Une communication traditionnelle indispensable, mais pas seulement

Outre le signalement dans le catalogue de la bibliothèque, l'analyse d'usages a révélé que plus de la moitié des étudiants cherchaient directement les ouvrages en rayon sans consulter le catalogue au préalable. Une signalétique semble indispensable.

Des étiquettes sur les ouvrages en rayon

Tous les ouvrages ayant une version électronique porteront un logo signalant qu'une version est en ligne. Toutefois, il ne sera pas indiqué sur quelle plate-forme se trouve l'ouvrage, cela étant pour le moment trop complexe à mettre en place au moment de l'équipement du livre imprimé. Les étudiants pourront se rapprocher du personnel qui sera à même de les renseigner.

Des flyers et des affiches

Comme c'est déjà le cas actuellement, des flyers et des affiches sont créées pour signaler les nouveautés, les changements à la bibliothèque : modification des horaires d'ouverture, présence d'automates suite à la mise en place du RFID… Aussi, des flyers et des affiches ont été réalisées pour informer et susciter la curiosité des étudiants sur la présence d'e-book à la bibliothèque.

La newsletter

L'envoi des nouveautés sur l'offre d'e-books par le biais d'une newsletter est une bonne idée et doit être poursuivie.

6.2.3. Une communication en regard avec les pratiques de la « Google Generation »

Les conclusions de l'analyse des usages sont significatives des enjeux des bibliothèques à l'heure du web 2.0. Elles ont de plus en plus de mal à répondre aux attentes d'une génération - âgée de 17 à 55 ans- dont les pratiques sont calquées sur leur utilisation quotidienne des moteurs de recherche. La bibliothèque est donc dans l'obligation de comprendre et d'analyser les caractéristiques de telles pratiques pour aller chercher les usagers là où ils se trouvent.

Faire du « push » : Mise en place d'une Diffusion Sélective d'Information (DSI)

D'après ce que nous avons relevé dans l'analyse des usages, les usagers aimeraient recevoir par mail les nouveautés concernant la disponibilité des e-books dans leur discipline. Il s'agit donc de proposer un service adapté à chaque spécialité pour les étudiants et les enseignants-chercheurs.

Ergonomie et navigation :

Une information clairement identifiée sur le site Web

L'objectif est de mieux mettre en valeur la présence des livres numériques sur le site web de la bibliothèque. Certes, les signaler sur la page d'accueil dans la rubrique « actualités » est nécessaire mais ne s'avère pas suffisant; l'analyse des usages a montré que cette page-là est très peu consultée. En effet, les usagers mettent en favori non pas la page d'accueil du site du SCD mais la page « ressources électroniques », ce qui leur fait manquer la page d'information. La rubrique e-book a tout intérêt à être mis clairement en évidence sur le site pour les signaler.

Actuellement, lorsqu'on clique sur la rubrique « ressources électroniques », la page s'ouvre sur les bases de données, ressources très consultées. Conséquence : les étudiants en oublient le reste. Les livres numériques sont accessibles via un onglet invisible que très peu d'étudiants avaient remarqué, d'où la nécessité de mettre en avant l'offre en proposant de remplacer la page des bases des données par celle des e-books.

Des interfaces « User firendly »

L'enjeu des interfaces des bases de données est important dans la mesure où elles amènent à une consultation plus fréquente des ressources. Elles doivent être agréables, maniables afin de faciliter leur appropriation par l'utilisateur. Les éditeurs ont encore un grand rôle à jouer pour adapter les interfaces aux utilisateurs. Elles sont souvent mal vues des usagers qui les trouvent trop fournies et non structurées. En outre, il est possible de personnaliser certaines interfaces. Vlex le propose dans les paramètres de configuration. Ainsi le logo du SCD figure en tête de toutes les pages, à coté du logo de Vlex afin de rappeler aux étudiants que la bibliothèque reste un appui considérable et est présente pour les aider dans leurs recherches documentaires.

Une information en un clic et centralisée

Un moteur de recherche fédéré : le Google de la bibliothèque

La bibliothèque possède actuellement deux catalogues : le premier est réservé aux ouvrages, le deuxième signale les périodiques électroniques. De plus, la recherche sur les bases de données

requiert une autre démarche. Cette disposition oblige l'usager à catégoriser ses recherches, à entreprendre les mêmes recherches sur plusieurs bases. Or l'analyse des usages a bien mis en exergue le fait qu'un usager souhaite brasser l'intégralité des ressources qui sont à disposition et quelque soit sa typologie (revue, e-book, ouvrage, sons, video) pour laisser son libre-arbitre sélectionner ses préférences. Afin de correspondre aux pratiques de la « *Google Generation* », la bibliothèque devra mettre en place un moteur de recherche fédéré qui permettra de faire simultanément des recherches sur tous les types de documents : ouvrages, périodiques, bases de données, e-books.

e-campus

Il serait aussi possible de développer l'usage de l'e-book en l'intégrant dans les Espaces de Numériques Travail (ENT). Chaque étudiant peut y accéder grâce à son identifiant Lille 2. Un onglet « portail documentaire » pourrait donner un accès direct aux plates-formes d'e-book. Puis, en collaboration avec les enseignants, il serait possible de mettre à disposition sur le campus virtuel - espace où les étudiants suivent les cours à distance ou approfondissent leurs cours - le lien pointant vers les ouvrages cités dans les bibliographies.

Création d'un « Netvibes »

La création d'un « *Netvibes* » permettrait à la BU de Droit d'informer les usagers sur une même page des ressources sous forme thématiques comme le propose le SCD de l'Université de Lyon 1 (Julien-Cottart, 2010). Ce « *Netvibes* » est à différencié de la DSI qui propose un système « push » tandis que le Netvibes est dans une configuration « pull ». L'usager est alors actif dans sa recherche d'information. En effet la configuration de l'interface « Netvibes » oblige à effectuer une démarche de recherche (navigation par onglet, sélection des flux RSS ...).

La BU : promoteur dans l'insertion professionnelle

Par ailleurs, Cyberlibris ayant établi un partenariat avec l'Étudiant met à disposition des ouvrages sur l'insertion professionnelle (modèles de CV et de lettres de motivation, préparation au concours...). Il serait intéressant que la BU de Droit se rapprocher du BAIP qui pourrait intégrer ces ouvrages dans l'offre qu'elle propose déjà aux étudiants.

Toutes ces actions ont pour but d'informer les usagers de l'offre à laquelle est abonnée la BU de Droit. Il s'agit là d'actions de visibilité, de promotion et de valorisation. Toutefois, le manque de

connaissances ou d'appropriation de certaines fonctionnalités quant à l'usage de l'e-book ont été repéré lors des entretiens. Les usagers ont besoin d'être formé à ces nouvelles technologies. Leur utilisation peut en être facilitée par l'utilisation de technologie ressemblante mais elle n'est en aucun « innée » chez un individu. C'est pourquoi le rôle de la bibliothèque ne doit pas en rester à ce stade. Une fois que l'offre est visible, il faut que les étudiants sachent s'en servir. Des formations ont été mises en place dans ce but là.

6.3. L'accompagnement au changement et la communication

Dans ce nouveau contexte d'accès aux ressources, l'offre de formation de la bibliothèque doit se renforcer et se diversifier non seulement en direction des usagers mais aussi en interne, par des formations régulières du personnel, afin que le développement des compétences professionnelles accompagne les nouveaux services proposés aux usagers.

6.3.1. Des formations pour le personnel de la bibliothèque

Nous nous sommes rendus-compte que même pour le personnel de la bibliothèque, le livre numérique restait un « mystère ». D'ailleurs, une partie du personnel ne connaissait pas cette offre, et ceux qui en étaient informés, bien souvent, ne savaient pas comment y accéder.
La première démarche a été de proposer au mois de juin une formation destinée à familiariser le personnel de la BU Droit. Plusieurs supports de communication ont été réalisés à ce titre : une présentation dynamique à l'aide de l'application en ligne « Prezi » a été dispensée afin de rendre l'intervention claire, attractive et interactive. Il a été question de clarifier le vocabulaire employé, les formats utilisés (e-Pub, PDF, HTML, Flash), les fonctionnalités existantes, les acteurs du marché, de présenter les offres gratuites (Gallica, Google Books, Européanna…) et les offres payantes avec les différentes plates-formes et leurs fonctionnalités. De plus, une fiche mnémotechnique a été réalisée [cf annexe].
Par ailleurs, l'ensemble des catalogueurs du SCD Lille 2 suivront une formation au catalogage des e-books à partir du mois d'octobre, dispensée par Marie-Paule Demolin. Pour préparer cette formation, nous avons travaillé en collaboration pour réunir d'une part l'expertise en catalogage et d'autre part l'expertise technique et la maîtrise des plates-formes de distribution. Nous avons déjà formé deux catalogueurs au mois de Juillet.

Afin de continuer les formations en octobre, nous avons réalisé des notes de procédures pour les plates-formes Cairn, Cyberlibris et Ebsco dans le but de signifier par des copies d'écran comment trouver la taille d'un PDF, les données bibliographiques ou encore comment construire une URI intégrant le proxy de l'Université Lille 2.

6.3.2. Les formations des usagers

L'objectif des formations documentaires est de transmettre aux étudiants une méthodologie de recherche documentaire globale. Ils doivent être capables de trouver une information émanant de n'importe quel type de support et de source et saisir les usages et l'exploitation qu'il est possible d'en faire. Les étudiants doivent donc savoir rechercher une information aussi bien dans un livre imprimé, dans un périodique papier, dans un agrégateur de revues ou encore dans un agrégateur de contenus et apprendre à distinguer les outils les uns par rapport aux autres (catalogue / bases de données). Toutefois, les formateurs notent le manque de connaissances des étudiants qui ont du mal à distinguer des articles de revues d'un commentaire ou d'une note ou encore ne définissent pas le terme « périodiques ». Il en est de même pour le moteur de recherche Google que tous les étudiants utilisent fréquemment mais sans en connaître les tenants et les aboutissants.
Les formations sont pensées comme un cycle et réalisées de manière graduelle ; à chaque année correspond des besoins que le responsable de formation, Perrine Cambier Meerschman, identifie et essaie de suivre tout au long du parcours universitaire de l'étudiant ce cycle de formation. C'est pourquoi, cette année, l'offre de formation a été réajustée et sera dispensée en L2 et non plus en L3. De plus, certains modules ont été rajoutés afin que les formations puissent valider le B2 du C2I. Les formations sont effectuées par l'ensemble du personnel de la bibliothèque (une quinzaine de personnes à la BU de Droit) mais sous la responsabilité du responsable de formation.
Les formations sur l'e-book sont destinées à faciliter l'usage de ce dernier car il bénéficie de spécificités techniques et d'usages qui ne dépendent pas des connaissances de la « *Google Generation* » à l'instar des problématiques autour des formats et de l'interopérabilité.

Les formations des L1

A l'Université de Lille 2, les étudiants en premières année de licence commencent les formations à la recherche documentaire dès le lendemain de leur rentrée. Ceci complexifie la tâche du responsable des formations qui doit instaurer un programme complet et cohérent en deux heures de temps ; les nouveaux arrivés n'ont encore aucune notion ni en droit ni en documentation et bien

souvent, ils ne comprennent pas encore les enjeux de la recherche documentaire. Les étudiants de première année ont surtout besoin de se repérer dans l'espace, ils ne connaissent dans l'ensemble que les CDI bien plus petits qu'une bibliothèque universitaire. En outre, pour optimiser la formation, il a été décidé de faire un rapide tour de la typologie documentaire, de détailler une notice documentaire abordant ainsi la notion de mots-clés, et de ne montrer qu'un éventail très représentatif des sources du droit : Legifrance, les bases de données Dalloz. Lors des entretiens, nous avons relevé l'anxiété des usagers face à la qualité de l'information sur Internet : les données sont truqués, toujours effacées. Il est donc essentiel d'éduquer les étudiants sur la notion de qualité de l'information. En ce qui concerne le livre numérique, l'offre de la collection « Que sais-je ? » sera présentée aux premières années qui en règle générale connaissent bien cette ressource de part leur utilisation au lycée.

Les formations des L2

Dès la deuxième année, les étudiants sont amenés à diversifier leurs sources et se retrouvent très vite perdus dans cette masse d'informations. Les notions abordées sont d'ordre plus général telles que le coût des ressources électroniques ou encore la construction des équations de recherche (mots-clés, opérateurs booléens). Il est essentiel de rendre attentifs les étudiants aux points de vue adoptés par les différentes bases de données (champs de références, grilles de recherche, disposition de l'information, information commentée ou brute...).

La présentation des sources est plus exigeante au niveau des connaissances et devient de ce fait plus exhaustive. L'objectif est de leur transmettre une démarche intellectuelle pour leur permettre de choisir l'outil le plus approprié. La distinction entre livre numérique et livre électronique ne sera pas abordée, car elle risque d'augmenter la confusion auprès des étudiants, le terme e-book sera privilégié. Les plates-formes de Cairn ou de Cyberlibris feront l'objet d'une démonstration, toujours dans une logique de recherche documentaire globale ; il est possible de trouver l'information dans un livre imprimé ou dans un e-book : que propose l'e-book ? Est-il différent d'un livre imprimé et en quoi ? Les fonctionnalités pourront ainsi être rapidement passées en revue. C'est à ce moment-là qu'il a été arrêté que la typologie documentaire devait être accentuée pour entre autre expliciter la différence entre un article et un e-book afin que les étudiants en prennent conscience avant le Master. L'introduction aux sources gratuites fait aussi partie du programme : Gallica, Google Books...

Les formations des masters et des doctorants

Les étudiants de ce niveau appréhendent mieux leurs besoins. Les formations se complètent et abordent la structure intellectuelle du web et de l'information et la notion de métadonnées dont le Dublin Core peut être abordée en fonction des remarques des étudiants. Le but est de comprendre l'outil dans sa conception.

Il s'agira aussi de montrer comment exploiter l'offre d'e-books sur les agrégateurs de revues (Vlex, BSC), leurs recherches étant beaucoup plus pointues (hormis Cairn, qui s'adresse au premier cycle) que sur un agrégateur de contenu. Les doctorants ont aussi une formation sur Zotéro, système de gestion bibliographique (collecte, gestion, export de références).

Les enseignants-chercheurs devront aussi être informé et former à l'utilisation des e-books afin qu'ils en prennent compte dans leur prescription aux étudiants.

Les formations représentent un élément crucial dans l'accompagnement au changement. En effet, elles permettent à l'usager d'une part de prendre conscience tout d'abord de l'existence de cette nouvelle ressource et d'autre part de découvrir son contenu, ses fonctionnalités avancées (ajout de commentaires, sur-lignage…) pour se l'approprier à son rythme.

Les formations sont aussi un moyen pour la bibliothèque d'accroître sa visibilité en valorisant auprès des usagers les nouvelles perspectives proposées par l'industrie du livre. En se montrant présente, réactive et accompagnatrice dans cette démarche de valorisation des contenus informationnels, la BU renforce la pertinence de son service au sein de la vie universitaire des étudiants et rassure les plus circonspects.

6.3. Des préconisations aux éditeurs

Afin de répondre aux besoins des usagers énoncés lors des entretiens, la création d'un environnement unifié de l'offre et une interopérabilité des contenus entre les différents supports de lecture doit pouvoir répondre aux caractéristiques des utilisateurs d'aujourd'hui qui souhaitent un point d'accès unique à l'information et une grande indépendance dans l'utilisation de leur support de lecture. Cette tache relève de la compétence des éditeurs.

En regard avec l'analyse des usages et des besoins, le texte électronique doit être lisible, manipulable et citable.

- Lisible

L'interopérabilité, la portabilité et la pérennité

Il est nécessaire de souligner l'importance de l'interopérabilité (compatibilité dans un environnement logiciel), de la portabilité (qui permet d'être lu à la fois sur des liseuses, des ordinateurs, téléphones mobiles) et de la pérennité pour un bon développement de l'offre de l'e-book. Actuellement deux formats se dégagent et sont retenus comme étant les plus portables, l'un étant un format fermé : le PDF, l'autre ouvert et basé sur le XML : e-Pub. Le format e-Pub, qui nécessite l'installation gratuite d'Adobe Digital Editions pour être lu, est maintenant très bien pris en compte par les liseuses intégrant la technologie de l'encre électronique mais aussi par les Smartphones.

De plus, la numérisation en XML facilite l'archivage, les interventions éditoriales et les conversions de formats. Cette dernière opération permet à l'éditeur la réexploitation du titre sur une longue période notamment lors des rééditions. E-Pub est ainsi interopérable et peut être lu sur des téléphones mobiles. Toutefois la production de fichiers XML coûtent beaucoup plus cher que ceux en XML, c'est pourquoi le Centre National du Livre (CNL) a proposé des subventions incitatives (jusqu'à 66%).

Cette condition est indispensable car les usagers deviennent de plus en plus des internautes nomades, se connectant de n'importe quel endroit, avec différents types de support : i-phone, ordinateur portable…

- Manipulable

Indexable et exploitable

Le texte doit être indexable en texte intégral par les moteurs de recherche afin que ces derniers puissent brasser un maximum d'informations.

Un texte électronique doit pouvoir aussi être facilement exploitable, c'est-à-dire sans barrière technologique ou juridique en intégrant des fonctionnalités telles que le copier-coller, l'impression, l'envoi par e-mail, l'annotation et le surlignage. Ces deux dernières fonctionnalités posent des problèmes vis-à-vis de la généralisation d'une technologie interopérable entre les divers systèmes (Dacos ; Mounier, 2010). Pourtant cette condition permettrait de satisfaire l'exploitation optimale de toutes les données disponibles sur les plates-formes.

- Citable

Reconnaissable et correctement décrit

L'urgence est à l'attribution d'un ISBN numérique afin de pouvoir identifier de manière univoque les livres numériques. Les URI, non stables et non pérennes posent encore des problèmes pour le signalement des e-books. Des métadonnées fournies et de qualités sont indispensables pour permettre une bonne description. (Dacos ; Mounier, 2010)

Mais l'objectif ne doit pas être perdu de vue : le rayonnement d'une offre unifiée ne pourra se faire sans l'accord des éditeurs sur un modèle commun de distribution des fichiers numériques accompagné de choix techniques concourants (Nawrocki, 2010).

Les préconisations qui se positionnent par rapport à notre analyse des usages, s'adressent aux éditeurs et à la bibliothèque. L'histoire de l'e-book intègre une dimension inédite dans la mesure où il propose un partenariat entre les éditeurs et les bibliothèques. Cette association originale est la première qui s'établit dans le secteur des ressources électroniques. Les éditeurs et les bibliothèques se voient dans l'obligation de se concerter sur les besoins de chacun comme nous l'a montré l'exemple des démarches menées en Italie. En effet, la mise en place de ces préconisations se soustrait à cette nouvelle association.

CONCLUSION

Comme nous l'avons souligné, l'e-book apporte des situations inédites par rapport aux autres ressources électroniques. En premier lieu, sa particularité réside dans une définition qui a du mal à s'imposer depuis une décennie. En second lieu, l'e-book a bouleversé la chaine du livre imprimé en y intégrant de nouveaux acteurs mais surtout en mettant en place un rapport inédit entre éditeur et bibliothèque. En effet, un feedback entre ces deux acteurs semble plus que nécessaire pour une corrélation de l'offre et de la demande. En troisième lieu, l'e-book apporte de nouvelles problématiques relatives aux démarches d'intégration et de signalement.

Outre ces particularités, l'intégration effective et réussie de l'e-book se fera en tenant compte de deux aspects essentiels : la considération inéluctable d'une analyse des usages et des besoins et le renouvellement des processus métiers du professionnel de l'information au sein des BU.
Dans la mesure où les usages sont encore à leurs prémices, ils ne manqueront sûrement pas d'évoluer. Les besoins des utilisateurs trouveront au fur et à mesure de leur utilisation des éléments qui inhibent l'usage mais aussi des facteurs de satisfactions qu'il faudra identifier et conserver.
L'objectif de la mission était de comprendre l'usage de l'e-book. Cependant, l'intégration totale de cette ressource reposera sur le renouvellement et la réorganisation des processus métier. Le chef de section en concertation avec les autres membres de son équipe et le directeur du SCD auront tout d'abord la responsabilité de redéfinir les profils d'emploi et les savoirs en fonction des nouvelles compétences que nous nous sommes attachés à décrire en partie *4.2.2. De nouvelles compétences pour les professionnels de l'information*. Ils auront la charge d'évaluer les processus et les pratiques professionnelles établis, ainsi que l'organisation de la gestion des ressources humaines. L'évaluation se basera sur une démarche a priori (consultation des fiches de poste, de l'organigramme…) et sur l'écoute de ses acteurs (observation, entretiens…). L'objectif est d'établir des processus opérationnels de chaque poste impacté par la gestion de l'e-book. Enfin, ils devront réorganiser et modifier les systèmes de gestion déjà développés pour le livre imprimé qui ne peuvent pas être appliqué à la gestion de l'e-book comme nous l'avons démontré. Ces systèmes devront s'adapter aux besoins du service et prendre en compte les évolutions des modèles économiques, des technologies et des usages.

Ce mémoire nous a permis de prendre conscience de tous les efforts qu'ils restent à effectuer pour que l'e-book trouve enfin sa place non seulement au sein de nos pratiques mais aussi au cœur des bibliothèques universitaires.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ABES	Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur
ABF	Association des Bibliothécaires de France
ADBS	Association des professionnels de l'information et de la documentation
BU	Bibliothèque Universitaire
DRM	Digital Rights Management
DSI	Diffusion Sélective d'Information
EDI	Échanges de Données Informatisés
ESGBU	Enquête Statistique Générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur
FTE	Full Time Equivalent
ILN	International library number
IST	Information Scientifique et Technique
JISC	Joint Information Systems Committee
OPAC	Online Public Access Catalog
PDA	Personal Digital Assistant
PDC	Plan de Développement des Collections
RCR	Répertoire du Centre des Ressources
SCD	Service Commun de Documentation
SDLC	Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels
SHS	Sciences Humaines et Sociales
SLF	Syndicat de la Libraire françaises
SSRN	Social Science Research Network
STM	Sciences Techniques et Médicales
SUDOC	Système Universitaire de Documentation
XML	eXtensible Markup Language

BIBLIOGRAPHIE

ALLEN, W. MCKIEL, Ph.D. *Global Student E-book Survey*. Ebrary, 2008. **[en ligne].** Disponible sur<http://www.ebrary.com/corp/collateral/en/Survey/ebrary_student_survey_2008.pdf> Consulté le 10/05/2010.

ANURADHA, K.T. USHA, H.S. Use of e-books in a academic and research environment. A case study from the Indian Institute of Science. *Program: electronic library and information systems*, 2006, vol. 40, n°1, p.48-62.

BACCINO Thierry. Lire sur un document électronique. COUPERIN. Communication aux cinquièmes journées du livre électronique le 17 Mai 2010. **[en ligne].** Disponible sur <http://www.couperin.org/components/com_flexicontent/medias/02_baccino.pdf> Consulté le 10/07/2010

BARTHET, Émilie ; BRULEY Caroline, NGUYEN Claire. Pratiques et usages des e-books : état des lieux au sein des universités françaises, à la lumière de quelques expériences étrangères. In mesures et usages **[en ligne].** Disponible sur <http://www.couperin.org/IMG/pdf/ceb_Lille_EBNG_27112009.pdf>Consulté le 19/04/2010

BENHAMOU Françoise, GUILLON Olivia. Modèles économiques d'un marché naissant : le livre numérique. *Culture prospective*, 2010, n° 2, 16 p. **[en ligne].** Disponible sur <http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/cp-livrenumerique-2010-2.pdf> Consulté le 25/06/2010

BIENVAULT Hervé. *Combien coûte un livre numérique ?* Le motif, 2010 **[en ligne].** Disponible sur <http://www.lemotif.fr/fichier/motif_fichier/153/fichier_fichier_etude.sur.le.coa.t.d.un.livre.numeriq ue.pdf> Consulté le 25/07/2010

BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa. Les e-books dans les bibliothèques académiques françaises : offre et usages en mathématiques. In Chérifa Boukacem (Dir). - *L'information Scientifique et Technique dans l'univers. Mesures et uages*. Editions ADBS, 2010, pp.249-268 (Science et technique de l'information).

BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa. Pratiques de consultation des revues électroniques par les enseignants chercheurs : les STM en France? *Documentalistes-Sciences de l'information*, 2010, vol. 47, n°2, pp.60-61.

BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa. *Synthèse de la journée précédente et introduction de la matinée*. Communication aux cinquièmes journées du livre électronique le 18 Mai 2010.

BREBION, Patrick. Ressources Numériques : l'explosion. *Archimag*, 6/2010, n°6, p.6.

BRULEY Caroline. Delphine, MERRIEN. *Un panorama des pratiques et usages d'e-books au sein des établissements Couperin*. ENSSIB. Communication du 2 juillet 2009. **[en ligne]**. Disponible sur <http://pratiquesnum.enssib.fr/PPT/ceb.pdf> Consulté le 21/05/2010.

CHAPOY, Élise. MERRIEN, Delphine. L'offre de livres numériques pour les bibliothèques universitaires : essai de typologie. *Documentalistes-Sciences de l'information*, 2010, vol. 47, n°2, pp 48-49.

CHARTIER Roger. Passé et avenir du livre, *in* Yves MICHAUD (dir.). *Qu'est-ce que la culture ?* Paris : Odile Jacob, 2001, pp. 394-403. (Poche)

DACOS, Marin ; MOUNIER Pierre. *L'édition électronique*. La Découverte. Paris, 2010, 126 p. (Collection Repères)

DAVAL, Mathias. DOUINE, Rémi. *L'offre de livres numériques en France*. Le Motif. 7/2010 **[en ligne]**. Disponible sur <http://www.lemotif.fr/fichier/motif_fichier/171/fichier_fichier_.l.offre.de.livres.numa.riques.en.france.le.motif.pdf> Consulté le 07/07/2010

DUMONT, Camille. Le signalement des livres électroniques : la politique d'alimentation du SUDOC. COUPERIN. Communication aux cinquièmes journées du livre électronique le 17 Mai 2010. **[en ligne].** Disponible sur <http://www.couperin.org/components/com_flexicontent/medias/couperin_dumont_mai2010.pdf> Consulté le 22/06/2010

EPERON, Benoit. Une nouvelle offre et des problématiques inédites. *Documentalistes-Sciences de l'information*, 2010, vol. 47, n°2, pp 28-29.

GIAPPICONI, Thierry**.** *Enjeux de la politique documentaire.* Le Motif. **[en ligne]**. Disponible sur <http://www.lemotif.fr/fr/ressources-professionnelles/droit-gestion-fiscalite/animer-une-bibliotheque/politique-documentaire/> Consulté le 16/07/2010.

GUNTER, Barrie, ROWLANDS, Ian, NICHOLAS, David. The Google Generation: are ICT innovations changing information seeking behaviour. Chandos Publishing, 2009, 207 p.

JAMALI, Hamid R. NICHOLAS, David. ROWLANDS, Ian. Scholarly e-book: the views of 16,000 academics. Results from the JISC National E-Book Obervatory. *Aslib Proceedings. New Information Perspectives*, 2009, vol. 61, n°1, pp.33-47.

JEHANNO, Emmanuelle. *Enquête sur la filière du livre numérique*. Editions 00h00. Paris, 2000, 119 p.

JONCHERE, Laurent. Des livres électroniques pour les étudiants. *BBF*, 2007, n° 6, pp. 28-33 **[en ligne]**. Disponible sur <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 23/07/2010

JONCHERE, Laurent. Quel avenir pour le livre électronique dans les bibliothèques universitaires françaises ? *Documentaliste-Sciences de l'Information,* 1/2005, vol 42, p. 26-30. **[en ligne]**. Disponible sur <www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2005-1-page-26.htm> Consulté le 23/07/2010

JULIEN-COTTART, Odile. Comment intégrer le livre numérique dans une collection de bibliothèque : l'expérience de l'Université Lyon 1. *Documentalistes-Sciences de l'information*, 2010, vol. 47, n°2, pp 52-53.

LEBERT, Marie. Une courte histoire de l'e-book. 2009, 118 p. **[en ligne]**. Disponible sur <http://wwww.etudes-francaises.net/dossiers/ebookFR.pdf> Consulté le 04/06/2010

LE CROSNIER, Hervé. Le livre numérique : L'objet "livre numérique". In *ADBS*.21 Juin 2010 **[en ligne].** Disponible sur <http://www.adbs.fr/le-livre-numerique-1-l-objet-livre-numerique--87792.htm?RH=ACCUEIL> Consulté le 23/07/2010

LE CROSNIER, Hervé. Le livre numérique: La chaîne du livre numérique, In *ADBS*.21 Juin 2010 **[en ligne].** Disponible sur <http://www.adbs.fr/le-livre-numerique-2-la-chaine-du-livre-numerique-87796.htm> Consulté le 23/07/2010

NAWROCKI, François. Le livre numérique en France : état des lieux et perspectives de développement du marché. *Documentalistes-Sciences de l'information*, 2010, vol. 47, n°2, pp.30-33.

NICHOLAS, David. ROWLANDS, Ian. CLARK, David. HUNTINGTON, Paul. UK scholarly e-book usage: a landmark survey. *Aslib Proceedings. New Information Perspectives*, 2008, vol. 60, n°4, pp.311-334.

PERRONE Agnese. Italian Librarians and e-books. COUPERIN. Communication aux cinquièmes journées du livre électronique le 17 Mai 2010. **[en ligne].** Disponible sur <http://www.couperin.org/components/com_flexicontent/medias/03_perrone.pdf> Consulté le 08/07/2010

PRENSKY, Marc. Digital Natives, Digital Immigrants. *On the Horizon,* 10/2001, Vol. 9, N°5.

PROST, Bernard. Rapport d'étude sur l'édition numérique de livres scientifiques et techniques, l'éditeur des années 2010.

PEROL-ISAACSON, Dominique. Entre tradition et innovation : les pratiques documentaires des chercheurs en économie/gestion, in : Chartron, Ghislaine (Dir). - *Les chercheurs et la documentation numérique nouveaux services et usages*, Les Éditions du Cercle de la Librairie, 2002, pp. 199-201.

ROWLANDS, Ian. Electronic journals and user behavior: A review of recent research. *Library & Information Science Research*, 2007, n° 29 pp. 369–396.

ROWLANDS, Ian. JAMALI, Hamid R. NICHOLAS, David. HUNTINGTON, Paul. What do faculty and students really about e-books? *Aslib Proceedings. New Information Perspectives*, 2007, vol. 59, n°6, pp.489-511.

SMITH, Franck. Comment les professionnels de l'information-documentation abordent-ils le livre numérique ? *Documentalistes-Sciences de l'information*, 2010, vol. 47, n°2, pp.60-61.

SOCCAVO, Lorenzo. *Gutenberg 2.0 le futur du livre*. M 21 Éditions. Paris, 2007, 167 p.

Syndicat de la Librairie française. Le modèle Libreka! 26/11/2009 **[en ligne].** Disponible sur <http://www.syndicat-librairie.fr/fr/le_modele_libreka>

TANG, Bill. Collaborative e-books acquisitions. Communication aux cinquièmes journées du livre électronique le 17 Mai 2010. **[en ligne].** Disponible sur <http://www.couperin.org/components/com_flexicontent/medias/couperin_ebook_day_afternoon_17may2010_bt_final2003p2.pdf> Consulté le05/06/2010.

TEXIER, Bruno. E-book : peut mieux faire. *Archimag*, 2010, n°236, p 4.

WEIL-MIKO, Christine. STOCK, Christiane. *Les livres électroniques dans les portails CNRS : premiers retours d'usage*. Communication aux cinquièmes journées du livre électronique le 17 Mai 2010. **[en ligne].** Disponible sur <http://www.couperin.org/components/com_flexicontent/medias/01_weilmiko_stock.pdf> Consulté le 25/06/2010

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme du SCD

Annexe 2 : L'offre à la BU de Droit

Annexe 2.1 : Agrégateur de contenus

Annexe 2.2 : Agrégateur de revues

Annexe 2.3 : Plate-forme des éditeurs

Annexe 3 : Le catalogage des e-books

Annexe 4 : Grille d'entretien pour les étudiants en droit

ANNEXE N°1 : ORGANIGRAMME DU SCD

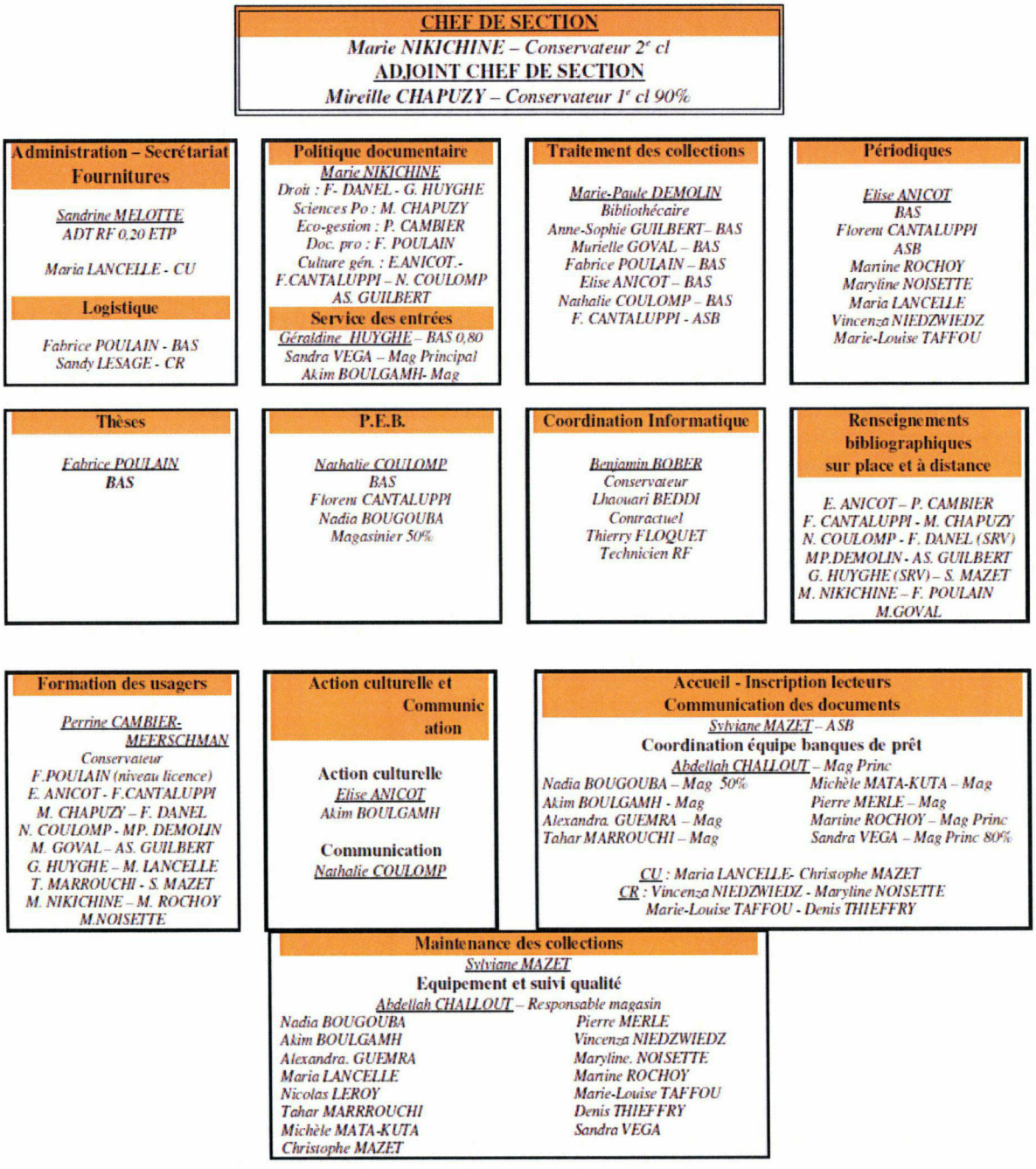

ANNEXE N°2 : L'OFFRE À LA BU DE DROIT

Annexe n°2.1 : Agrégateur de contenus

CYBERLIBRIS	Offre du fournisseur	A la BU Droit
Fournisseur	Agrégateur spécialisé	
Description	Cyberlibris Couperin,proposée par Cyberlibris par le biais du consortium Couperin, est la plateforme de livres numériques de l'Université française. Elle donne accès en ligne à des milliers d'ouvrages numériques provenant des collections des plus prestigieux éditeurs français et anglo-saxons et couvre les domaines des Sciences Economiques et de Gestion, des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences de l'Ingénieur.	
Domaines	SHS, STM, éco-gestion	
Nombre d'éditeurs diffusés	160	22
Langue des e-books	anglais-français	
Nombres de titres proposés	Environ 6987	Bouquet économie-gestion 1342
MODE D'ACHAT		
Négociation Couperin	Négocié	
Abonnement	Oui	Oui
Achat titre à titre	Non	/
Achat de bouquets	Oui	/
Cout en €		7176
MODALITÉ D'ACCÈS		
Reconnaissance adresse IP/mot de passe	IP - mot de passe - accès distant par la création d'un compte personnel	
Format des documents	Flash	
Matériel requis	Pour lire flash: Plugin - Adobe Flash Player	
Téléchargement	illimité	
Sauvegarde du document sur disque dur	pas de téléchargement-stocké en ligne	
Accès simultané limité/illimité	illimité	
Prêt électronique	Non	
Accès à l'ancienne édition	Non	
Niveau d'études	L3- Master	
Disponibilité des notices	Possibilité de charger des notices MARC dans le catalogue de la bibliothèque (+ lien URL)	Non
Statistiques de consultation	oui trimestriellement - non conforme Counter	
FONCTIONNALITÉS		
Accès	Intégral ou par chapitre	
Recherche en texte intégral	Oui	
Liens hypertexte	Oui	
Annotations personnelles	Oui	
Copier-coller	oui (mais sans espace)	
Impression	oui (En fonction des droits accordés par l'éditeur)	
Produits/services additionnels	Espace personnel avec étagères : notes personnelles, surlignage	
Langage de l'interface	français, anglais	

Annexe n°2.2 : Agrégateur de revues

	CAIRN		VLEX		BUSINESS SOURCE COMPLETE EBSCO	
	Offre du fournisseur	A la BU Droit	Offre du fournisseur	SCD Lille 2	Offre du fournisseur	SCD Lille 2
Fournisseurs	Agrégateur de revues		Agrégateur de revues		Agrégateur de revues	
Description	Cairn met en ligne revues, magazines, ouvrages collectifs, ouvrages de référence		Contenus juridiques de 140 pays, 30 millions de documents: législation, jurisprudence, livres et revues, contrats, formulaires		Texte intégral spécialisés dans les domaines du marketing, du management, des MIS, des POM, de la comptabilité, de la finance et de l'économie. Cette base donne également accès à d'autres types de contenu, toujours en texte intégral, tel que : données financières, ouvrages, monographies, publications de référence principales, rapports de conférence, études de cas, rapports d'analyse financière..	
Domaines	SHS, économie-gestion		Juridique / Droit		Économie-gestion	
Éditeurs diffusés des e-books	6	PUF collection QSJ	NC	72	26	
Langue	Français	Français	13 langues	Français, anglais	Français -anglais	
Nombres de titres	8 magazines, 762 QSJ, 517 ouvrages collectifs de recherche = 1240	762 QSJ		1562 dont 9 sont en français	1012	1867
MODE D'ACHAT						
Négociation Couperin	Non négocié pour les livres numériques		Négocié		Négocié avec Econlit	
Abonnement	Oui - Bouquet-licence d'achat forfaitaire	Bouquet général interdisciplinaire des QSJ	Oui	Vlex global	Oui	Oui
Achat titre à titre	Non		Oui		Non	
Achat de bouquets	Oui		NC		Non	
Cout en €		4935		5000		1900
MODALITÉS D'ACCÈS						
Reconnaissance adresse IP/mot de passe	IP - accès distant sur le site de Lille 2		IP - accès distant sur le site de Lille 2		Adresse IP - accès distant par le site de Lille 2	

Format des documents	HTML - Flash		HTML - PDF		HTML - PDF	
Matériel requis	Pour lire flash: Plugin - Adobe Flash Player		Pour lire les pdf : Acrobat reader		Pour lire les pdf : Acrobat reader	
Téléchargement	Illimité				Illimité	
Sauvegarde du document sur disque dur	Non		Oui		Oui	
Accès simultané limité/illimité	Illimité				Illimité	
Prêt électronique	Non		Non		Non	
Niveau d'études	L à Doc	A partir de la licence 3 droit international			Master	
Disponibilité des notices	Non		Non		Non	
Statistiques de consultation	Non		Oui mais non spécifique à l'e-book - non conforme Counter		accessibles via une interface administrateur propre à l'établissement.	
FONCTIONNALITÉS						
Accès	Par chapitre		Par chapitre		Par chapitre	
Recherche en texte intégral	Oui		Oui		Oui	
Liens hypertexte	Non		Non		Oui	
Annotations personnelles	Non		Non		Non	
Copier-coller	oui (En fonction des droits accordés par l'éditeur)		oui (En fonction des droits accordés par l'éditeur)		oui - respecter la réglementation du droit de copie et de citation.	
Impression	oui (En fonction des droits accordés par l'éditeur)		oui (En fonction des droits accordés par l'éditeur)		oui - respecter la réglementation du droit de copie et de citation.	
Produits/services additionnels	/		Traduction automatique / possibilité de personnaliser l'interface: http://vlex.com/account		Envoi par e-mail / Format pour les citations / Dossier personnel en se connectant à mon Ebscohost	
Langage de l'interface	Français		Français		24 langues	Français

Annexe n°2.3 : Plate-forme des éditeurs

	NET PERMANENT		DALLOZ		LAMYLINE REFLEX		FRANCIS LEFEBVRE		LEXIS NEXIS	
	Offre du fournisseur	SCD Lille 2	Offre du fournisseur	SCD Lille 2	Offre du fournisseur	SCD Lille 2	Offre du fournisseur	SCD Lille 2	Offre du fournisseur	SCD Lille 2
Fournisseurs	Éditeur législatif		Éditeur législatif		Éditeur		Éditeur législatif		Éditeur	
Description	Base de données en droit		Leaders de l'édition juridique professionnelle et universitaire en France		Base de données en droit		Spécialisé en droit des entreprises : droit fiscal, droit social, comptabilité, droit des affaires, droit immobilier et du patrimoine		Jurissclasseur: La bibliothèque juridique	
Domaines	Droit		Droit		Droit/ Économie-gestion		Droit		Droit/Économie-gestion	
Langue	Français		Français		Français		Français		Français	
Nombres de titres	Bibliothèque Elnet donne accès à toutes les sources Éditions Législatives : jurisprudence, codes, lois, décrets, arrêtés. La gamme Elnet : e-revues commentés par des journalistes.		Le fonds est composé de 46 codes, 12 répertoires de l'Encyclopédie, 17 revues (avec 20 ans d'antériorité), 650 000 décisions de jurisprudence, 5 Dalloz, plus de 1100 modèles de formules en procédure civile et commerciale, Dalloz actualité.		65 Ouvrages mis à jour automatiquement, 18 Revues mises en ligne immédiatement à parution et archivées, 6 000 auteurs choisis parmi les praticiens les plus réputés				Les Encyclopédies JurisClasseur / Jurisprudence: plus de 1 214 000 décisions de toutes juridictions /86 codes officiels et plus de 35 000 lois et règlements, 51 encyclopédies soit l'équivalent de 300 volumes JurisClasseur.	
MODE D'ACHAT										
Négociation Couperin	Négocié		Négocié		Négocié		Négocié		Négocié	

Abonnement	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Achat titre à titre	Non		Non		Non		Non		Non	
Achat de bouquets	Non		Non		Non		Non		Non	
Cout en €		8800		15810		9717		4120		14780
MODALITÉS D'ACCÈS										
Reconnaissance adresse IP/mot de passe	Adresse IP - mot de passe		Adresse IP - mot de passe - accès distant		Adresse IP - accès distant		Adresse IP - mot de passe - accès distant		Adresse IP - accès distant	
Format des documents	HTML		HTML - Dossier téléchargeable en PDF		HTML - PDF		HTML		HTML, RTF, DOC, PDF, TXT	
Matériel requis	/		Pour lire les pdf : Acrobat reader		Pour lire les pdf : Acrobat reader		/		Pour lire les pdf : Acrobat reader. Pour les lire les points doc: word ou open office	
Téléchargement	illimité		illimité		illimité		illimité		illimité	
Sauvegarde du document sur disque dur	oui		oui		oui		oui		oui	
Accès simultané limité/illimité	illimité		illimité		illimité		illimité		illimité	
Prêt électronique	Non		Non		Non		Non		Non	
Niveau d'études	LMD		LMD		LMD		LMD		LMD	
Disponibilité des notices	Non		non		non		non		non	
Accès aux archives	NC		Non		A partir de 1997		Accès au code fiscal à partir de 2004		Il existe des éditions anciennes mais pas pour tous	
Statistiques de consultation	Pas de statistiques		Pas de statistiques		Accès à des stats: par nbre de sessions		Pas de statistiques		Accès à des stats: par nbre de sessions, requetes,	

					téléchargement
FONCTIONNALITÉS					
Accès	Par chapitre	Par chapitre		Par chapitre	Par chapitre
Recherche en texte intégral	oui	oui	oui	oui	oui
Liens hypertexte	oui	oui	oui	oui	oui
Annotations personnelles	oui	non	non	oui	non
Copier-coller	oui	oui	oui	oui	oui
Impression	oui	oui	oui	oui	oui
Produits/services additionnels	Espace personnel - personnalisation de la page d'accueil- Les formulaires : Modèles de statuts, de clauses, d'actes, de contrats, schémas de procédures... Les formulaires regroupent l'ensemble des documents pratiques utiles pour accomplir vos formalités.	envoi par mail, export en format RTF	Envoi par mail	Enregistrer la recherche, exporter, envoyer par mail, insérer dans un dossier	Envoi par mail
Langage de l'interface	français	français	français	français	français

ANNEXE N°3 : NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE POUR LES « QUE SAIS-JE ? »

Se connecter sous le RCR : bibliothèque numérique
1 notice par support. Afficher la notice de l'édition papier dans une fenêtre.
Baguette magique : Créer notice : Electronique ou <CTRL> <F11>

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

Légende
O : Zone obligatoire
Intitulé de la zone
Texte saisi

DC :008 Oax3
DC O 135 ##
135 ##$aTexte$bSystème en ligne

010 ##$aISBN de l'édition électronique, quand il existe
O 200 1#$a@Titre de la ressource $bRessource électronique $fnom, prenom de l'auteur
210 ##$a[Paris]$cPresses universitaires de France$d[AAAA-MM-JJ]
225 ##$a@
230 ##$aDonnées textuelles
303 ##$aDescription d'après la consultation, AAAA-MM-JJ
303 ##$aL'impression du document génère X p.
O 304 ##$aTitre provenant de l'écran-titre
310 ##$aL'accès à cette ressource est réservé aux usagers des établissements souscripteurs
320 ##$bibliographie
324 ##$aNumérisation de l'édition originale de : Paris : Presses universitaires de France, Date de l'édition papier
O 336 ##$aFichier Flash

O 337 # #$aNavigateur Internet ; lecteur de fichier Flash
410 ##$t@collection
452 ##$0lien vers la notice de l'édition papier
452 ##$0
⇒Faire le lien réciproque dans la notice de l'édition papier
606 $2 rameau / $2fmesh
700 #1$0
701 #1$0
702 #1$0

Notice d'exemplaire
930 [$b rbccn de la BU Droit : attribué automatiquement] $a Accès en ligne$j g
999##aELbEB$sSU
E856 : 1er indicateur : 4
2e indicateur : #
$u http://www.cairn.info.doc-distant.univ-lille2.fr/ [suivi de l'adresse de la page d'écran-titre qui suit http://www.cairn.info/]

Exemple$u http://www.cairn.info.doc-distant.univ-lille2.fr/adn-et-enquetes-criminelles--9782130568902.htm

ANNEXE N°3.1 : EXEMPLE DE NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE POUR LES « QUE SAIS-JE ? »

Création: 593509902:15-07-10 Modifié: 593509902:19-07-10 17:21:24 Statut: 593509902:15-07-10

001 145682692

200 1#$a@Géographie politique$bRessource électronique$fThierry de Montbrial,....

210 ##$a[Paris]$cPresses universitaires de France$d[2006]

225 ##$a@Que sais je?

230 ##$aDonnées textuelles

303 ##$aDescription d'après la consultation, 2010-07-15

303 ##$aL'impression du document génère 128 p.

304 ##$aTitre provenant de l'écran-titre

310 ##$aL'accès à cette ressource est réservé aux usagers des établissements souscripteurs

320 ##$aBibliogr. p. 125

324 ##$aNumérisation de l'édition originale de : Paris : Presses universitaires de France, 2006

336 ##$aFichier flash

337 ##$aNavigateur internet ; lecteur de fichier flash

410 ##$t@Que sais-je ?

452 ##$0096354852@Géographie politique [Texte imprimé] / Thierry de Montbrial,.... - Paris : Presses universitaires de France, impr. 2006. - 1 vol. (127 p.). - (@Que sais-je ?). - ISBN 2-13-053814-2

606 ##$3027534626Géographie politique$2rameau

606 ##$3027732428Géopolitique$2rameau

606 ##$3027249557Stratégie$2rameau

606 ##$3027607151Géographie militaire$2rameau

700 #1$3027035751Montbrial, Thierry de (1943-....)$4070

e01 $a15-07-10$bx3

930 ##$b593509902$aAccés en ligne$jg

999 ##aELbEB$sSU

A97 27-08-10 11:33:01.000

A98 593509902:15-07-10

A99 402474368

E856 4#$uhttp://www.cairn.info.doc-distant.univ-lille2.fr/geographie-politique--9782130538141.htm

ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES ÉTUDIANTS EN DROIT

Partie 1 : Profil

1. Formation – niveau - discipline
2. Age / année de naissance

Partie 2 : Pratiques informationnelles au quotidien

3. Quand vous commencez une recherche, par quoi commencez-vous ? (outils : catalogue, revues, bdd, moteur de recherche…) ?
4. Quand vous utilisez un outil de recherche, combien de mots-clés utilisez-vous ?
5. D'après vous, qui paye l'accès? (offre l'accès)

6. Est-ce que vous fréquentez régulièrement la bibliothèque ?
7. Qu'y faites-vous ?
8. Vous arrive-t-il de consulter ces ressources hors campus ? le soir, le we ?
9. Est-ce que ça répond en gros à vos besoins ?

10. Place des ouvrages dans la discipline ? Possédez-vous vos propres codes ?
11. Proportion d'articles de périodiques électroniques par rapport aux articles de revues papiers ? (interface est-elle un frein à la consultation?)
12. Vous arrive-t-il de faire des recherches rétrospectives ?
13. Êtes-vous amené à faire des recherches dans des ressources connexes à votre discipline ? (utile mais pas au cœur de la spécialité) ?
14. Lisez-vous (que) les ressources prescrites par vos enseignants ?

15. Organisation du stockage et de la lecture : impression, enregistrement sur clé USB/disque dur ou sur un serveur pour y avoir accès n'importe où, lecture sur écran : lecture linéaire ou diagonale…
16. Quels sont les moments où vous lisez et sur quel support ?

17. Difficultés diverses soulevées
18. Souhaitez-vous plus d'accompagnement, de formation de la part des bibliothécaires ? Thèmes ?

Partie 3 : Les ouvrages et les e-books

19. Connaissance du terme e-book (différence entre livre numérique et électronique) : donnez sa propre définition. (Format ...). Avez-vous entendu parler de Google Books ? Qu'en pensez-vous ?
20. Téléchargez-vous des e-books sur des sites Internet (gratuits ou payants) ? Si non pourquoi ?
21. Avez-vous eu l'occasion de voir que les codes Dalloz étaient en ligne ? Pourquoi consultez-vous la version en ligne alors que vous avez vos propres codes en format papier ? Est-ce un e-book pour vous ?

22. Savez-vous si Lille 2 propose des e-books ? (Vlex, Cairn...) Si oui, comment avez-vous entendu parler des e-books Lille 2 ?
23. Avez-vous eu l'occasion de les consulter ? (Accès, avis...)

24. Quand vous avez le choix entre la version électronique et papier de l'ouvrage, que choisissez-vous ? Avantages des e-books et avantages des ouvrages ?

25. D'après vous, quels types de fonctionnalités vous conduirez à une utilisation importante des e-books ? Qu'est-ce qui selon vous rendrait l'utilisation d'un e-book plus approprié dans votre discipline ?

Partie 4 : autres technologies

26. Savez-vous à quoi ressemble un reader ? Avez-vous déjà eu l'occasion de tester un reader ? Avez-vous l'intention d'en achetez un ? si non pourquoi ?
27. Possédez-vous un téléphone portable, à quoi vous sert-il (applications utilisées) ?

Partie 5 : Besoin

28. Si la bibliothèque devait développer une offre d'e-books beaucoup plus importante en droit seriez-vous intéressé? Quels ouvrages aimeriez-vous trouver sur la plateforme?
29. Comment aimeriez-vous y avoir accès?
30. Avez-vous été démarché par l'offre étudiante Dalloz? (bibliothèque Dalloz)
31. Par quels moyens de communication souhaiteriez-vous être informé de la disponibilité des e-books à la bibliothèque ?
32. Vous vous imagineriez lire des livres sur votre téléphone ? Si vous le faîtes déjà, qu'en tirez-vous de cette expérience ? avantages/inconvénients ?